



Rapport annuel d'activité 2025

Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme

Antiraciste depuis 1927

SOMMAIRE

P3. Rapport moral du Président

P6. Rapport d'activité du Secrétaire Général

P10. Rapports des commissions et délégations

P11. Commission prévention et lutte contre les discriminations

P17. Culture

P24. Droit de Vivre

P28. Délégation aux sections

P35. Réseau éducation

P40. Enseignement supérieur

P42. Formation

P45. Juridique

P46. Accueil des victimes

P55. Pôle de haine en ligne

P69. Délégation du numérique

P75. Commission juridique

P82. Mémoire, Histoire et Droits de l'Homme

P84. Sport

P88. Affaires européennes et internationales

P94. Notes

Rapport moral du Président

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité d'une période de tensions extrêmes marquée par une phase de stabilisation des phénomènes de haine à un niveau historiquement élevé. Si le paroxysme de 2024 semble passé, le climat demeure lourd, caractérisé par une banalisation des discours de haine qui paraissent n'épargner aucune sphère de la société. Le monde professionnel est devenu le principal espace où se manifestent les discriminations, comme le confirme le Défenseur des droits, tandis que l'espace numérique voit émerger de nouvelles menaces, d'une sophistication inédite, notamment à travers l'usage de l'intelligence artificielle. Face à ces mutations, la Licra a travaillé à faire évoluer son organisation, de manière à demeurer un rempart contre les atteintes portées à l'universalisme républicain.

Les données chiffrées de l'année 2025 soulignent une évolution contrastée mais révélatrice. Au total, 1 158 signalements ont été traités par nos services. Si l'activité du siège national a atteint les 846 saisines, l'année se distingue par une progression spectaculaire de l'action des sections locales : les signalements reçus sur le terrain ont bondi de 262 %, passant de 86 en 2024 à 312 en 2025. Cette montée en puissance témoigne de l'efficacité de notre maillage territorial et de la confiance accrue des victimes envers nos permanences de proximité. Le racisme représente 56,6 % des cas signalés, l'antisémitisme 43,4 %. L'injure demeure l'infraction la plus fréquente (221 cas), suivie par les discriminations (76 cas) et l'apologie de crime (64 cas). Plus inquiétant encore, les faits de haine sur Internet ont explosé de 143 % en un an, devançant le milieu du travail comme premier contexte de signalement.

Pour contrer cette dynamique, la Licra a fait de l'éducation et de la formation le cœur de sa stratégie préventive. La mobilisation de notre Réseau Éducation et de ses 250 intervenants bénévoles a pu permettre de sensibiliser 22 995 élèves en 2025. Des projets innovants ont vu le jour, à l'instar de la bande dessinée numérique consacrée au nageur Alfred Nakache, véritable outil pédagogique de déconstruction des préjugés. La reconnaissance de notre expertise s'est également traduite par le succès des « Trophées Licra Éducation » au Sénat, récompensant des projets exemplaires dans la Drôme, en Île-de-France ou encore dans le Bas-Rhin. Parallèlement, notre nouveau service Formation a structuré une offre vers le monde professionnel et institutionnel, touchant 871 stagiaires avec une note de satisfaction exceptionnel de 10/10. Nous intervenons désormais au cœur des enjeux de la cité, qu'il s'agisse de former les référents racisme de l'enseignement supérieur ou les cadres du monde sportif.

Le soutien aux victimes a franchi un nouveau cap qualitatif en 2025. Nos juristes et bénévoles ont assuré près de 70 permanences physiques à travers la France, créant des points de contact essentiels dans des villes comme Romans-sur-Isère, Valence ou Boulogne-Billancourt. Notre partenariat avec « France Victimes » a permis d'offrir un accompagnement psychologique précieux à 17 victimes particulièrement éprouvées. Sur le plan judiciaire, la Commission juridique, forte de ses 60 avocats militants, a instruit 106 dossiers techniques. Plusieurs victoires majeures ont marqué l'année : les condamnations pour injures raciales dans l'affaire de la banderole anti-migrants à Marseille, les peines fermes contre les profanateurs du Mémorial de la Shoah ou encore la condamnation historique d'un employeur pour discrimination et harcèlement dans le dossier Mohamed Amghar. Nous avons également obtenu le blocage du site haineux « Petain.net » et vu la justice confirmer la culpabilité de multirécidivistes de la haine comme Alain Soral et Vincent Reynouard.

Sur le front numérique, 2025 restera l'année d'une avancée stratégique majeure avec l'obtention, le 25 juillet, du statut de « signaleur de confiance » auprès de l'Arcom. Ce titre, couplé à celui de « Monitoring Reporter » de la Commission européenne, nous place à l'avant-garde du combat contre la cyberhaine. Notre efficacité est démontrée : lors du 9e exercice de monitoring européen, 89,84 % de nos signalements ont abouti à une suppression par les plateformes. Nous luttons activement contre les nouveaux stéréotypes générés par l'intelligence artificielle sur TikTok et formons la relève avec le projet « Illuminate To Engage » à l'Université d'Aix-Marseille.

Notre rayonnement intellectuel et culturel a également connu une nette progression. Notre revue *Le Droit de Vivre* est désormais une référence académique grâce à son intégration sur la plateforme numérique des sciences humaines et sociales, Cairn, enregistrant plus de 11 000 consultations à travers le monde, dans les universités les plus prestigieuses. Des événements comme le Salon du livre universaliste de Paris, nos débats au Festival d'Avignon sur la paix au Proche-Orient, au Festival Joséphine Baker et aux 5e Journées des Justes à Toulouse ont permis de porter haut nos valeurs dans le débat public.

L'année 2026 s'ouvre sur des perspectives ambitieuses. Nous engagerons une modernisation profonde de notre pôle victimes avec la création de permanences téléphoniques dédiées et le renforcement de notre équipe d'avocats sur les dossiers complexes de discrimination au travail et de cyberharcèlement. Nous porterons auprès de la Chancellerie notre volonté d'intégrer systématiquement la Licra dans les stages de citoyenneté pour sensibiliser les auteurs d'infractions racistes. Sur le numérique, une importante conférence sur les opportunités et menaces de l'IA sera organisée à la Maison du Barreau.

En conclusion de ce bilan 2025, je tiens à saluer l'engagement indéfectible de nos bénévoles et de nos partenaires. Face à une haine qui se transforme et se digitalise, notre force réside dans notre unité et notre fidélité aux principes que nous portons depuis 1927. La LICRA demeure cette vigie républicaine, capable d'allier l'action de terrain, l'expertise juridique et le combat intellectuel. Continuons, ensemble, à faire de l'universalisme un idéal, mais surtout, une réalité concrète pour chaque citoyen de notre République.

Rapport d'activité du Secrétaire Général

En 2025, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) a franchi des étapes historiques dans son combat, notamment par l'obtention de nouveaux statuts juridiques européens et une professionnalisation accrue de ses services de formation. Ce rapport présente le bilan des actions menées sur trois axes majeurs : les actions de terrain, la lutte contre la haine en ligne et le développement de nos partenariats et de notre rayonnement.

Actions de terrain

L'éducation et la sensibilisation des jeunes générations demeurent la priorité absolue de notre mouvement. En 2025, le Réseau Éducation de la Licra a sensibilisé 22 995 élèves. Grâce à plus de 250 intervenants bénévoles, nous intervenons sur l'ensemble du territoire, des écoles maternelles aux lycées, en privilégiant les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les zones rurales isolées. Au-delà des interventions classiques, nous développons des outils pédagogiques innovants comme la bande dessinée numérique consacrée au nageur Alfred Nakache. Un temps fort de l'année a été la 2e édition des Trophées Licra Éducation au Sénat, récompensant des projets remarquables portés par nos sections locales.

Notre action auprès de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) s'est également intensifiée. Plus de 30 actions ont été réalisées dans six directions interrégionales, touchant environ 165 jeunes et 130 professionnels. La Licra a marqué sa présence lors de manifestations nationales telles que le Challenge Michelet ou « Bulles en fureur ». Un travail mémoriel structurant a été conduit, notamment autour de la figure des Justes parmi les Nations, aboutissant à des journées de restitution fortes à Toulouse. Dans le domaine sportif, la Licra a réalisé 43 interventions, sensibilisant 1 936 jeunes sportifs et cadres. Notre partenariat avec la Ligue de Football Professionnel (LFP) a permis de traiter 9 cas de dérives racistes dans les stades via notre plateforme de signalement, et nous nous sommes rendus dans 15 clubs de Ligue 1 et Ligue 2 pour sensibiliser joueurs et supporters. Parallèlement, le Pôle d'accueil des victimes a accompagné 21 victimes de racisme ou de discriminations spécifiquement dans le sport.

Enfin, l'an

crage territorial de la Licra a été consolidé par la création de nouvelles sections, en Corse, à Saint-Quentin et à Niort. Le dynamisme de notre réseau se traduit par une hausse massive de l'activité locale : les sections ont accueilli 312 victimes, enregistrant une augmentation de 262 % des signalements reçus localement.

Actions en ligne

Face à la mutation numérique de la haine, la Licra a opéré une transformation stratégique sans précédent en 2025.

Le service juridique a traité un total de 1 158 signalements. Pour la première fois, le contexte de l'Internet est devenu le premier domaine de signalement, devançant le monde du travail, avec une augmentation marquée de 143 % par rapport à 2024. Cette tendance reflète un durcissement des manifestations de cyberharcèlement sur les réseaux sociaux.

L'obtention du statut de signaleur de confiance, attribué par l'Arcom le 25 juillet 2025 dans le cadre du Digital Services Act (DSA), constitue un tournant. Ce statut permet un traitement prioritaire de nos signalements par les plateformes. Entre octobre et décembre 2025, sur 414 contenus signalés, 358 ont été supprimés. Notre expertise est également reconnue au niveau européen : en tant que « Monitoring Reporter » pour la Commission européenne, nous avons participé au 9e exercice de monitoring avec un taux de suppression de nos signalements de 89,84 %.

Nous restons cependant vigilants face aux nouvelles menaces, notamment l'essor de contenus haineux générés par intelligence artificielle, particulièrement visibles sur TikTok. Ces contenus utilisent des stéréotypes déshumanisants et des stratégies de diffusion virale. La Licra participe activement à l'entraînement d'outils d'IA pour améliorer la détection de ces contenus en langue française.

Partenariats, Formation et Rayonnement

La Licra affirme son rôle d'expert et d'influenceur au sein de la société civile et des institutions.

Notre service Formation a poursuivi sa professionnalisation, formant 871 stagiaires au sein d'entreprises, d'associations et de structures publiques. Avec une note de satisfaction de 10/10, nous accompagnons des partenaires historiques comme L'Oréal, le PSG ou Sciences Po Paris, tout en développant de nouvelles collaborations. Dans l'enseignement supérieur, nous avons formé 100 référents racisme et antisémitisme et sensibilisé directement 688 étudiants.

Sur le plan judiciaire, la commission juridique et ses 60 avocats bénévoles ont instruit 106 dossiers. L'année a été marquée par des victoires significatives dans les prétoires :

- Condamnation des auteurs de la banderole « Qu'ils retournent en Afrique » à Marseille.
- Peines de prison ferme pour le négationniste Vincent Reynouard et pour Alain Soral.
- Condamnation de l'imam de la Mosquée des Bleuets pour apologie du terrorisme.
- Reconnaissance de la discrimination subie par Mohamed Amghar, contraint d'utiliser un prénom d'emprunt au travail pendant vingt ans.
- Obtention du blocage du site antisémite petain.net.

Le rayonnement culturel de l'association s'est illustré par la 3e édition du Salon du livre universaliste et notre participation active au Festival d'Avignon. Le concours de nouvelles « Écrire contre la haine » a reçu 131 contributions provenant de dix pays. Enfin, notre revue Le Droit de Vivre a renforcé son influence intellectuelle grâce à sa présence sur la plateforme scientifique Cairn, enregistrant 11 784 consultations en 2025, notamment de la part d'étudiants d'universités prestigieuses du monde entier.

Conclusion et perspectives 2026

L'année 2025 démontre que la Licra est un acteur indispensable de la cohésion nationale. Pour 2026, nos axes prioritaires seront :

- La modernisation du pôle d'accueil des victimes avec des permanences téléphoniques dédiées et le renforcement du soutien juridique technique.
- L'intensification de la lutte contre la cyberhaine en capitalisant sur notre statut de signaleur de confiance.
- Le déploiement de formations à l'IA pour les professionnels de la culture et de la recherche.
- L'élargissement de notre maillage territorial pour assurer une présence devant toutes les juridictions de France.

Rapports des commissions et délégations

Commission prévention et lutte contre les discriminations

Depuis sa création le 5 décembre 2021, la Commission de prévention et de lutte contre les discriminations a eu le temps d'élaborer sa stratégie, de régler son fonctionnement. Elle compte aujourd'hui 64 membres et mène des actions diverses, au plan juridique, du plaidoyer, et des partenariats institutionnels et associatifs, pour lutter efficacement contre cette forme d'expression du racisme et de l'antisémitisme.

Les activités de la Commission

- La LicraDiscri : réunions réservées aux avocats, qui se tiennent au sein de la Commission Juridique environ tous les mois, durant laquelle sont traités les dossiers des victimes de discrimination à caractère racial et antisémite, ayant contacté le pôle d'accueil des victimes de la Licra, ou des affaires qui ont pu être dévoilées dans la presse ou dont la Licra a pu être informée par le biais de ses partenaires ;

- Les réunions ouvertes à tous et toutes durant lesquels les membres sont amenés à échanger et se questionner sur une thématique pour ensuite pouvoir proposer des actions à mener, pour permettre à la Licra de prendre position et d'agir concrètement.

- Vie militante : la commission a participé aux manifestations et rassemblements de défense des droits des femmes discriminées en raison de leur sexe, de leur origine, ou de leur confession vraie et supposée. Ainsi, elle a participé à la Manifestation Nationale du 8 mars 2025 dans le cadre de la Journée Internationale des droits des femmes, mais également aux rassemblements pour la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre 2025, en partenariat avec d'autres associations universalistes de défense des droits des femmes. La Commission a soutenu le collectif de femmes juives « Nous Vivrons » visé par des opérations de boycott disqualifiant et excluant ses membres au motif qu'elles seraient « sionistes ». Ce collectif s'est constitué en France pour dénoncer les viols subis par les femmes israéliennes le 7 octobre, mais également toutes formes de sexisme et d'antisémitisme, dont sont victimes les femmes.

Communiqués de la commission sur ces actions :

<https://www.licra.org/marche-du-8-mars-la-licra-presente-pour-defendre-luniversalite-du-combat-feministe>

<https://www.licra.org/le-feminisme-est-universaliste-ou-il-nest-pas>

Accroissement du phénomène de harcèlement discriminatoire dans le cadre universitaire :

L'année 2025, tout comme l'année précédente, a été fortement marquée par les nombreux appels aux boycotts et des manifestations qui ont pu mener à des actes discriminatoires dans les établissements d'enseignement supérieur, notamment les exclusions d'étudiants juifs dans des groupes whatsapp ou instagram en septembre 2025 à l'université Paris I Sorbonne, en raison de leur patronyme juif. Les réflexions et les travaux de la commission qui avaient déjà mis en lumière depuis le 7 octobre 2023, l'augmentation dans de nombreux secteurs des discriminations envers les personnes réellement ou supposément juives, se sont donc amplifiées.

La Commission a travaillé aux côtés du service juridique et de la Commission Education dans le cadre des Assises contre l'Antisémitisme initiées par la ministre Aurore Bergé et a déposé des contributions pour les rapports Juridique et Education.

A été mis en exergue dans ce rapport Education, l'accroissement du phénomène de harcèlement discriminatoire dont sont victimes les étudiants en général en contexte universitaire. Et en particulier depuis deux ans, les étudiants juifs en raison des répercussions de la guerre Israël/ Hamas sur les campus. Sont signalés par les victimes des propos qui les isolent et les marginalisent, tels que « sionistes hors de nos facts ». La Commission a considéré que la définition du harcèlement moral d'ambiance aggravé, concept juridique découvert par le défenseur des droits, pouvait s'appliquer à ces situations.

La commission a continué également sa réflexion et ses travaux sur les rapports police population, et en particulier sur les contrôles dits au faciès, concernant un nombre important de jeunes issus de l'immigration, qui sont majoritairement surcontrôlés, sans que soit documenté avec précision, si ces contrôles sont justifiés par des troubles avérés à l'ordre public.

Les actions judiciaires et extra-judiciaires

La Commission intervient dans le domaine contentieux, elle a continué à instruire les affaires en cours que ce soit devant les Conseils de Prudhommes, les Cours d'Appel mais aussi devant les juridictions correctionnelles.

Certaines affaires ont abouti à des résultats concrets, puisque les auteurs d'agissements discriminatoires ont été condamnés définitivement, que ce soit dans le cadre du travail, ou de l'accès à des biens ou des services.

Certaines affaires, ont pu aboutir, grâce à une intervention volontaire de la Licra aux côtés de la victime directe de la discrimination, mais aussi de celle du défenseur des droits s'étant jointe à la procédure en qualité d'amicus curiae, lui permettant de déposer des observations juridiquement motivées pour éclairer la juridiction.

• Affaire Mohamed- Antoine de discrimination raciste fondée sur le prénom : condamnation définitive de l'employeur

Monsieur Mohamed AMGHAR était salarié d'une entreprise américaine basée en France, en qualité de cadre. Pendant plus de 20 ans, l'employeur a changé son prénom dans l'ensemble de documents de travail : paies, cartes de visites, adresse emails etc.. Dans un arrêt définitif rendu le 18 février 2025 par la Cour d'appel de Paris, publié sur le site de la Cour de cassation, n'ayant toutefois fait l'objet d'aucun recours en cassation, l'employeur de Monsieur Mohamed AMGHAR a été définitivement condamné pour discrimination et harcèlement fondé sur l'origine. La Cour retient à la fois la qualification de harcèlement et de discrimination au préjudice du salarié, par le fait que l'employeur a modifié et réitéré ses actes pendant 20 ans en changeant le prénom de son salarié à consonnance magrétine « Mohamed » au profit d'un prénom à consonnance supposément plus neutre « Antoine » .

Ainsi la Cour déduit « que la société Intergraph France échoue à démontrer que la situation dénoncée par M. Amghar était étrangère à toute discrimination à l'origine laquelle est établie. La cour retient que le changement discriminatoire de prénom imposé à M. Amghar constitue ainsi qu'il le soutient de surcroît d'une part une violation de l'article 8 de la convention européenne des droits de l'homme en ce qu'il a été porté atteinte au respect de sa vie privée mais aussi à son identité sociale, le prénom étant un élément d'individualisation d'une personne au sein de la société, mais aussi d'autre part une violation de l'article 14 du même texte qui prohibe toute discrimination dans la jouissance des droits et libertés reconnus dans la convention »

La Licra a été jugée recevable à intervenir aux côtés du salarié victime. La victime est représentée par Me Galina ELBAZ, et la Licra par Maître Leslie KOUHANA KALFA.

• Affaire concernant une discrimination dans l'accès aux prestations de chômage pour un étudiant étranger : tierce intervention de la Licra devant la Cour européenne des droits de l'Homme

La Licra a été saisi de la situation de Monsieur FEKI.

Etudiant étranger bénéficiait d'un titre de séjour étudiant, Monsieur FEKI a travaillé en France plusieurs années entre 2016 et 2020. A la fin de son contrat de travail, il a sollicité le bénéfice de l'assurance chômage qui lui a été refusée, au motif que les étudiants étrangers sont exclus de cette prestation dans la version applicable de l'article R.5221-48 du code du travail à sa situation à la date des faits. Ce texte, qui a été modifié depuis, conditionnait l'inscription d'un étudiant étranger sur la liste des demandeurs d'emploi à la détention de l'un des titres de séjour limitativement énumérés.

Cette liste établie par l'article R.5221-48 du code du travail n'incluait pas le titre de séjour portant la mention « étudiant ». Cette exclusion a pour effet de traiter les étudiants étrangers de manière différente par rapport à d'autres personnes placées dans des situations comparables.

Considérant qu'il était victime d'une différence de traitement injustifiée, Monsieur FEKI a formé les recours devant les juridictions administratives françaises qui ont considéré que cette décision était justifiée et qu'il ne se trouvait pas dans une situation comparable aux autres étudiants.

Monsieur FEKI a saisi la Cour européenne des droits de l'homme d'une requête.

La Licra a demandé à intervenir à l'instance et a déposé des observations motivées en droit considérant que : «Un étudiant étranger autorisé à exercer une activité salariée n'est pas davantage dans une situation différente d'une autre personne, française ou étrangère, qui exerce une activité salariée. Comme tout salarié, l'étudiant étranger autorisé à travailler s'acquiesce des cotisations au titre de l'assurance chômage

L'exclusion du titre de séjour portant la mention « étudiant » de la liste de l'article R.5221-48 du code du travail, dans sa version applicable à la situation de Monsieur Feki, instaure une discrimination au sens de l'article 14 de la Convention combiné à l'article 1er du Protocole n°1.».

L'affaire est pendante devant la Cour Européenne des droits de l'homme, l'intervention de la Licra été acceptée par la Cour.

Dans le cadre extra-judiciaire, la Licra intervient pour faire cesser des inégalités de traitement en lien avec des critères racistes ou antisémites. Pour cela, les juristes de la Licra aidés des avocats bénévoles de la Commission interviennent auprès des employeurs, des collectivités publiques ou encore des fournisseurs de services, en adressant des courriers de rappel à la loi et en sollicitant des rendez-vous pour revenir sur les infractions constatées et mettre en place des plans de prévention et d'action efficaces pour empêcher la répétition de ces discriminations.

Les partenariats et collaborations avec les acteurs de la lutte contre les discriminations

La Commission inscrit ses actions dans un plan global de lutte contre les discriminations. A ce titre, elle collabore avec une diversité d'acteurs institutionnels, associatifs ou encore privés, afin d'insuffler une dynamique pluridisciplinaire et transversale dans ce champ d'action.

La Commission a déposé des contributions dans le cadre des Assises contre l'antisémitisme. Certaines de ses propositions, ont été retenues par la Ministre Aurore Bergé, consistant à sortir les infractions racistes de la loi sur la presse du 29 juillet 1881 pour rendre plus efficace la réponse pénale en matière de discours de haine.

- Le rapport final est consultable ici : <https://www.dilcrah.gouv.fr/ressources/rapport-des-groupes-de-travail-issus-des-assises-de-lutte-contre-lantisemitisme>
La Licra poursuit également son travail de collaboration avec le Défenseur des droits et ses services en les saisissant systématiquement dans tous les dossiers de discrimination pour lesquels elle intervient judiciairement et participe à l'ensemble des réunions du comité d'entente Origines de l'institution.

Cette année, lors de la Réunion du Comité d'entente Origines du 5 mars, la LICRA a tenu à rappeler les points de préoccupation concernant l'augmentation des propos à caractère raciste et antisémite sur les campus universitaire et la dégradation des conditions de la vie psychique des étudiants, du fait du harcèlement d'ambiance, mais aussi des violences verbales, qu'ils peuvent subir en lien avec les l'actualité politique et les tensions qui en résultent.

Etant implantée dans de nombreux territoires, la Licra notamment via sa Commission prévention et lutte contre les discriminations, participe aux réunions de travail des Comités Opérationnels de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBTQI+ (CORAH) afin d'élaborer les plans départementaux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ découlant directement du plan national 2023-2026 sur le même sujet.

Depuis 2023, la Commission a intégré le comité de pilotage de l'Observatoire National des Discriminations et de l'Égalité dans le Supérieur (ONDES), qui consiste à déterminer les orientations de l'observatoire, et continue depuis cette date son travail au sein de l'Observatoire en participant à des tables rondes notamment.

Les actions de formation et de sensibilisation auprès des militants et en externe

Le service formation de la Licra mène de nombreuses actions de sensibilisation et de formation qui abordent notamment la question des discriminations. Ces interventions ont lieu dans les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises, les associations et les structures sportives (voir partie Enseignement Supérieur et Formation du rapport d'activité).

Formation des militants

• Convention de la Licra, atelier juridique en droit de la non-discrimination à la Maison du Barreau le 28 mars 2025

La commission a donné une formation, par l'intermédiaire de sa présidente Me Galina Elbaz, aux avocats de la Commission Juridique, dans une séance qui s'est tenue à la Maison des Barreaux le 2025.

Ont été abordés les qualifications juridiques des actes de discrimination en matière civile et pénale, et les différentes modalités d'intervention de la LICRA dans les procédures judiciaires, la collecte des preuves et l'assistance aux victimes d'agissements discriminatoires.

• Université d'Automne du Havre le 12 octobre 2025 : laïcité et non-discrimination en entreprise

Une trentaine de militants de la LICRA ont été formés dans le cadre d'un atelier consacré à la laïcité en entreprise animé par Galina Elbaz, Frédéric Potier ancien DILCRAH et Gilbert Flam, président de la Commission Internationale.

La formation a permis de revenir sur l'articulation entre le principe de neutralité dans l'entreprise, encadré juridiquement et parfaitement légal, et le principe de non-discrimination, qui prohibe les différences de traitement fondée sur la religion. Des exemples concrets ont été présentés aux militants pour distinguer ce qui relève du licite et de l'illicite en droit français et européen, et leur donner des outils pour orienter les victimes.

- **Conférence à l'université de droit de Marseille organisée par la Licra Marseille « Faut-il sortir les infractions racistes, sexistes et homophobes de la loi sur la presse ? »**

La Commission continue son travail de plaidoyer et de formation en matière de réponse pénale s'agissant des discours discriminatoires. La Licra s'est engagée pour l'introduction dans le droit commun, pour amplifier la connaissance de l'ensemble des acteurs judiciaires aux discriminations.

Le 17 novembre 2025, s'est tenue une conférence organisée par Serge Tavitian président de la section de Marseille, confrontant les points de vue Maître Galina Elbaz, Maître Basile Ader spécialiste du droit de la presse, le professeur de droit pénal Ewan Raschel. Plus d'une centaine d'étudiants en droit de l'université ont participé activement à cette conférence.

SOMMAIRE

1. **Gouvernance et réunions de la commission**
2. **Événements portés par l'échelon national**
 - A.- **L'Universalisme en fête – salon du livre antiraciste de la Licra Paris**
 - B.- **La Licra à Avignon**
 - C.- **Le concours de nouvelles de la Licra – « Écrire contre la haine »**
 - D.- **Le Cercle de la Licra – Martine Benayoun**
 - E.- **5èmes Journées des Justes**
3. **Labellisation de spectacles et des films**
4. **De quoi demain**

1 Gouvernance et réunions de la commission

La commission Culture de la Licra est désormais présidée par Jean-Louis Rossi, de la section Licra Auvergne Rhône Alpes, également président de la commission Culture de la Licra AURA. Abraham Bengio devient chargé de mission pour l'organisation des manifestations culturelles de la Licra.

Au cours de l'année 2025, la commission Culture s'est réunie régulièrement, en visioconférence pour tenir compte de la dispersion géographique de ses membres, les 12 février, 15 mai et 27 septembre et en présentiel à l'occasion des grands rassemblements de la Licra, tels que le Congrès de la Licra le 30 mars à la Maison du barreau à Paris ou les Universités d'automne au Havre le 12 octobre, soit cinq réunions au total.

La commission Culture compte actuellement 45 membres (théoriques). La plupart d'entre eux ont été désignés par leurs sections respectives, d'autres sont des adhérents directs de la commission.

Il est regrettable que malgré des rappels incessants, de nombreuses sections n'aient jamais désigné de correspondant culture, soit qu'il s'agisse de sections « fantômes » à l'électro-encéphalogramme désespérément plat, soit que leurs dirigeants n'accordent guère d'intérêt aux initiatives culturelles de la Licra.

Sauf lors des rassemblements tels que le Congrès ou les Universités d'automne, les réunions de la commission Culture se déroulent selon un plan désormais bien rodé : information sur l'état d'avancement des projets d'envergure nationale portés par des comités de pilotage ad hoc ; information des sections sur leurs réalisations et leurs projets, ce qui permet parfois d'initier des coopérations entre sections ; discussion sur l'actualité culturelle ou sur des sujets plus intemporels, tels que le rôle de la culture dans les combats universalistes de la Licra.

Il est à noter par ailleurs que l'échelon national participe à de nombreux événements :

- organisés par d'autres institutions (ainsi, en 2025, le rassemblement pour Charlie le 11 janvier à Paris ; les rassemblements pour réclamer la libération de Boualem Sansal le 25 mars à Paris devant l'Assemblée nationale, le 6 juin à la mairie de Paris Centre, le 14 septembre à Strasbourg en partenariat avec la section du Bas-Rhin ; l'hommage à Samuel Paty le 16 octobre à la mairie du 9^e arrondissement de Paris : le concert « Voix Etouffées » au Goethe institut de Paris le 27 mars, précédé d'un débat animé par Abraham Bengio ; la soirée Liberté, liberté chérie le 8 décembre à la mairie du 9^e arrondissement de Paris pour fêter les 120 ans de la laïcité, avec les associations Unité laïque, De quoi demain et Chevalier de la Barre) ;

• ou organisés par d'autres instances de la Licra avec le concours de la commission Culture (ainsi, en 2025, la renaissance du Cercle de la Licra Martine Benayoun, avec des causeries de Paul Audi le 10 avril au siège de la Licra et de Gérard Bensussan le 24 novembre à Strasbourg en collaboration avec la section Bas-Rhin ; les visites commentées d'expositions à l'intention des jeunes de la Licra et d'étudiants, organisées et financées par la section de Paris et animées par Iris Farkhondeh - en 2025 l'exposition Art dégénéré au musée Picasso et l'expo Paris noir au Centre Pompidou).

2. Événements portés par l'échelon national

Rappelons que la couverture des plaquettes de présentation de ces différents événements, ainsi que celle de l'ouvrage qui rassemble les nouvelles primées à l'issue du concours de nouvelles de la Licra, sont toutes illustrées par le remarquable affichiste Bruno Théry. Ces belles affiches colorées et pleines d'imagination sont devenues le signe, reconnaissable entre tous, des publications de la Licra Culture.

A.- L'Universalisme en fête – salon du livre antiraciste de la Licra Paris

Le samedi 26 novembre 2022, la commission Culture avait organisé à la Bibliothèque nationale de France l'Universalisme en fête - Lire contre la haine (<https://www.licra.org/universalisme2022>).

Cette manifestation a fusionné dès l'année suivante avec le Salon du livre antiraciste de la Licra Paris. Le dimanche 2 juin 2024, dans les locaux de la mairie du 5^e arrondissement, place du Panthéon, fut organisé l'Universalisme en fête – salon du livre antiraciste de la Licra Paris, initiative conjointe de la commission Culture et de la section de Paris : https://www.licra.org/wp-content/uploads/PROGRAMME_FINAL-web.pdf

Le programme du Salon (<https://www.licra.org/wp-content/uploads/Brochure-salon-du-livre-2025.pdf>) comprenait deux tables-rondes, toutes deux imaginées et modérées par les jeunes de la Licra avec le concours de la commission Culture :

- « Les réseaux sociaux, nouveau forum de la cité ? » avec Maxime Loth, Lucas Dylan Moulard et Rudy Reichstadt, débat modéré par Saskia Lefevre ;
- « 18 ans après #Mee Too, le bilan », avec Flora Ghebali, Rachel Binhas et Marie Dosé, débat modéré par Raphaël Revah.

Deux nouvelles primées au concours de nouvelles de la Licra, Écrire contre la haine, ont été lues par leur auteur : « Le cadeau », de Marie-Hélène Moreau et « Embuscade » de Philippe Mouche.

Le prix Patrick Quentin a été attribué cette année à la romancière Gaëlle Nohant, qui a reçu sa récompense des mains de Muriel Quentin Broder, veuve de l'inoubliable militant Patrick Quentin, pionnier de la lutte contre le négationnisme, disparu en 2017 et créatrice du prix à sa mémoire.

Enfin, une cinquantaine d'écrivains ont signé leurs œuvres tout au long de la journée (merci à la librairie Lamartine !)

Cette manifestation a reçu le soutien financier du ministère de la Culture (Drac Île-de-France)

La quatrième édition du Salon universaliste de la Licra Paris aura lieu le dimanche 31 mai 2026, toujours dans les superbes locaux de la mairie du 5^{ème} arrondissement de Paris. Cette manifestation est désormais placée sous la responsabilité de la section de Paris, avec le concours de la commission Culture nationale.

B.- La Licra à Avignon

En suivant ce lien, on pourra prendre connaissance du programme de la Licra à Avignon 2025 : <https://www.licra.org/wp-content/uploads/Brochure-Festival-dAvignon-2025-VDEF.pdf>

Comme chaque année, la Licra recommandait de nombreux spectacles de qualité qui font écho à ses combats et a organisé des débats (« bords de scène ») autour de certains d'entre eux. En partenariat avec le Festival Avignon Off, nous avons organisé une lecture de la nouvelle « Embuscade », primée lors de la précédente édition du concours de nouvelles de la Licra, Écrire contre la haine, par son auteur Philippe Mouche qui a animé ensuite un débat sur le pouvoir des médias et la fabrication de l'opinion. Cette année, le « grand débat de la Licra » organisé au cloître St-Louis dans le cadre très officiel du Café des idées, en partenariat avec le Festival d'Avignon, portait sur un thème sensible : Proche-Orient, y a-t-il un chemin pour la paix ? Nos deux intervenants, la sociologue et philosophe Eva Illouz et Ofer Bronchtein, fondateur du Forum international pour la paix, ont débattu devant un public attentif et parfois difficile. Le débat, introduit par Tiago Rodrigues, directeur du Festival d'Avignon, était modéré par Alain Blum et Abraham Bengio.

Cette manifestation a reçu le soutien financier du ministère de la Culture (Drac PACA)

C.- Concours de nouvelles de la Licra – « Écrire contre la haine »

Le succès du concours de nouvelles de la Licra ne se dément pas : en 2025, pour la troisième édition, 131 nouvelles ont été reçues – ce qui porte à 450 le nombre total des nouvelles reçues en trois ans...-, provenant de toute la France et d'une dizaine de pays étrangers. Le Grand Jury a choisi de publier 21 nouvelles ; quatre auteurs se sont vu décerner le prix Bernard Lecache : Stéphanie Albin pour « Black Suaires Matter » ; Roxane-Lou Aminian pour « Le Doute », ex-aequo avec Elisabeth Chanay pour « La Traversée » et Julien Côme pour « Zoran, le conte ». Cette année encore c'est l'éditeur Andrea Iacovella (La Rumeur libre) qui a publié le recueil des 21 nouvelles primées, sous une élégante jaquette illustrée par Bruno Théry.

Le Grand Jury de l'édition 2025 était composé d'Abraham Bengio, chargé de mission pour l'organisation des manifestations culturelles de la Licra ; Michelle Corrigan, militante de la section de la Drôme ; Claude Griesmar, auteur, lauréat de l'édition 2023 ; Andrea Iacovella, éditeur (La rumeur libre) ; Olivier L'Hostis, directeur de L'Esperluette, grande librairie de Chartres ; Antony McKenna, professeur émérite des universités ; Philippe Mouche, auteur, lauréat de l'édition 2024 ; Elisabeth Pelsez, directrice générale de la Mission de préfiguration du Musée Mémorial du Terrorisme ; Olivier Tur, directeur de cabinet du Drac d'Île-de-France.

La quatrième édition du Concours de nouvelles est d'ores et déjà lancée : les nouvelles sont attendues du 1er janvier au 31 mars 2026.

Cette année, les Licra suisse et belge rejoignent le concours de nouvelles et participeront activement au jury de sélection. De même, la commission Éducation de la Licra s'apprête à lancer une édition du concours de nouvelles réservée aux collégiens de 3ème et aux lycéens de seconde.

D.- Cercle de la Licra – Martine Benayoun

Après le décès en 2022 de notre regrettée Martine Benayoun, vice-présidente de la Licra, le think tank le Cercle de la Licra – Agir pour les Droits de l'homme, qu'elle avait fondé et dirigé, a cessé de fonctionner. Alain David et Abraham Bengio, appuyés par un comité de pilotage composé de Véronique et Fabielle Angel, Muriel Quentin Broder, Julien Levinger, Nelly Beaufort et Francine Bellour, ont décidé de faire renaître ce laboratoire d'idées sous le nom de Cercle de la Licra – Martine Benayoun.

La séance inaugurale de ce nouveau Cercle de la Licra a eu lieu au siège le 28 novembre 2024. Danny Leder et Paolo Levi, journalistes, correspondants respectivement pour l'Autriche et pour l'Italie et Didier Leschi, directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, se sont entretenus sur le thème : « ressentiment en Europe, la question de l'étranger : les exemples de l'Autriche, de l'Allemagne et de l'Italie ». Le débat était modéré par Alain David.

En 2025, le Cercle de la Licra Martine Benayoun a organisé des soirées :

- À la salle Noo Toos de Strasbourg le 14 mars, en partenariat avec le comité international de soutien pour la libération de Boualem Sansal, avec la participation de Jean Michel Blanquer, Catherine Trautmann, Gabrielle Rosner-Bloch, Anne Mistler, Didier Leschi, Arnaud Benedetti, Chawki Benzehra, Ève Szeftel, Lisa Romain, Rachel Binhas, Fabielle Angel et Abraham Bengio ;

- Au siège de la Licra le 10 avril autour du philosophe Paul Audi et notamment de son dernier ouvrage, Tenir tête, Stock, 2024 ;

- Au club de la presse de Strasbourg le 24 novembre, soirée autour de Gérard Bensussan, intitulée « sionisme, antisionisme et crise de la démocratie », autour de deux récents ouvrages du philosophe : La transaction. Penser autrement la démocratie (2023) et Des sadiques au cœur pur. Sur l'antisionisme contemporain (2025) ; soirée organisée en partenariat avec la section du Bas-Rhin

La prochaine soirée du Cercle de la Licra Martine Benayoun aura lieu le 14 janvier 2026 à la mairie du 9e arrondissement de Paris, autour du mathématicien, philosophe et psychanalyste Daniel Sibony. Elle sera intitulée : « Où en sommes-nous avec l'antisémitisme ? »

E.- Cinquièmes Journées des Justes

Du 14 au 16 novembre 2025, la Licra a organisé à Toulouse, en partenariat avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne, ses Cinquièmes Journées des Justes intitulées « Les Justes en Occitanie et le rôle des étrangers dans la Résistance ».

Les Journées des Justes sont une manifestation culturelle organisée par la Licra en hommage aux Justes parmi les nations, avec une thématique originale pour chaque édition, liée à la région choisie.

Les premières ont été organisées en 2014 à Dieulefit (« Si être juste ce n'est pas être un saint... Qu'est-ce qu'être juste ? Qu'est-ce qu'être un Juste ? ») et en 2015 à Peyrins et Bourg-de-Péage (« Être Juste, ça s'apprend ? »). La troisième édition a eu lieu au Chambon-sur-Lignon en 2019 (« 75 ans après la Shoah, qu'est-ce qu'être Juste aujourd'hui ? »). La quatrième s'est déroulée en 2021 à Thonon-les-Bains en Savoie et à Lausanne en Suisse (« Journées franco-suisse des Justes, de la fuite des huguenots au XVIIIe siècle à celle des Juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale »)

Les Journées consistent en une série de tables-rondes sur deux jours, avec un accompagnement culturel (théâtre, cinéma, vente des livres des intervenants...) et s'adressent à un large public (militants de la Licra, habitants de la ville et de la région où se tiennent les Journées...). En 2025, les tables-rondes ont porté sur L'histoire des Justes en Occitanie (avec Patrick Cabanel, François Boulet et Jean-Claude Simon, débat modéré par Maurice Lugassy), La diversité des engagements des étrangers et des immigrés (avec Geneviève Dreyfus-Armand, Jean Vigreux et Julien Blanc, débat modéré par Santiago Mendieta) et Qu'est-ce qu'être Juste aujourd'hui ? (avec Karine Pariente, Guillaume Le Blanc et Nicolas Garcia (débat modéré par Enguerrand Serrurier).

Les Journées des Justes sont précédées par une Journée des jeunes , qui a eu lieu le 14 novembre. il s'agit d'activités proposées à des élèves du secondaire et à des jeunes relevant de la Protection judiciaire de la jeunesse : rencontre avec d'anciens enfants cachés, travail en atelier autour de la problématique des Justes et du thème choisi pour cette édition, activités culturelles telles que la visite de sites mémoriels, la représentation d'une pièce de théâtre ou la projection d'un film...

Organisées en partenariat étroit avec une collectivité territoriale, en l'occurrence le Conseil départemental de la Haute-Garonne, ce qui constitue une première, les Cinquièmes Journées des Justes ont reçu le soutien du ministère de la Culture (Drac Occitanie), de la Fondation pour la mémoire de la Shoah et de la Région Occitanie.

3. Labellisation de spectacles

Tout au long de l'année 2024, nous avons continué à labelliser des films, des pièces de théâtre etc. La labellisation consiste à :

- autoriser les diffuseurs du film ou les compagnies qui ont créé les spectacles concernés à utiliser dans leur communication le logo « spectacle recommandé par la Licra » ;
- parler de ces spectacles dans nos réseaux sociaux, notre infolettre etc. ;
- organiser des bords de scène à l'issue de projections ou de représentations de ces spectacles

Parmi les spectacles labellisés en 2025, on peut citer :

- les pièces de théâtre :
 - Parce qu'ils sont Arméniens, de Lorianne Cherpillod
 - Réflexions sur la question juive de Jean-Paul Sartre – un cabaret, de Danièle Israël et Pierre Humbert
 - Trancher, de Sophie Engel
 - Vous n'aurez pas ma haine d'Olivier Desbordes (texte d'Antoine Leiris)
 - Passeport pour la liberté, de Dominique Lurcel
 - Toussaint Louverture, de Nadège Perrier
 - Juste Irena, de Cédric Revollon
 - A ce stade de la nuit, de Maylis de Kerangal, mise en scène d'Antoine Oppenheim
 - Navalny, Journal d'un prisonnier, de Gaétan Vassart
- ainsi que les films :
 - Ernest Cole, photographe, de Raoul Peck
 - Furcy, né libre, d'Abdel Malek
 - La mer au loin, de Saïd Hamich Benlarbi
 - Tout va bien, de Thomas Ellis
 - Trance Therapy, de Cindy Gzaiël
 - Doubout ! Libre et debout, de Harry Eliezer

4. De quoi demain

Avant de clore ce rapport sur les activités culturelles de la Licra en 2025, un mot sur l'association De quoi demain.

l'association De quoi demain.

Créée en 2024 à l'initiative d'Abraham Bengio, alors président de la commission Culture de la Licra, Marc Hajjar, chef d'orchestre (dont on a pu entendre l'intervention à la table-ronde « culture » du colloque de la Licra « contre la haine, la laïcité » à l'Hôtel de Lassay en 2024), Marie-Madeleine Mervant-Roux, chercheuse en études théâtrales (CNRS), Alexis Morel, auteur compositeur et Béatrice Picon-Vallin, chercheuse en études théâtrales (CNRS), l'association De quoi demain (dont le nom fait allusion au fameux vers de Victor Hugo De quoi demain sera-t-il fait ?) « a pour objet la revitalisation, à partir du champ artistique, d'une culture pour tous, universaliste, librement créée, collectivement libératrice. Ses membres, humanistes, démocrates, républicains, attachés à la laïcité, soucieux de lutter pour la justice sociale, l'égalité hommes-femmes, contre l'homophobie, contre le racisme et l'antisémitisme, ont à cœur de favoriser un large dialogue autour du rôle émancipateur de l'art et des formes qui peuvent être aujourd'hui les siennes. »

La collaboration entre la Licra, qui fêtera bientôt son centenaire, et cette toute jeune association, est riche de promesses. Nul doute que les membres de la commission Culture en entendront parler, tant les convergences sont nombreuses, comme en témoigne le manifeste de De quoi demain que nous reproduisons ci-dessous :

« Qui sommes-nous ?

Musiciens, écrivains, artistes du monde du théâtre, mais aussi universitaires et chercheurs du domaine culturel, nous souhaitons contribuer à un dialogue politique dans le champ qui est le nôtre, dialogue dont les dernières actualités montrent qu'il est à la fois urgent et possible. Humanistes, républicains, démocrates, universalistes, attachés à la laïcité, farouchement opposés à l'extrême-droite, nous luttons, chacun à notre manière, pour l'égalité hommes-femmes, contre le racisme et l'antisémitisme, contre l'homophobie, pour la liberté d'expression. Or, nous constatons que, depuis quelques années, ces luttes ont pris des formes caricaturales, grotesques, aussi minoritaires que bruyantes, menées par des groupes adeptes d'une pensée manichéenne et autoritaire, prompts à s'autoproclamer unique avant-garde et camp du Bien. Leurs méthodes pour parvenir à un idéal d'égalité et de justice sociale, idéal que nous partageons tous, nous semblent, aller à l'encontre du but recherché. Nous déplorons que tous ceux qui, comme nous, s'interrogent sur ces nouveaux parangons de vertu soient immédiatement assimilés par eux à des réactionnaires, voire à la "fachosphère". Nous refusons tout autant de nous laisser intimider par ces insultes faciles que de laisser à l'extrême-droite le monopole de leur critique. Que voyons-nous se développer dans les domaines qui sont les nôtres ? Une nouvelle police culturelle, qui prétend tout régenter à partir de critères identitaires, de genre, d'ethnie, d'orientation sexuelle, d'indice de masse corporelle (liste inépuisable), au détriment des ambitions artistiques, de création, d'expérimentation. Pour combattre le racisme, faudrait-il désormais mettre en avant les différences de pigmentation ? C'est cette injonction absurde qui nous paraît raciste. L'universaliste ne nie pas les différences, mais voit l'être humain avant sa couleur de peau, sa nature de cheveux, sa sexualité, sa religion... Un comédien juif ne pourrait-il plus jouer que le rôle d'un juif ? Une comédienne cisgenre ne pourrait-elle incarner de personnage transgenre ? L'acteur devrait-il rester dans sa propre peau ? Faudrait-il être noir pour traduire un auteur noir ? Être noir pour interpréter un concerto du chevalier de Saint-George ? Les morts eux-mêmes ne sont pas épargnés. Ils sont condamnés sur les réseaux sociaux dans des procès en mal-pensance. La culture et l'histoire sont jugées à l'aune de critères moraux contemporains. Selon les nouveaux adeptes de la pensée unique, il faudrait effacer les auteurs avec leurs oeuvres à la moindre ligne jugée offensante. Cette nouvelle censure nous rappelle de mauvais souvenirs : la culture est toujours la première victime des totalitarismes. Comment de telles propositions ont-elles pu se répandre ? Comment a-t-on pu faire accepter que la libération de la parole sur le harcèlement sexuel conduise à l'instauration de tribunaux populaires expéditifs ? Comment la réflexion postcoloniale a-t-elle pu être recouverte par les discours des « décoloniaux » et « indigénistes » qui, sous couvert de lutte pour l'équité, mènent à une concurrence victimaire et à une aggravation des replis communautaires ? Nous ne sommes ni aveugles ni sourds et nous n'ignorons pas que les principes de liberté, d'égalité, de fraternité restent imparfaitement réalisés. Nous choisissons pourtant de les réaffirmer, contre les lâches, contre les idiots utiles de l'extrême droite et d'un islamisme toujours plus agressif et contre les calculateurs politiques qui, sous le masque de l'antiracisme, voire du féminisme, menacent dans ses fondements la culture des Lumières. Nous parions que de nombreuses personnes, de toutes générations, sans représentation politique et détestant que l'on parle à leur place, partagent notre diagnostic, notre inquiétude et notre volonté d'action. Si nous refusons d'être les témoins passifs de la dégradation du monde de la culture, comme nous refusons de voir se déliter l'école, l'université et le monde de la recherche, assaillis par les mêmes problèmes, si nous souhaitons en débattre publiquement, c'est qu'ils sont plus que jamais des lieux clés dans le grave contexte d'instabilité politique nationale, européenne et mondiale où la démocratie est mise en danger. Nous proposons de contribuer, pour notre part, en créant l'association DE QUOI DEMAIN, à une réflexion sur ce qui, aujourd'hui, dans les créations des artistes, dans les pratiques institutionnelles, dans les travaux des chercheurs, esquisse d'ores et déjà un nouvel imaginaire républicain projectif et universaliste. »

Parmi les manifestations organisées en 2025 par De Quoi Demain :

- 21 janvier « Vers un imaginaire républicain » avec Renaud Large, expert associé à la Fondation Jean Jaurès et Tania de Montaigne, écrivaine, comédienne, enseignante
- 24 mars « Musique, politique, judaïsme, la transmission fonctionne-t-elle encore ? » avec Ami Flammer, violoniste et écrivain
- 14 mai « Radicalités militantes dans la culture » avec Nora Bussigny, journaliste, autrice de l'ouvrage Les nouveaux inquisiteurs. L'enquête d'une infiltrée en terres wokes et Déborah Münzer, productrice, metteuse en scène, adjointe au Maire de Nogent-sur-Marne, vice-présidente du Conseil départemental du Val de Marne
- 4 novembre « la liberté de créer, liberté de programmer », avec Olivier Meyer, créateur de festivals et directeur de théâtres, et Nicolas Liautard, metteur en scène, directeur de festivals et de théâtres.
- Prise en charge de la programmation artistique de la soirée Liberté, liberté chérie organisée le 8 décembre à la mairie du 9e arrondissement de Paris par Unité laïque et Chevalier de la Barre pour fêter les 120 ans de la laïcité
- La prochaine séance aura lieu le 17 février 2026 à 19h30 au Patronage laïque Jules Vallès, Paris et portera sur « L'école de la République aujourd'hui ». Intervenantes : Delphine Girard, enseignante, professeure agrégée et membre du Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République, et Marie-Christine Bordeaux, docteure, professeure des universités, chercheuse au Gresec, membre du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle et du conseil scientifique de l'Inseac

Visitez le site Internet de De Quoi Demain : <https://dequoidemain.org/>

Abonnez-vous à son compte X (ex Twitter) : @dequoidemain

Informer, influencer, influencer

Le Droit de Vivre (Le DDV) a été fondé en février 1932. Il est, depuis l'origine, une société de droit privé. C'est l'un des plus vieux titres de la presse française. Autrement dit, une institution à défendre.

La Licra possède aujourd'hui différents outils de communication, à commencer par son site Internet et Le DDV. Le premier permet la diffusion de l'actualité Licra, et notamment celle des sections (qui fut longtemps dévolue au Droit de Vivre) ; le second est un outil intellectuel qui délivre une information portant sur l'ensemble des sujets qui intéressent la Licra au premier chef, qui publie des analyses de fond, des enquêtes, des tribunes, des entretiens... et contribue à la connaissance et au débat public sur des questions « vives ». C'est en outre une vitrine importante de l'association.

Le Droit de Vivre paraît depuis décembre 2020 sous la forme d'une revue. 16 numéros sont parus depuis cette date.

Maintenir le niveau d'exigence

L'année 2025 a vu la parution de trois numéros :

- n° 694 (janvier 2025) : « Rassemblement national. Vitrine, postures, impostures », 128 pages
- n° 695 (juillet 2025) : « L'universalisme, une idée neuve », 114 pages
- n° 696 (décembre 2025) : « Nier sans nier. Actualités du négationnisme », 122 pages

En 2025, la revue a maintenu son niveau d'exigence dans le traitement des thématiques choisies. La sollicitation de spécialistes de toutes les disciplines ainsi que des praticiens (juristes, militants associatifs...) pour aborder des sujets complexes est demeuré l'angle privilégié. Il garantit à la revue une visibilité au-delà des seuls militants de la Licra. La revue permet de faire entendre sur un même thème, des sensibilités diverses s'inscrivant dans l'arc républicain. En cela, la Licra contribue, par cet organe de communication, à favoriser les conditions du débat démocratique, ce qui est essentiel dans un contexte de grande polarisation idéologique.

Le nombre d'abonnés avoisine aujourd'hui les 800. Il faut ajouter à cet effectif les achats en ligne, qui épuisent petit à petit les stocks entreposés au siège. Pour certains numéros, nous avons dû procéder à des retirages.

Le Droit de Vivre souffre en revanche d'un défaut d'outils de gestion efficaces qui entraîne des dysfonctionnements qui nous sont régulièrement signalés : numéros non acheminés, envois de plusieurs exemplaires au même abonné, difficulté technique pour acheter ou s'abonner. L'année 2026 commence avec un audit sur ces aspects fondamentaux desquels dépend notre crédibilité et l'accomplissement en bonne et due forme de nos missions : élargir le lectorat et utiliser pour cela des outils efficaces.

Le Droit de Vivre est ponctuellement cité dans la presse ou dans des ouvrages comme ceux, en 2025 de Nathalie Heinich, *Penser contre son camp*. Itinéraire d'une intellectuelle de gauche (Gallimard) ou de Benoit Drouot, *Lutte contre les racismes et les antisémitismes*. Pour un autre récit historique (Éditions Hermann).

En 2025, de nombreux spécialistes reconnus ont accepté de nous confier leurs analyses, parmi lesquels Pascal Perrineau, Antoine Lilti, Anne Cheng, Olivier Manonni, Laurent Joly, Pierre-André Taguieff, Jean-Yves Camus, Anne Muxel, Patrick Weil, Nathalie Sonnac, Luc Rouban, Souleymane Bachir Diagne, Rémi Brague, Bénédicte Savoy, Annette Becker, Hélène Dumas, Jean-Clément Martin, Thomas Hochmann... pour n'en citer que quelques-uns. C'est aussi par la renommée de ces spécialistes et la qualité de leurs contributions que Le DDV parvient à accroître son influence et à être reconnu comme une revue qui compte.

Le Droit de Vivre présent sur Cairn

La présence du DDV sur Cairn, la plateforme de référence pour les publications scientifiques francophones, a été de ce point de vue une reconnaissance du travail accompli. Cette présence est effective depuis la fin du mois de février 2025. Six numéros ont été mis en ligne en 2025. Le DDV est ainsi inclus dans des bouquets d'abonnements vendus aux universités et bibliothèques du monde entier. La plateforme permet aussi l'achat d'articles à la pièce ou de numéros au format pdf pour tout autre public (33 articles et 13 numéros achetés en 2025). Les consultations sont allées crescendo au cours de l'année 2025 : Le DDV s'installe ainsi progressivement dans le paysage des revues consultées sur les campus du monde entier. Les thématiques que nous abordons, dans le contexte actuel, facilite cette installation.

162 articles sont aujourd'hui en ligne. Il y a eu 11 784 consultations en 2025. Le « top 5 » des pays de consultation est le suivant : France (3 399), USA (1 113), Chine (344), Belgique (306), Canada (263).

Le « top 5 » des institutions de consultation : l'universités Paris 1 Panthéon-Sorbonne (200), Science Po Paris (183), Nantes Université (177), Université de Montréal (159), Aix-Marseille Universités (143).

On perçoit ici tout l'enjeu de ce développement en ligne qui accroît notre influence auprès d'un lectorat étudiant et professoral – mais pas seulement – et contribue à la réputation et à la visibilité de la Licra. Le nombre d'abonnés ne constitue donc pas un indicateur suffisant aujourd'hui pour apprécier la visibilité et l'influence du Droit de Vivre. Le nombre de jeunes qui adhèrent à la Licra pas davantage, au regard de la manne de lecteurs étudiants que nous sommes susceptibles de toucher par ce nouveau canal.

À noter enfin que cette présence sur Cairn est source de revenus puisque Le DDV est rétribué en fonction du nombre de consultations. Ainsi, en 2025, pour cette première « petite » année, le revenu s'élève à 5 112, 76 euros.

Il faut conclure sur ce point en soulignant l'importance de conserver le niveau d'exigence actuel de la revue, qui est la condition pour demeurer sur Cairn. Il est nécessaire également de considérer Cairn comme une porte d'entrée vers la Licra.

Le site Internet du DDV

La présence sur Cairn a modifié le fonctionnement du site leddv.fr qui existe depuis mars 2021 et qui égrenait, jusque-là, les articles publiés dans la revue papier, en les rendant gratuit. Avec Cairn, le modèle éditorial et économique est enfin trouvé. La revue papier paraît au rythme de 2 à 3 numéros par an. Une partie de ses articles sont mis en ligne sur Cairn et rendus payants, ce qui n'autorise plus de les mettre en ligne sur leddv.fr. Il faut donc achalander le site avec des articles inédits (en dehors de quelques chroniques de la revue qui continuent à être mises en ligne).

L'année 2025 a été positive sur ce plan. Il y a eu 84 869 connexions en 2025 (72 526 en 2024), ce qui correspond à 233 connexions par jour (198 en 2024). 56 articles ont été mis en ligne, soit à peu près un article tous les six jours. Le rythme de publication s'est accru en fin d'année 2025 (388 connexions par jour en novembre, 469 en décembre). Nous avons également été en première ligne dans le traitement de certains sujets d'actualité : une enquête en quatre parties sur le colloque (annulé) du Carep au Collège de France « La Palestine et l'Europe » (2 931 vues), une enquête sur le médiéviste Julien Théry (7 918 vues)...

Leddv.fr permet d'être au plus proche de l'actualité alors que la revue papier publie des dossiers de fond. La ligne est naturellement la même (antiraciste, universaliste, républicaine, laïque) sur ces différents supports.

Les réseaux sociaux

Il faut enfin évoquer le rôle des réseaux sociaux qui permettent d'accéder aux articles mais également de communiquer d'une manière plus générale, en proposant parfois une ou plusieurs citations, un visuel, etc.

Au réseau X (ex-Twitter) et à un recours plus systématique à LinkedIn est venu s'ajouter, en 2025, la création d'un compte Instagram. Quelques mises à jour récentes, à partir de janvier 2026, ont permis d'apprécier les potentialités de cet outil. Ainsi un post renvoyant à une interview de Nazila Golestan sur la situation en Iran a été vu plus de 38 000 fois, une interview de Nora Bussigny 6 800 fois... Ces outils sont devenus indispensables dans la diffusion du DDV. Il est important de le souligner, il n'existe pas d'autres moyens de publicités du Droit de Vivre à ce jour que celui des réseaux sociaux car aucune campagne n'est entreprise. Précisons que le relai par les comptes Licra des posts du DDV est capital pour en garantir la promotion.

Il faut par ailleurs mentionner la première campagne vidéo qui a été menée dans le cadre des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905, et qui a consisté en la mise en ligne d'une série de 7 courtes vidéos de spécialistes interrogés sur la laïcité. Ces vidéos ont été mises en ligne sur X, LinkedIn et Instagram avec succès

Potentialités

Pour conclure, si l'on raisonne en termes d'influence, les potentialités de notre revue sont aujourd'hui considérables et laissent entrevoir des développements bien plus ambitieux encore, notamment au plan audiovisuel (pastille vidéos, podcasts, entretiens filmés...). La recherche de nouvelles sources de financement est essentielle. Le numéro 696 sur le négationnisme a été soutenu par la Fondation pour la mémoire de la Shoah. D'autres pistes sont en cours d'étude : mécénat, CNL...

Pour servir l'ensemble de ces potentialités et travailler dans le sens de cette plus grande influence du Droit de Vivre et de la Licra, il serait nécessaire que l'année 2026 soit celle d'un ou deux recrutements pour étoffer une équipe réduite à une personne depuis juin 2023.

Il serait également nécessaire de développer des campagnes de publicité, qui sont aujourd'hui inexistantes.

Il serait aussi capital que les sections soient les premières à s'emparer de la revue. Le rédacteur en chef a encouragé à plusieurs reprises les présidents de section à l'inviter pour présenter la revue et le numéro en cours. Seules deux sections, hélas, ont répondu positivement à ces appels en 2025 (Paris et Strasbourg).

Enfin, il n'existe à notre connaissance que deux librairies – mais non des moindres – qui diffusent régulièrement ou ponctuellement Le Droit de Vivre en France : le Musée d'art et d'histoire du judaïsme et le Mémorial de la Shoah. Il serait nécessaire que les librairies de quartier fassent l'objet de démarches de la part des militants, afin de proposer la revue à la vente.

Nos derniers mots vont aux militants qui se sont emparés de l'outil et en font la promotion dès qu'ils le peuvent. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés, leur travail est essentiel.

Délégation aux sections

La mission « suivi et développement des sections » a pour mission d'aider les militants là où la présence locale de la Licra mérite d'être initiée, confortée, et mieux structurée avec le souci partagé d'assurer le renouvellement des équipes. Son objectif est d'aider les sections (avec les ressources et les moyens disponibles au siège) à :

- Mettre en place des actions de terrain (aide aux victimes, évènements culturels, interventions avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse l'éducation nationale, le mouvement sportif, les acteurs de la jeunesse et l'éducation populaire...) notamment auprès des habitants des quartiers populaires ou des zones rurales isolées.
- Répondre à des appels à projets locaux, et aux demandes de subvention auprès des institutions (préfecture, ville, département, région...).

Démarche :

- Un travail d'animation voire de restructuration territoriale dans un esprit de co-construction
- Un apport logistique, de ressources, de formation et de soutien
- Un dialogue constant et ininterrompu entre le national et les sections
- Une aide méthodologique et opérationnelle pour développer une stratégie locale ou régionale

Réalisations :

- Implantation de délégations locales en lien avec des sections Licra : Ardèche, Belfort. Cahors, Caen Calvados, Toulon-la Seyne, Yvelines/Eure-et-Loir, Haute-Loire ;
- Passage de 2 délégations en sections : Vichy et Grenoble
- Création de 3 nouvelles sections : Corse, Saint Quentin-Aisne, Niort Deux Sèvres
- Passage de 4 sections en délégations : Aix-en-Provence, Val d'Yerres, Fécamp et Pau.
- Renaissance des sections de Montpellier, Marseille et Beauvais Oise.
- Organisation d'une réunion nationale des sections et délégations Licra, tous les deux mois, afin de fluidifier et solidifier les relations avec le national, avec des apports thématiques.
- Une formation animée par Alain Blum et Nathalie Rosell proposée aux responsables sur les aides aux financements publics et privés ainsi que la méthodologie du dossier de subvention.

Etat des lieux par région ou interrégion

1) Ile de France

Une dynamique régionale portée par Véronique Angel, Présidente de la commission Ile de France et de la section de Paris (depuis juillet 2023), avec une équipe de bénévoles et de permanents du siège :

- Des chantiers thématiques (Éducation, Accueil des victimes ou Plaignants, Développement du bénévolat...)
- Une commission Education présidée par Laurent Nimeskern composée d'une dizaine de militants et d'un permanent du siège en charge de l'éducation (Pierre Hocq) qui interviennent dans des territoires (notamment dans les Quartiers Politique de la Ville) où des sections ne sont pas présentes
- Des partenariats avec des collectivités : Villes de Sarcelles, de Boulogne-Billancourt, de Paris, de Montreuil, le Conseil régional Ile de France, la Préfecture de Police de Paris

- Organisation d'ateliers citoyenneté pour des jeunes de la PJJ en Essonne
- Organisation annuelle du Salon du livre universaliste de la Licra, pilotée par la Licra Paris et la commission culture de la Licra (prochaine édition : le 31 mai 2026 à la Mairie du 5ème)
- Nouvelle présidence de la Licra Val-de-Marne. A l'invitation de la section, André Kaspi (Historien, professeur émérite à l'université Paris-Sorbonne) a abordé entre autres, le 6 novembre, les thèmes des discriminations et racismes qui affectent aujourd'hui les universités américaines.
- La section Licra Antony a organisé le 16 juin à l'ancienne mairie de Sceaux une soirée exceptionnelle mêlant lecture et musique, consacrée à la figure bouleversante d'Etty Hillesum, jeune femme juive assassinée à Auschwitz à l'âge de 29 ans.
- Organisation par la Licra Paris de 5 à 6 cafés débats par an autour d'un auteur et son livre. Le 14 janvier 2026 : Rencontre avec Mikhal Dekel, autour de son ouvrage Les enfants de Téhéran (éd. Philippe Rey), qui retrace le destin de milliers d'enfants juifs rescapés de la Shoah.

Projets

- Ouverture de nouvelles permanences d'aide aux victimes dans le Nord et l'Est de Paris ainsi que des territoires politique de la ville en Ile de France
- Passage en délégation des sections en veille ou ayant très peu d'adhérents notamment Neuilly-sur Seine, Ivry et Hurepoix.
- Aller vers une mutualisation des projets dans les Hauts-de-Seine
- Reposer l'idée de la création d'une antenne régionale Licra Ile de France (qui remplacerait la Commission Ile de France de la Licra) sous la forme d'une association

<https://www.licra.org/actions-des-sections/ile-de-france>

2) Normandie -Hauts de France

- Création d'une association régionale Licra Normandie le 13 mai
- Renaissance de la Licra Beauvais avec des projets tournés vers la jeunesse et les quartiers
- Création d'une nouvelle section à Saint -Quentin dans l'Aisne le 26 janvier, au Splendid à Saint-Quentin, Lili Keller-Rosenberg, ancienne déportée de la Shoah, a livré un témoignage poignant et essentiel devant des collégiens et des lycéens. À travers son récit, elle a sensibilisé les jeunes générations à cette période tragique de notre histoire, rappelant l'importance de la mémoire, de la transmission et de la vigilance. Près de 1 000 élèves, ainsi que des anciens combattants et des membres de la Licra, ont assisté à cet événement fort en émotion.
- Dynamisme de la Licra Dunkerque Littoral très active dans le milieu scolaire et auprès de la PJJ
- Une section havraise qui contribue activement à l'organisation des Universités d'Automne de la Licra et s'implique dans des actions éducatives dans les milieux scolaire et sportif. Le 13 décembre, à l'invitation du Grand Orient de France, des membres de la section du Havre de la Licra ont assisté à la manifestation commémorative des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905 de la séparation des Eglises et de l'Etat, autour de l'Arbre de la Laïcité.

Cet arbre qui a été planté à l'initiative des loges maçonniques du Havre en décembre 2012 a été scié en 2013 et replanté ensuite. C'est donc autour de ce symbole que 7 adhérents de la section se sont réunis et ont écouté les prises de paroles du délégué du Grand Orient et de M. le maire du Havre, Edouard Philippe.

- Une section rouennaise engagée vers l'aide aux victimes et qui réalise des actions dans les écoles.

Projet

- Redynamiser prioritairement la section de Lille.

<https://www.licra.org/actions-des-sections/normandie>

<https://www.licra.org/actions-des-sections/hauts-de-france>

3) Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté

- Un évènement annuel majeur porté par la Licra Bas-Rhin : journée « L'exil : avoir le courage de l'hospitalité » ;
- Dynamisme de la Licra Bas-Rhin qui anime un grand nombre d'actions notamment auprès de la jeunesse, des personnes en insertion ou réinsertion au travers de la culture, du sport, de projets mémoriels...
- Plantation d'un olivier en mémoire d'Ilan Halimi à Reims le 09 novembre.
- Participation de Licra Châlons-en Champagne au «Rallye de la Liberté» organisé par l'ONACVG de la Marne avec le soutien de Châlons et son agglomération.
- Organisation le 11 mars à Sciences Po Dijon, par la Licra Dijon de la table ronde « Penser l'égalité jusqu'au bout permet-il de mettre fin à la question de l'antisémitisme ? », avec Brigitte Stora, Nonna Meyer et Alain Policar (en présentiel et distanciel).
- À Châlons en Champagne le préfet de la Marne a remis le 8 mars, journée des droits des femmes, la légion d'honneur à Nelly Beaufort, femme de combat, engagée corps et âme dans le combat de la Licra.
- Organisation régulière par la Licra Mulhouse de conférences débats dans des librairies avec des personnalités de renom.
- A Besançon, la projection du film « Le dernier des Juifs au Petit Kursaal » a permis la participation d'environ 200 collégiens ou lycéens (Pouilley-les-Vignes, Pasteur, Jules Haag).
- À la suite de la déprogrammation de Raphaël Enthoven du festival Livres dans la Boucle, la Licra Besançon a publié un communiqué rappelant son attachement à la liberté de création intellectuelle ainsi que son inquiétude face aux instrumentalisation politiques locales du conflit israélo-palestinien et les risques de dérives communautaristes et antisémites induites par des condamnations à sens unique, poussant à la stigmatisation.
- Le 7 avril, la Licra Mulhouse et la Librairie 47°Nord recevaient Laurent Joly pour la sortie de son livre « Le savoir des victimes ».
- Création d'une nouvelle délégation locale à Belfort.

Projet

- Passage en délégation des sections de Metz et Nancy qui sont atones

<https://www.licra.org/actions-des-sections/grand-est>

- <https://www.licra.org/actions-des-sections/bourgogne-franche-comte>

4) Auvergne Rhône Alpes

- La section Licra Aura a une fonction de centre de ressources pour les 9 sections et délégations de cette région, en apportant notamment une aide financière pour les actions. Deux sections (Auvergne-Rhône-Alpes-Aura et Drôme) se sont professionnalisées avec l'emploi de permanents.
- Les sections Aura, Drôme et Roanne possèdent des locaux.
- La section Licra Forez investit les établissements scolaires et d'enseignement dans le milieu rural
- Un CA réunit les Présidents des sections de la région Aura tous les trimestres
- Création de délégations en Haute-Loire et en Ardèche

- Des réunions et des formations thématiques régionales régulières (communication, éducation, culturel, accueil des plaignants...)
- Plusieurs militants de la Licra du Roannais et de la Licra Allier-Vichy ont participé à la formation « Valeurs de la République et Laïcité » du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Loire. Outre, un rappel historique bien utile et un travail sur le vocabulaire (définitions), les stagiaires ont abordé des cas pratiques. Les échanges ont été nombreux et très intéressants. La dernière demi-journée a été consacrée à la prévention de la radicalisation avec l'intervention de l'AGASEF.
- À l'initiative de la Ville de Roanne et de son Maire, Yves Nicolin, de l'association culturelle israélite de Roanne et sa présidente Corinne Queroub et en présence de la Licra du Roannais, un olivier a été planté et une plaque apposée sur le site symbolique du square des Martyrs
- La Licra Aura en partenariat avec la Ville de Lyon a planté un arbre en hommage à Ilan Halimi le 26 novembre.
- A sein de la Licra Drôme, un projet est en cours autour du thème de la plaidoirie à destination des collégiens. C'est pourquoi, la section a fait appel aux juristes du siège de la Licra pour animer deux journées de formation auprès des militants de la section pour la mise en place de ce projet
- Pour la cinquième édition du Prix Violette Maurice, le 9 avril, la Licra Saint-Etienne avait mis à l'honneur Jean Zay (1904-1944) ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts de juin 1936 à septembre 1939, reconnu comme l'un des bâtisseurs de l'école publique française. Créé fin 2019 en l'honneur de Violette Maurice, stéphanoise, écrivaine engagée, ancienne résistante déportée à Ravensbrück et fondatrice de notre section stéphanoise, ce concours récompense les travaux d'élèves d'un collège ou lycée de l'agglomération stéphanoise et plus largement de Loire Sud.
- Le 14 octobre, s'est tenue dans les salons de l'Hôtel de Ville de Lyon, la conférence intitulée « L'engagement de la jeunesse contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ». Cette rencontre se plaçait dans le cycle de conférences organisées par la Licra Aura, en partenariat avec le Ville de Lyon. La présidente de la section a mentionné l'urgence de la mise en place du plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine LGBT annoncé le 22 mars par le maire de Lyon lors de la Journée internationale contre la discrimination raciale.
- La Licra Aura a contribué au 10 ans du plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations de Vaulx-en-Velin.

Projet

- Passage de la section de Clermont-Ferrand en délégation
- Soutien renforcé aux sections et délégations de la Licra Aura et évolution de la gouvernance
- Multiplication des réunions thématiques régionales pour échanges de pratique

<https://www.licra.org/actions-des-sections/auvergne-rhone-alpes>

5) Provence Alpes Côte d'Azur et Corse

- Dynamisme de l'équipe des militants de la Licra Nice dont le nombre de bénévoles actifs a augmenté et qui a recruté une permanente au cours de l'année 2025.
- Renaissance de la section de Marseille avec une nouvelle présidence. Organisation le 30 janvier à Marseille, d'une conférence de Denis Peschanski avec pour thème : "Missak Michel Manouchian et nous : histoire d'un étranger mort pour la France". Le 22 octobre, Serge Tavitian, Président de la section a accompagné une dizaine de jeunes venant de Bourges et de Tours, et suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour un après-midi dans la cité phocéenne. Au programme : visite du stade Vélodrome et discussion sur les marchés pour parler du racisme et en particulier dans le sport. Le 1er décembre : signature d'une convention de partenariat avec Aix-Marseille Université (AMU) à l'initiative du Président de la section de Marseille signée par le président national de la Licra. Grâce à cette convention, la Licra interviendra directement au sein des campus : formations, actions de sensibilisation, participation à des événements, mise à disposition de ressources pédagogiques et accompagnement des victimes. De son côté, l'université s'engage à faciliter ces interventions et à orienter sans délai toute victime vers les dispositifs adaptés.
- Le 31 octobre, la Licra Nice Côte d'Azur était présente à la cérémonie organisée en hommage à Ilan Halimi, victime de l'antisémitisme et de l'intolérance. Un olivier a été planté au parc Layet à Saint-Laurent-du-Var. Le 9 décembre, la section était également aux côtés de Mr Polski, Maire de la Trinité, pour planter un olivier dans les jardins de la Médiathèque municipale des Quatre Chemins. Au pied de l'arbre est inscrit sur la plaque : « Que la promesse républicaine protège tous les enfants de la Nation ». Le président de la Licra Nice Côte d'Azur, Fabrice Ettorre, a rappelé dans son discours : « Aujourd'hui en plantant de nouveau un olivier, nous faisons un acte de résistance. Nous répondons à la haine par la vie, à la lâcheté par l'unité, à la violence par la mémoire. »
- À l'occasion de l'ouverture de la nouvelle section corse de la Licra, Mario Stasi, en visite à Ajaccio, a accordé le 24 octobre, un entretien à Corse Net Infos pour évoquer le sens de cette implantation, les défis de la lutte contre la haine et le rôle central de l'éducation. <http://xfriu.it/Gz2Xcr>
- La Licra est présente tous les ans au festival d'Avignon avec un partenariat avec le festival officiel et les théâtres permanents. Cette action mériterait de fédérer l'ensemble des sections de la région PACA.

Projets

- Participation au prochain festival d'Avignon en juillet 2026 avec une recherche de financements supplémentaires
- Relancer la section d'Avignon

<https://www.licra.org/actions-des-sections/provence-alpes-cote-dazur>

6) Nouvelle-Aquitaine

- Un événement phare : le festival annuel Joséphine Baker de la Licra aux Milandes en Dordogne, initié et présidé par Claude Pierre Bloch
- Nouvelle présidence de la Licra Agen
- Passage en délégation de la Licra Pau
- Le 3 novembre, un « olivier de la mémoire » a été planté dans le square Alain-Carrier à Sarlat. « Une forêt républicaine » selon les termes de Guy Stievenard, président de la section Licra Sarlat / Bergerac (et élu de Sarlat), qui fait suite au tronçonnage le 14 août, à Épinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis).

- Communiqué de presse de la Licra Bordeaux Gironde face à la tenue annoncée, le 7 novembre, d'une conférence de Rima Hassan à l'Athénée municipal de Bordeaux.
- Le 21 novembre, plantation d'un arbre de la fraternité en mémoire d'Ilan Halimi et de toutes les victimes de crimes racistes et antisémites dans les jardins de l'Hôtel de Ville de Périgueux.
- Le parquet de Périgueux a ouvert une enquête du chef d'injure publique raciste à l'encontre de Bernard Bazinet, Maire d'Augignac en Dordogne sous l'impulsion de la section de Périgueux et sa présidente Betty Wieder.
- Création de la nouvelle section Niort Deux-Sèvres. Dans le cadre de la promotion de la loi de 1905 et du triste anniversaire des 10 ans de l'attentat à Charlie Hebdo de janvier 2015, le film Dieu peut se défendre tout seul a été programmée le 6 janvier 2026 au Moulin du Roc à Niort, suivi d'une conférence-débat en présence de Mario Stasi, président de la Licra et de Marika Bret, DRH de Charlie Hebdo au moment des faits et chargée de la transmission de la mémoire de Charb.

Projets :

- Organisation de la 4eme édition du Festival « Joséphine Baker » du 26 au 28 juin 2026 au Château des Milandes en Dordogne
- Redynamiser les sections de Limoges et d'Agen
- Mettre en place des liens plus étroits avec les sections de Bordeaux Gironde et la Licra Périgueux peu présentes aux réunions nationales et régionales
<https://www.licra.org/actions-des-sections/nouvelle-aquitaine>

7) Centre Val-de-Loire /Pays-de la Loire

- Poursuite par la Licra Angers de ses actions dans les écoles, les universités et le secteur culturel malgré un nombre restreint de militants actifs.
- La Licra Loiret présente sa nouvelle exposition « J'peux pas, j'combats l'ignorance ! », un parcours pédagogique et citoyen pour comprendre, réfléchir et s'engager contre l'antisémitisme, le racisme et le harcèlement lié au genre. Cette exposition a été créée en interne par le bureau de la Licra Loiret et son chargé de mission en partenariat avec l'agence graphiste 2.13. Accessible, vivante et percutante, cette exposition s'adresse à tous les publics, afin de rappeler que la haine n'est jamais une opinion.
- Une marche silencieuse était organisée le 25 mars à Orléans, à l'initiative de la Licra Loiret. Plus de 1.000 personnes y ont participé. Elle intervenait après l'agression en pleine rue, le 22 mars, du rabbin orléanais Arié Engelberg.
- A Orléans, une rue en hommage à Alfred Dreyfuss a été inauguré grâce à la pugnacité de la section du Loiret
- Une embauche d'un permanent a été effectuée au sein de la Licra Loiret grâce au soutien de la région Centre Val de Loir. Mais le refus du FONJEP de participer au co-financement menace la pérennité de ce poste.
- La Licra de Touraine a organisé un concert pour la lutte en faveur des droits humains, le 15 novembre à Saint-Cyr-sur-Loire sur les traces de Cesária Évora, chanteuse cap-verdienne disparue en 2011. Une soirée conçue comme « un hommage exceptionnel à des figures de Touraine engagées pour l'intérêt général », précisent les organisateurs.

Projet

- Redynamisation de la Licra Nantes avec une nouvelle équipe
- Nouvelle exposition en cours de création par la section du Loiret
- Création d'une délégation locale à Poitiers

<https://www.licra.org/actions-des-sections/centre-val-de-loire>
<https://www.licra.org/actions-des-sections/pays-de-la-loire>

8) Occitanie

- Le 18 janvier, en présence de Mario Stasi, la section de Montpellier a convié une centaine d'acteurs locaux pour une soirée consacrée à la renaissance de la section.
- Organisation à Toulouse du 14 au 16 novembre, des 5èmes Journées des Justes de la Licra, pilotées par la Commission Culture et la section toulousaine.
- Après la découverte le 19 janvier 2026, des tags antisémites sur la vitrine de la fédération gardoise du Parti socialiste, le président de la Licra Nîmes, Patrice Bilgorai, sollicité par Midi Libre, a exprimé ses craintes pour l'avenir.
- Poursuite des activités commémoratives de la petite section de la Licra Gers.

Projet

- Création d'une délégation à Millau.
- Conférence à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la Licra Montpellier de Galina Elbaz, le 12 mars 2026 sur le thème «La loi en France protège-t-elle les citoyens contre les actes et propos racistes et antisémites? Quelles en sont les limites actuelles? Comment la Licra agit-elle dans ce cadre?»

<https://www.licra.org/actions-des-sections/occitanie>

Organisation

La délégation aux sections bénéficie de l'appui de Nathalie Rosell, permanente du siège qui prépare, met en place et organise le back office, ainsi que de l'aide logistique et matériel du national. La plupart des réunions se tiennent en visioconférence ce qui permet d'organiser des réunions régionales et nationales à raison d'une à deux fois par trimestre.

Le présentiel est préféré pour l'animation de séminaires régionaux de réflexion stratégique avec les sections.

La délégation aux sections propose également deux formations en distanciel à destination des responsables de sections :

- Construire le projet associatif de sa section
- Comment financer les actions et le fonctionnement de sa section ?

Ces formations seront reconduites en 2026.

Nous rendons compte deux fois par an au Conseil fédéral de l'état des lieux de sections et de leurs projets.

Le Réseau Education Licra a entrepris un travail collectif qui a permis de conforter les principes fondamentaux de la Licra dans le domaine éducatif :

1. L'universalisme comme fondement de notre démocratie et l'éducation comme une des priorités nationales
2. La déconstruction des préjugés, des idées reçues et des fake news pour prévenir les discriminations
3. Les valeurs de la République pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme
4. La légitimité de chacun à se sentir citoyen pour permettre à tous l'adhésion et le respect des valeurs et des lois de la République
5. Le principe de Laïcité pour protéger l'École des tensions interreligieuses et des dérives communautaristes
6. Une nouvelle approche positive de la loi de 1905 pour déconstruire l'idée selon laquelle la laïcité serait liberticide et discriminatoire pour les musulmans
7. Une éducation aux faits religieux et à l'histoire des peuples pour lutter contre l'antisémitisme et les discriminations antimusulmanes

Le Réseau Licra Education

Le Réseau Licra Education compte sur plus de 250 intervenants bénévoles répartis sur l'ensemble du territoire national. Nous avons, par ailleurs, délégué plusieurs missions pédagogiques à des militants volontaires, comme l'expérimentation du concours de nouvelles à destination des collégiens qui sera mis en œuvre à partir de la rentrée prochaine. Cette organisation a pour objectif de répondre à une demande grandissante de la communauté éducative de produire de nouveaux modules d'intervention thématiques et d'accompagner des projets d'établissement dans la durée.

Au siège de la Licra, le service Éducation est composé à ce jour d'un salarié en charge des missions nationales « éducation et sport » et des interventions en milieux scolaires en Ile-de-France (Pierre Hocq).

Intervenir dans un grand nombre de territoires

Grâce à ses sections et délégations locales, la Licra intervient dans un grand nombre de territoires, dans les écoles maternelles (grâce notamment à Sandrine Teboul, Directrice de l'École Littré et militante de la Licra) et primaires, dans les établissements du second degré d'enseignement général et professionnel - écoles, collèges, lycées - en privilégiant les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les zones rurales isolées et précarisées. Les thématiques des interventions sont la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, la défense de la laïcité et des valeurs de la République.

Avec l'objectif de lutter contre les discriminations dans les quartiers politique de la ville (QPV), la Licra poursuit ses actions éducatives avec la Ville de Sarcelles (dans le cadre de son plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme) incluant des projets d'établissement en continu. En 2025, la Licra a entamé un travail pédagogique avec Chantal Ahounou et Patrick Pleutin de l'école Estienne pour lutter contre l'antisémitisme, le racisme et les discriminations auprès des jeunes. Ce projet - retraçant l'histoire de la ville de Sarcelles et ses lieux de mémoire - verra le jour à la fin de l'année scolaire.

Nos interventions se développent aussi dans le cadre péri-éducatif et parfois durant les vacances scolaires.

Notre souhait est de donner la priorité aux demandes qui s'inscrivent dans la durée, souvent intégrées aux projets d'établissements, sans pour autant abandonner les interventions scolaires ponctuelles.

En 2025, la Licra a sensibilisé 22 995 élèves ce qui sur le plan quantitatif correspond aux objectifs fixés par la convention. Sur le plan qualitatif, la Licra a poursuivi ses mesures de responsabilisation et a travaillé sur la mise en place de nouveaux outils pédagogiques comme la mise à disposition de la BD numérique (disponible sur le site de la Licra) sur le nageur Alfred Nakache, sensibilisant de manière pédagogique à la lutte contre le racisme et à l'antisémitisme : <https://licra.org/alfrednakache/>, ou encore la réalisation de nouvelles vidéos pour la jeunesse sur les réseaux sociaux.

<https://www.tiktok.com/@licra.org>

<https://www.snapchat.com/@licra.org>

https://www.instagram.com/licra_org

Les Actions Nationales concertées

Le service Education de la Licra appellent les sections locales à partager leurs actions avec le national à l'occasion de temps forts annuels : la journée hommage à Samuel Paty, la journée contre le harcèlement scolaire, la journée de la laïcité, la journée des droits de l'enfant, la semaine contre le racisme et l'antisémitisme, la journée des réfugiés.

Une communication est ensuite réalisée auprès des partenaires et des médias pour valoriser les actions éducatives organisées par la Licra et ses sections pour ces événements. L'idée étant de montrer et valoriser la force du Réseau Education de la Licra.

Faire participer notre réseau aux enjeux actuels de l'éducation

Grâce à son réseau Education implanté sur tout le territoire, la Licra s'évertue à répondre aux enjeux actuels de l'éducation nationale :

1. Apporter systématiquement et indéfectiblement son soutien aux enseignants et à l'institution quand ils sont la cible d'attaques.
2. Développer avec les enseignants une approche qui, sans nier les cultures d'origine, permette à chaque élève de construire sa propre identité et d'échapper aux assignations communautaristes.
3. Développer l'esprit critique des élèves dans le champ de la citoyenneté numérique, en proposant des ateliers d'analyse critique, pour combattre les fake news, lutter contre l'endoctrinement et endiguer la haine en ligne.
4. Faciliter la mise en œuvre de mesures de responsabilisation pour une prise en charge individuelle des élèves.
5. Elargir son activité au domaine péri-éducatif et extra-scolaire
6. S'impliquer davantage dans l'information et la formation des parents sur leur responsabilité éducative.

Former les intervenants scolaires de la Licra

La Licra, par l'intermédiaire d'Hélène Bouniol, propose régulièrement des journées de formation, en présentiel, à destination des militants pour intervenir dans les milieux scolaires et répondre, ainsi, aux besoins croissants des établissements. Un module « Eléments de langage et Posture de la Licra » est proposé, en complément et en distanciel, à destination des militants.

Proposer des rendez-vous numériques

Depuis 2020, nous organisons en distanciel « les Rendez-Vous des Experts », ouverts à tous sur inscription et diffusés en live sur Facebook <https://www.licra.org/?s=rdv+des+experts> et en rediffusion sur YouTube Le RDV des experts avec EDDY KHALDI | Licra.

Cette série de rencontres avec des personnalités du monde de l'éducation forme une bibliothèque numérique accessible au grand public sur le site de la Licra. Ces rendez-vous offrent une réflexion pédagogique à toutes les sections et à leurs intervenants pour qu'ils prennent connaissance des problématiques actuelles du système éducatif. En 2025, trois webinaires ont été proposés aux militants et aux internautes :

25/02/2025 : « Les enjeux de la transmission des valeurs de la République » avec Eddy Khaldi, Président de la fédération des délégués départementaux de l'Education nationale.

10/06/2025 : « Haine de l'autre, exutoire de la haine de soi » avec Gérard Netter, Docteur en psychologie.

02/12/2025 : « Lutter contre le racisme invisible et les biais inconscients grâce à l'éducation non formelle. »

Ces webinaires se poursuivront en 2026.

Favoriser les échanges de pratiques, d'expériences et de ressources des membres du réseau

- **Une réunion trimestrielle regroupant une quarantaine de participants**

Chaque trimestre, les militants de la commission Réseau Licra Education se réunissent pour échanger et aborder les projets et réalisations de la commission. Ces réunions sont un moyen pour les militants non seulement de se retrouver et de faire des échanges de pratiques, mais aussi de prendre des décisions importantes pour le Réseau.

- **Deux réunions plénières exceptionnelles à la suite des événements du 7 octobre**

Depuis les événements du 7 octobre 2023 le Réseau Licra a mis en place deux réunions plénière exceptionnelle qu'elle renouvelle chaque année sur la thématique de l'antisémitisme, son expression et ses évolutions dans les milieux scolaires. L'objectif est de répondre au mieux aux nouvelles formes de racisme et d'antisémitisme dans les milieux scolaires en lien avec l'actualité et d'actualiser notre regard sur l'actualité intense de ces derniers mois.

Les ateliers du Réseau Licra Education

Ce projet est parti de la volonté des membres du réseau Education de la Licra de partager leur expertise et leur expérience sur une thématique en particulier.

Chaque responsable est libre d'animer son atelier selon ses propres modalités, l'objectif final étant d'élaborer un compte rendu permettant de partager ces travaux collectifs avec l'ensemble du réseau.

Faire face à l'actualité

Comme évoqué, notre réseau souhaite cultiver sa capacité à réagir et réfléchir collectivement face à l'actualité. L'assassinat de Samuel Paty, en 2021, les massacres du 7 octobre et l'assassinat de Dominique Bernard, en 2023, la remise en question et les agressions des enseignants, ainsi que la forte augmentation des propos et des actes racistes et antisémites dans les milieux scolaires, ces derniers mois, ont formé le socle de nos réflexions collectives.

Nos échanges en réseau permettent à nos intervenants d'être mieux armés face à la propagation des préjugés sur la laïcité et l'expression de plus en plus courante de propos discriminants, racistes et antisémites par certains élèves, soutenus par leur environnement familial et religieux et par la propagation des fake news sur les réseaux sociaux.

Production de ressources pédagogiques

• L'échelon national

Bernard Ravet, Co-président du Réseau Education, les élèves de l'Ecole Estienne à Paris, et Patrick Pleutin, ont réalisé une BD numérique retraçant le parcours exceptionnel du nageur Alfred Nakache, victime de racisme et d'antisémitisme pendant la Seconde guerre mondiale. Ce travail mené sur plusieurs mois a abouti à un site pédagogique en ligne. Ce travail est, évidemment, à la disposition de toutes les sections de la Licra, via ce lien : Alfred Nakache.

• L'échelon des sections dans le cadre du réseau Licra Education

De multiples productions de supports pédagogiques voient le jour à l'initiative des sections ; certaines d'entre elles font le choix de les partager en les mettant sur un espace réservé du site de la Licra.

Apporter sa contribution à la voix de la Licra et à des projets transverses de l'association Les militants du Réseau Education contribuent également à la réalisation d'évènements :

• Portés par la Licra nationale :

- Animation d'un atelier aux Universités d'Automne du Havre
- Animation d'ateliers en visioconférence par Hélène Bouniol, avec pour objectif la réalisation de fiches thématiques destinées à répondre au mieux aux interrogations des élèves face à l'actualité.

• Portés par les sections locales ou dans le cadre d'actions transverses de la Licra :

- La commission éducation Ile-de-France, avec des permanents du siège et des bénévoles, à la demande de la Préfecture de Police de Paris accompagne chaque été des jeunes en situation de précarité, en animant ces ateliers de sensibilisation. En 2025, Audrey Koulidiati, Juriste - Chargée des Affaires européennes, internationales et de la Délégation du numérique de la Licra, a pu tester auprès d'eux les modules de sensibilisation du projet européen Light <https://www.light-project.eu/>.

- Le 26 mars 2025, à l'occasion de la semaine de lutte contre le racisme organisée par la ville de Paris, Hélène Bouniol et Bernard Ravet ont animé, à la mairie du 16ème arrondissement de Paris, la table ronde « Comment transmettre aux élèves les valeurs de la République, dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ? ». Etaient présents lors de cet événement, Véronique Angel, Présidente de la Licra Paris, Benoît Drouot, Professeur agrégé d'histoire-géographie, Co-fondateur et Vice-président d'ALARMER et Membre du Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République, Francois De Souza, Professeur d'histoire géographie et cofondateur du collectif Vigilance Collège-Lycée, Rudy Reichstadt, Politologue, membre de l'Observatoire des radicalités politiques de la Fondation Jean Jaurès, spécialiste des réseaux sociaux, Elise Fajgeles, Secrétaire générale de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) et Laurent Nimeskern, Président de la commission Education Ile de France de la Licra et Proviseur du lycée polyvalent Frédéric Mistral (Fresnes). Ce débat s'est clôturé par l'intervention de Jean-Luc Romero Michel Romero, Adjoint au Maire de Paris en charge des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations.

- Le 5 mai 2025, au Sénat, la commission éducation a organisé la 2ème édition des trophées Licra Education. Cette remise de trophées vise à récompenser les sections locales de la Licra qui, tout au long de l'année, ont œuvré pour mettre en œuvre des projets pédagogiques en lien avec les valeurs de la Licra. Le Réseau Licra Education se félicite du niveau des projets ayant participé à l'audition de cet évènement et tient à remercier, une nouvelle fois, les sections qui y ont participé : le choix n'a pas été facile pour les membres du jury !

Le palmarès :

- Lauréat Catégorie Ecole Primaire : Licra Drôme
- Lauréat Catégorie Collège : Licra Ile de France
- Lauréat Catégorie Lycée : Licra Bas-Rhin
- Lauréat Catégorie Lycée professionnel : Licra Dunkerque et Littoral
- Lauréat Catégorie outil pédagogique : Licra Reims
- Lauréat Coup de Coeur : Licra Le Havre
- Prix à un établissement scolaire : L'école Estienne

Etaient présents lors de cette cérémonie, Pierre Antoine Levi, Sénateur du Tarn et Garonne et Parrain des Trophées Education de la Licra, Hélène Bouniol, Co-présidente du Réseau Licra Education, Abraham Bengio, Président de la commission Culture de la Licra, Juliette MeadeL, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, chargée de la Ville, Guillaume Gicquel, Représentant de Direction générale de l'enseignement scolaire du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, Mylène Rossignol, Membre d'honneur de la Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN), Catherine Michaud (Déléguée spéciale à la Lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme du Conseil régional Ile de France, Marika Bret, Chroniqueuse essayiste et Présidente du Printemps Républicain, Christine Guimonnet, Secrétaire générale de l'Association des Professeurs d'Histoire géographie et Iris Farkhondeh, Enseignante chercheuse à la Sorbonne Nouvelle.

<https://www.licra.org/trophees-education-2025>

Cet évènement marquant du Réseau Education et de ses sections locales affirme un peu plus le rôle de la Licra comme un acteur éducatif de référence dans le domaine de la lutte contre le racisme de l'antisémitisme et de la transmission des valeurs de la République.

Face à la recrudescence des actes antisémites dans notre pays depuis le 7 octobre 2023, Aurore Bergé, ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, a relancé, le 13 février 2025, les Assises de lutte contre l'antisémitisme. Cette relance a eu lieu en présence d'Élisabeth Borne, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que de la Licra, qui, dans ce cadre, a participé à la rédaction d'un rapport dans lequel elle fait part de ses observations et partage ses recommandations pour lutter activement contre l'antisémitisme dans l'enseignement primaire et secondaire.

Ce type d'évènement ne pourrait avoir lieu sans nos partenaires. En ce sens, le Réseau Education de la Licra a noué et renforcé des partenariats avec les milieux enseignants, les associations de parents d'élèves, le monde associatif et institutionnel avec lequel elle se félicite de travailler au quotidien. Toujours dans l'objectif de renforcer nos liens avec les acteurs du monde éducatif, Hélène Bouniol, représentée par Pierre Hocq, et Tina Theallet, Directrice de la Licra, ont rencontré le cabinet du ministre Édouard Geffray, au début de l'année 2026, pour lui partager les observations et les préoccupations du Réseau Licra éducation.

Enseignement supérieur

Renforcer les relations entre la Licra et le ministère de l'Enseignement supérieur

En 2025 la Licra a poursuivi ses actions avec le ministère de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la convention de partenariat qui nous lie. Celle-ci vise à renforcer les actions à destination des acteurs du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans le cadre de cette convention, les établissements d'enseignement supérieur peuvent faire appel à la Licra pour intervenir dans le cadre du programme de formation initiale et continue de leurs personnels mais également pour les accompagner dans la mise en place de cellules d'écoute des victimes ou témoins de racisme, d'antisémitisme et de discrimination.

La Licra et ses sections, présentes sur l'ensemble du territoire, peuvent également être mobilisées pour toute intervention directement devant la communauté étudiante et mettre à disposition un certain nombre de ressources pédagogiques et culturelles permettant d'aborder des sujets comme les discours de haine en ligne, les « fakes news », les discriminations, la laïcité etc.

Former les référents racisme et antisémitisme

Au niveau national, la Licra a été sollicitée pour intervenir auprès des référents racisme et antisémitisme, mais également tout personnel intéressé, au sein des établissements d'enseignement supérieur.

En 2025, 10 sessions de formations ont été ouvertes permettant de sensibiliser près de 100 personnes référentes racisme, antisémitisme et discriminations au sein de 60 établissements du ministère de l'Enseignement supérieur et de recherche.

Cette formation de trois heures, intitulée « Identifier, prévenir et réagir dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche » a pour objectif de permettre aux professionnels de savoir identifier les infractions racistes et antisémites, de connaître les outils de prévention et de sanction, et de pouvoir échanger sur les bonnes pratiques qui peuvent être mises en place dans les établissements.

La Licra met également à disposition du personnel des établissements son expertise dans l'accompagnement des personnes victimes de racisme, d'antisémitisme ou de discrimination à caractère racial.

Accompagner les établissements d'enseignement supérieur

En 2025, la Licra a été sollicitée par plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Dans ce cadre, 20 sessions de sensibilisation ont été menées directement auprès de 688 étudiants permettant d'aborder la liberté d'expression et ses limites, les discriminations mais aussi les questions de laïcité.

La Licra a également été sollicitée par l'Université Aix-Marseille Université pour concevoir un module de formation d'une journée soit de 8hres intitulé « Identifier, prévenir et régir aux actes racistes, antisémites et discriminatoires ». Cette formation a été conçue spécialement pour sensibiliser et pour outiller les agents administratifs de l'Etablissement. Dans le cadre de ce partenariat de longue durée, une première formation a été organisée et animée par des salariées de la Licra en novembre 2025. Trois autres formations sont prévues courant de l'année 2026.

La Licra a également été sollicitée par l'Université Aix-Marseille Université pour concevoir un module de formation d'une journée soit de 8hres intitulé « Identifier, prévenir et régir aux actes racistes, antisémites et discriminatoires ». Cette formation a été conçue spécialement pour sensibiliser et pour outiller les agents administratifs de l'Etablissement. Dans le cadre de ce partenariat de longue durée, une première formation a été organisée et animée par des salariées de la Licra en novembre 2025. Trois autres formations sont prévues courant de l'année 2026.

Depuis 2021, une convention de partenariat lie la Licra à Sciences Po Paris ainsi que ses différents campus. Un module a été conçu spécialement pour sensibiliser les étudiants responsables d'associations étudiantes et membres de leurs bureaux sur les différentes infractions racistes et antisémites, la lutte contre les discours de haine en ligne et les discriminations à caractère racial.

Les différentes sections de la Licra présentes sur le territoire ont également pu intervenir dans les établissements d'enseignement supérieur de leur région tout au long de l'année 2025, renforçant ainsi l'implication et la présence de la Licra aux côtés des établissements.

Formation

Forte de l'expertise acquise depuis de nombreuses années dans l'accompagnement des victimes, la Licra observe que le monde professionnel demeure le principal espace dans lequel s'expriment les phénomènes de racisme et de discrimination.

Cette analyse rejoint les constats du Défenseur des droits. En 2023, parmi l'ensemble des saisines relatives aux discriminations fondées sur l'origine, le champ de l'emploi apparaît comme le premier domaine concerné : 23 % des saisines relèvent de l'emploi privé et 19 % de l'emploi public. Par ailleurs, selon le 16^e Baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi, publié par le Défenseur des droits, les critères de l'origine et de la couleur de peau sont cités par une personne sur cinq, soit 20 % des répondants ayant déclaré avoir été confrontés à une situation discriminatoire (Défenseur des droits, Rapport annuel d'activité 2023).

Les impacts de ces discriminations dépassent largement le cadre individuel. Ainsi, le rapport de France Stratégie publié en 2016, *Le coût économique des discriminations*, estime qu'en France, une réduction même partielle des discriminations permettrait un gain équivalent à 7 % du PIB sur vingt ans, soit près de 150 milliards d'euros.

Les données statistiques confirment également la persistance de pratiques discriminatoires à l'embauche. Une enquête récente de l'INSEE (*Les discriminations sur le marché du travail subies par les personnes d'origine maghrébine*, édition 2023) met en évidence un écart significatif : le taux de rappel des candidats par les recruteurs est supérieur de 31,5 % lorsque les candidats ne présentent pas d'ascendance migratoire supposée.

Face à ces constats, la Licra, reconnue depuis plusieurs années comme organisme de formation, intervient auprès d'acteurs institutionnels, associatifs et privés afin de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, tout en promouvant l'égalité des chances. Ses actions visent notamment à diffuser la connaissance du cadre légal, à sécuriser et structurer les dispositifs de signalement, à formaliser l'engagement des organisations par des chartes ou des référentiels internes et à mobiliser les dirigeants, les responsables des ressources humaines, les managers, les collaborateurs autour d'actions concrètes de sensibilisation, de prévention et de responsabilisation.

Afin de répondre à ces enjeux, l'association s'est dotée depuis plus d'un an d'un service permanent spécifiquement dédié à la formation et a structuré une offre pédagogique cohérente et adaptée aux réalités de terrain.

La proposition de valeur de la Licra

Depuis près de cent ans, la Licra s'appuie sur un savoir-faire singulier en France. Son expertise repose sur une connaissance approfondie des mécanismes à l'origine des discriminations et sur une longue pratique de l'accompagnement des situations de conflit liées au racisme, à l'antisémitisme et plus largement, aux atteintes au principe d'égalité. Nos actions ont pour objet de faire progresser l'universalisme et, par conséquent, de faire reculer le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, en favorisant l'égalité des chances. La Licra est une adepte sans réserve de la laïcité.

Sur la base d'un corpus de valeurs clairement affirmé, la Licra a développé des outils méthodologiques et pédagogiques permettant à la fois d'anticiper les situations à risque et de favoriser leur résolution. Elle mobilise son expérience, sa méthode, son identité et son histoire pour accompagner les entreprises et les institutions face aux enjeux sociétaux contemporains et les aider à construire des réponses durables et adaptées.

Le service formation de la Licra propose ainsi des dispositifs d'accompagnement sur mesure, conçus en fonction de l'activité, de la stratégie globale et de la culture de chaque structure. Afin de garantir la pertinence des interventions, plusieurs échanges préparatoires d'analyses des besoins sont systématiquement organisés. Cette démarche permet d'ancrer les formations dans la réalité professionnelle des participants et de leur fournir des outils directement opérationnels.

Afin de favoriser une pédagogie interactive, fondée sur l'échange, la participation active et le partage d'expériences, la Licra propose des sessions organisées en groupes restreints de participants.

Les formations de la Licra

Le service formation de la Licra poursuit un objectif global de sensibilisation, de prévention, d'information et de formation, tout en visant l'implication de l'ensemble des acteurs concernés par ces problématiques complexes et sensibles. Ces sujets requièrent une approche spécialisée, personnalisée et l'intervention de professionnels disposant d'une expertise reconnue.

Au-delà de l'accompagnement à la mise en œuvre de plans globaux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, la Licra propose des formats d'intervention variés : conférences, ateliers et sessions de formation et sensibilisation, organisés en présentiel ou à distance.

Les intervenants mobilisés sont sélectionnés en fonction des thématiques abordées. Ils sont reconnus pour leur expertise spécifique : experts du champ des discriminations, juristes et avocats spécialisés, professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des victimes d'actes racistes et antisémites, spécialistes des discours de haine en ligne et hors ligne, historiens, ou encore acteurs du monde sportif.

Un catalogue de formation a été élaboré afin de structurer et présenter les principales thématiques d'intervention, parmi lesquelles notamment (liste non exhaustive) :

- Identifier, qualifier, prévenir et traiter les faits racistes, antisémites et discriminatoires ;
- Appréhender le principe de laïcité dans le contexte de l'entreprise et évaluer les pratiques existantes ;
- Prévenir et gérer les comportements inappropriés ;
- Concevoir et déployer une cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes ;
- Identifier et agir face aux discours de haine en ligne.

Ces modules s'adressent aux entreprises (salariés, directions des ressources humaines, membres du CSE, responsables et gestionnaires d'équipes, etc.), avec une adaptation aux spécificités de leur secteur d'activité. Ils sont également proposés aux clubs sportifs (dirigeants, joueurs professionnels ou amateurs, associations de supporters, membres des commissions disciplinaires, arbitres), aux institutions et services administratifs (ministères, collectivités territoriales, préfetures, missions locales, éducateurs de la PJJ), ainsi qu'aux établissements d'enseignement supérieur (référénts discrimination, personnels administratifs, équipes de direction et pédagogiques, associations étudiantes, commissions disciplinaires, étudiants).

Le développement de partenariats

En 2025, la Licra a poursuivi et consolidé l'accompagnement de ses partenaires historiques – la Ligue de Football Professionnel, L'Oréal, le Paris Saint-Germain, Petits-Fils, Sciences Po Paris – tout en développant plusieurs nouveaux partenariats. Ces collaborations visent à soutenir un nombre croissant d'organisations dans la mise en place de pratiques responsables, éthiques et respectueuses du principe de non-discrimination.

Dans le cadre du nouveau Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+, présenté par la DILCRAH pour la période 2023–2026, la Licra poursuit son engagement au sein des Comités Opérationnels de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBTQI+ (CORAH). À ce titre, elle contribue à l'élaboration des plans départementaux et participe notamment au groupe de travail du CORAH de Paris consacré à la formation des professionnels.

Le service formation en chiffres

En 2025, plus de 871 stagiaires ont participé aux interventions de la Licra au sein de leurs structures.

Le service formation est intervenu auprès d'entreprises, d'associations ou de structures publiques en organisant et animant :

- 2 webinaires
- 30 sessions en présentiel

Sur les évaluations menées auprès des stagiaires à la suite des interventions, la Licra obtient une note de satisfaction générale de 10/10.

Les actions de sensibilisation et de formation des professionnels du secteur de l'enseignement supérieur ont permis de toucher près de 100 personnes au travers de 10 sessions et 20 interventions ont été réalisées auprès du public étudiant (voir partie Enseignement supérieur du rapport d'activité).

Les actions de sensibilisation et de formation des professionnels du secteur sportif ont été menées auprès de 4 structures (voir partie Sport du rapport d'activité).



Rapport d'activité 2025

- **Pôle d'accueil des victimes**
 - **Pôle de haine en ligne**
- **Délégation du Numérique**
- **Commission juridique**

ACCUEIL DES VICTIMES

• **Méthodologie**

Conscient de la nécessité d'avoir une meilleure connaissance des phénomènes raciste et antisémite pour mieux les combattre, le service juridique de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) établit, chaque année, un rapport d'activité.

Ce rapport propose une mesure quantitative et une analyse statistique en vue de prendre le pouls des phénomènes raciste et antisémite en France au cours de l'année et proposer des solutions plus adaptées aux problématiques contemporaines.

Les faits de racisme et d'antisémitisme présentés dans le présent rapport sont comptabilisés sur la base du nombre de signalements enregistrés par le service juridique du siège de la Licra.

Les chiffres établis dans ce rapport ne prétendent pas refléter l'entièreté des phénomènes raciste et antisémite en France. Il existe malheureusement de nombreux faits racistes ou antisémites qui échappent aux radars de la Licra et qui ne sont pas recensés faute d'être signalés.

• **Les statistiques du pôle d'accueil des victimes**

Au sein de son service juridique, le siège de la Licra met gratuitement à la disposition de toute personne victime ou témoin de racisme, d'antisémitisme ou de discrimination raciale un pôle d'accueil composé exclusivement de juristes.

Les victimes peuvent contacter le pôle de deux façons :

- Par téléphone au **01 45 08 08 08** (permanence téléphonique gratuite et ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00) ; ou
- En ligne en remplissant le formulaire de signalement figurant sur le site de la Licra : <http://www.licra.org/signaler>

Les juristes du pôle d'accueil des victimes de la Licra traitent chaque signalement reçu et prennent le temps de renseigner la victime sur ses droits et de l'accompagner, selon les cas, tout au long de ses démarches.

Outre ce pôle situé au siège de la Licra à Paris, plusieurs sections locales proposent également une activité d'accueil de victimes. Cet accueil est bien souvent mené par des militants bénévoles ou avocats bénévoles, voire dans certains cas des salariés. Selon des modalités particulières déterminées par les sections locales, les victimes peuvent être accueillies soit dans le cadre de permanences physiques, soit par téléphone ou par mail.

Les sections locales peuvent également solliciter le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra afin d'obtenir des conseils et / ou de suivre une formation à l'accueil des victimes.

En 2025, les sections locales de la Licra ont accueilli 312 victimes de racisme et d'antisémitisme.

Grâce à cette mission d'accueil des victimes, la Licra contribue à l'amélioration de l'accès aux droits des victimes de racisme et d'antisémitisme.

Tab. 1 – Évolution du nombre de signalements reçus par le Pôle d'accueil des victimes de la Licra, 2023-2025

	2023	2024	2025
Signalements	853	1180	1158
Siège	703	1094	846
Sections locales	150	86	312

***Champ :** Ensemble des signalements reçus par le siège et les sections locales sur la période 1^{er} janvier – 31 décembre de chaque année.*

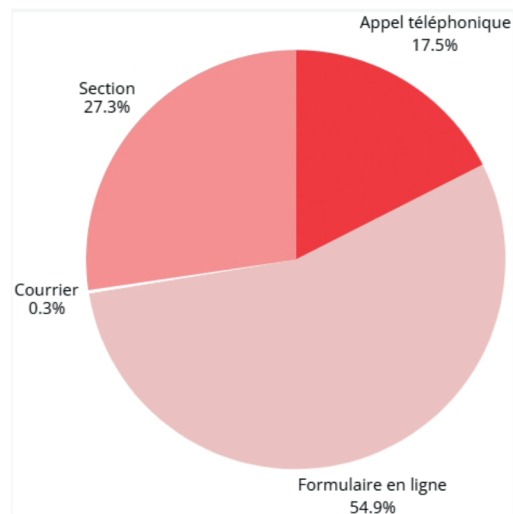
Dans son rapport d'activité pour l'année 2023, le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra constatait déjà une hausse significative du nombre de signalements dans les mois ayant suivi les attaques terroristes du 7 octobre 2023 en Israël.

Cette augmentation s'est poursuivie de manière continue tout au long de l'année 2024, avant de connaître une phase de stabilisation en 2025.

L'année 2025 se distingue néanmoins par une progression particulièrement marquée des actions d'accueil des victimes portées par les sections locales. À ce titre, une augmentation de 262 % des signalements reçus par les sections a été enregistrée. Les dispositifs destinés à faciliter l'accès à une aide juridique pour les personnes victimes de racisme, d'antisémitisme et de discriminations ont été renforcés, notamment à travers le développement de permanences téléphoniques et physiques au sein des sections locales.

En 2025, les sections locales ont assuré près de 70 permanences physiques. À titre d'illustration, la section de la Drôme organise des permanences tous les premiers lundis du mois à Romans-sur-Isère et tous les derniers lundis du mois à la MJC du Grand Charran à Valence. Cette présence de proximité contribue à instaurer un climat de confiance propice à l'accompagnement des victimes et au déploiement de ces missions.

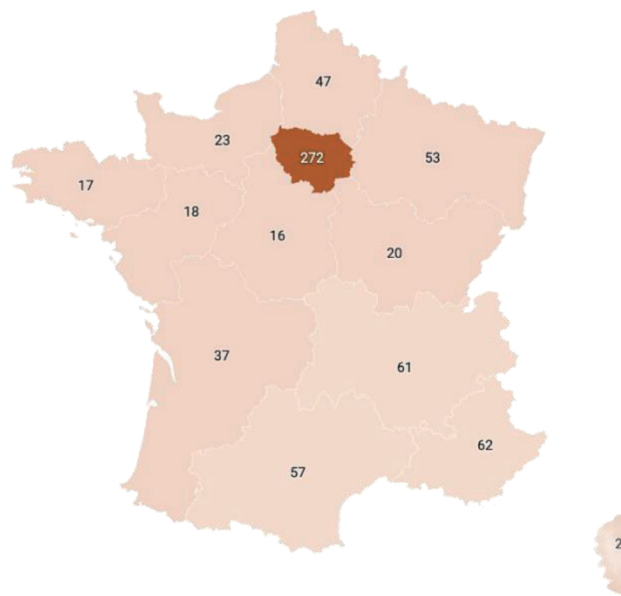
Tab. 2 – Répartition des signalements selon le mode de prise de contact, 2025



Champ : Ensemble des signalements reçus en 2025 par le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra (N = 846).

Dans la plupart des cas, les victimes indiquent avoir trouvé les informations pour contacter le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra soit via la réputation ou le bouche-à-oreille, soit en effectuant une recherche sur internet.

Tab. 3 – Répartition des signalements selon les régions de résidence des victimes, 2025



Champ : Ensemble des signalements reçus en 2025 par le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra (N = 846).

Parmi les 846 signalements reçus par le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra, 649 provenaient de France métropolitaine et 8 des territoires d'Outre-mer. Les 197 signalements

Rapport d'activité 2025 -VDEF
CONTRIBUTION SERVICE JURIDIQUE

restants ne précisait pas la provenance des victimes et/ou émanait de l'étranger, principalement de pays du Maghreb, d'Israël, de Suisse et de Belgique.

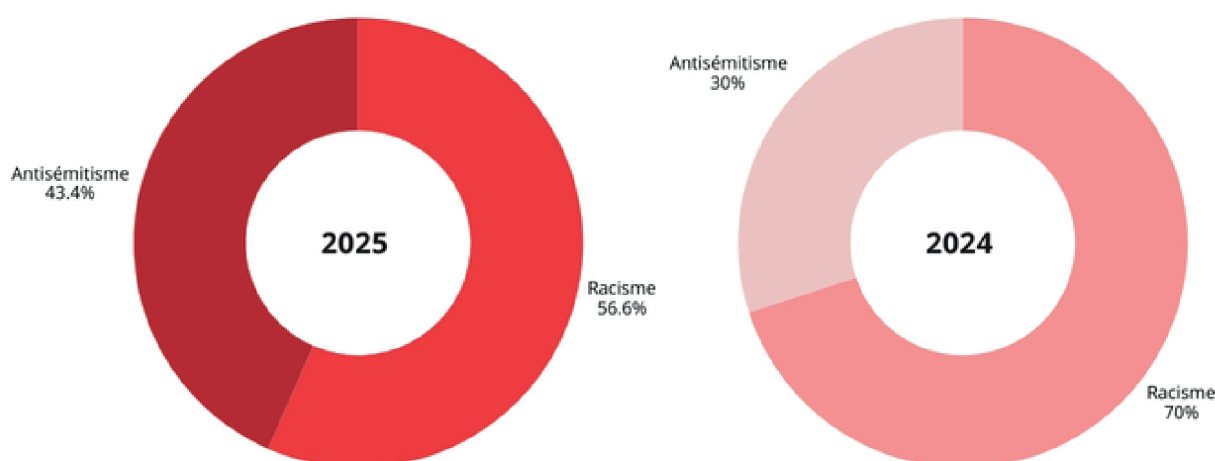
Tab. 4 – Répartition des signalements selon le domaine de compétence du pôle d'accueil des victimes, 2025

	2025	Proportion
Nombre total de signalements	846	-
Faits signalés susceptibles de revêtir une qualification pénale	565	66%
Faits signalés non pénalement qualifiables	176	24 %
Faits signalés ne relevant pas de l'objet social de la Licra	105	12 %

Champ : Ensemble des signalements reçus en 2025 par le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra (N = 846).

Depuis plusieurs années, une augmentation des signalements portant sur des faits susceptibles de revêtir une qualification pénale est constatée, tandis que la part des faits non pénalement qualifiables demeure marginale. Cette évolution semble traduire un durcissement des manifestations de racisme et d'antisémitisme, ainsi que leur inscription durable dans l'ensemble des sphères de la société.

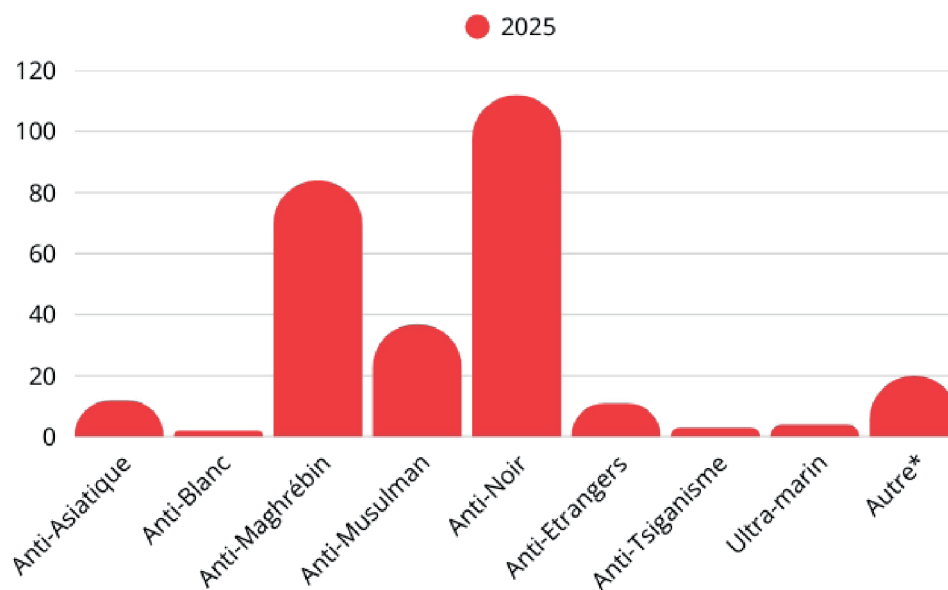
Tab. 5 – Répartition des signalements selon leur nature, 2024-2025



Champ : Ensemble des signalements reçus en 2025 par le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra (N = 846).

Note : S'agissant de la nature raciste ou antisémite des faits signalés, le pôle d'accueil des victimes de la Licra tient compte de tous les signalements reçus (sans se limiter à ceux susceptibles de constituer une infraction pénale). En effet, même lorsque des faits ne semblent pas tomber sous le coup de la loi pénale, ils témoignent de l'expérience de la victime qui a pu ressentir du racisme ou de l'antisémitisme.

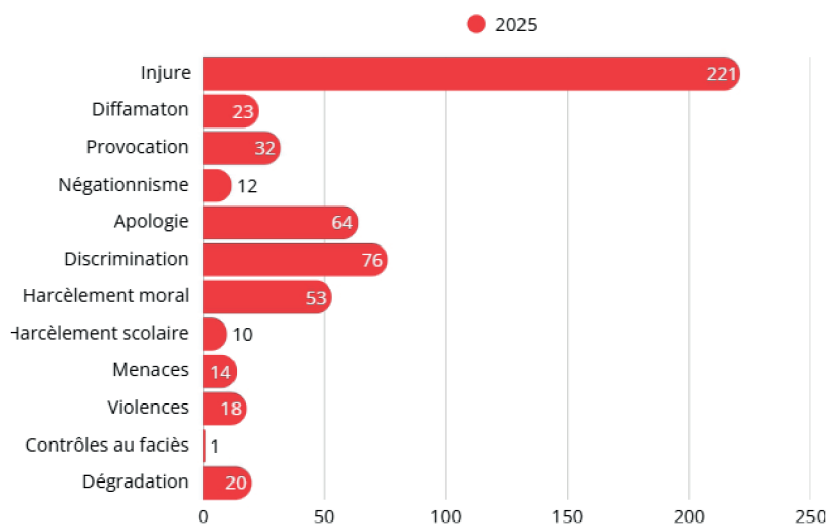
Tab. 6 – Répartition des signalements selon le “type” de racisme, 2025



Champ : Ensemble des signalements reçus en 2025 par le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra, à l'exclusion des signalements de faits à caractère antisémite (N = 565).

*Les types de racisme qualifiés de « Autres » concernent des cas plus spécifiques de racisme, notamment lorsque le racisme vise une catégorie de personnes en raison de leur appartenance à une nation ou à une ethnie (ex. anti-portugais, anti-russe, anti-israélien, anti-palestinien, etc.)

Tab. 7 – Répartition des signalements selon le type d'infraction



Champ : Ensemble des signalements reçus en 2025 par le pôle d'accueil des victimes susceptibles de revêtir une qualification pénale (N = 565).

Note : Un signalement pouvant revêtir plusieurs qualifications pénales, la somme des signalements par type d'infraction peut être supérieure au nombre total des signalements susceptibles de revêtir une qualification pénale.

En 2025, **injure, discrimination et apologie** demeurent les trois catégories d'infractions à caractère raciste ou antisémite les plus fréquemment signalées.

Sur les 565 faits susceptibles de revêtir une qualification pénale, 116 ont été suivis d'une action judiciaire (pénale, civile ou administrative) de la victime.

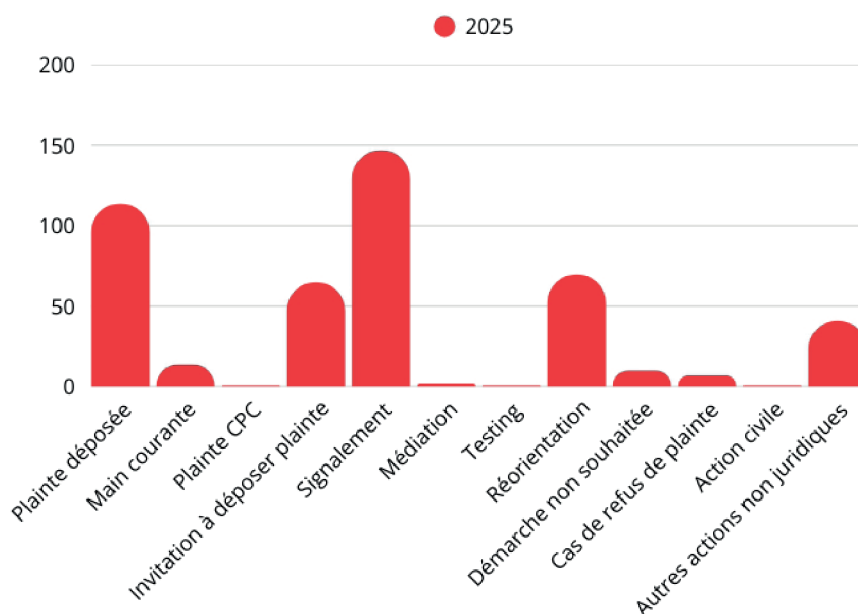
Dans ce type de situation, le pôle d'accueil des victimes informe systématiquement les personnes à l'origine des signalements de la possibilité d'engager des poursuites judiciaires. Un accompagnement est assuré afin de leur expliquer les qualifications juridiques attachées aux faits, le rôle des différents intervenants — forces de l'ordre, procureur de la République, magistrats — ainsi que les différentes étapes d'une procédure consécutive au dépôt de plainte.

Face à la recrudescence du racisme et de l'antisémitisme en France, et compte tenu de l'enjeu que représente la consignation et la comptabilisation de ces actes par le ministère de l'Intérieur, le pôle d'accueil des victimes sensibilise également les personnes accompagnées à l'importance du dépôt de plainte pour les faits ou propos dont elles ont été victimes.

Enfin dans certains dossiers, la réponse judiciaire ne semble pas forcément adaptée à la situation ou à la volonté de la victime. Dans ces cas, la Licra privilégie un accompagnement fondé sur des actions extrajudiciaires, telles que la médiation, la saisine du Défenseur des droits, du DASEN en cas de difficultés liées au milieu scolaire, la sollicitation d'un représentant du personnel dans le cadre professionnel, ou encore la rédaction de courriers à destination d'un syndic de copropriété dans le cadre d'un conflit de voisinage.

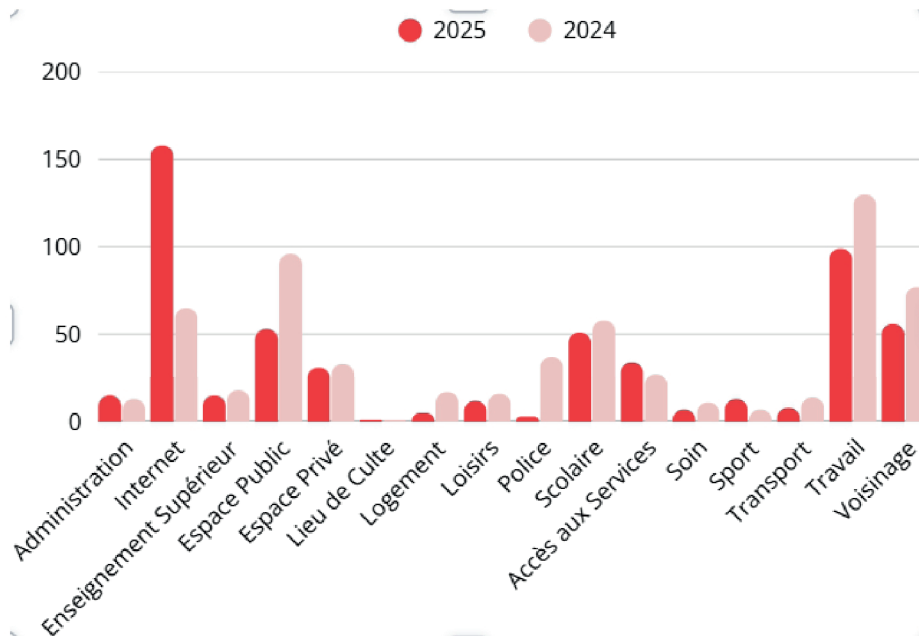
Par ailleurs, en 2025, **94 signalements** n'ont pu être instruits en raison de l'absence d'éléments complémentaires transmis par les personnes concernées à la suite de leur première prise de contact avec le pôle d'accueil des victimes. Cette carence d'informations ne permettait pas d'opérer une qualification juridique des faits signalés.

Tab. 8– Actions engagées par les victimes soutenues dans le cadre de la mission d'accueil des victimes en 2025



Champ : Ensemble des signalements reçus en 2025 par le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra, à l'exclusion des signalements de faits à caractère antisémite (N = 565).

Tab. 9 – Répartition des signalements selon le contexte des faits, 2024-2025



Champ : Ensemble des signalements reçus en 2025 par le pôle d'accueil des victimes susceptibles de revêtir une qualification pénale (N = 565).

Note : Un signalement pouvant être relatif à plusieurs incidents ayant eu lieu dans des contextes différents, la somme des signalements selon leur contexte peut être supérieure au nombre total des signalements susceptibles de revêtir une qualification pénale.

En 2023 et 2024, la majorité des incidents racistes et antisémites recensés par le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra se produisaient principalement dans le contexte du travail.

En 2025, si le contexte du travail demeure un espace significatif de signalements, il est désormais devancé par les faits de racisme et d'antisémitisme sur internet, lesquels connaissent une augmentation très marquée de 143 % par rapport à 2024. En 2025, c'est donc un nombre croissant de victimes de cyberharcèlement sur les réseaux sociaux qui ont sollicité le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra.

Ainsi, en 2025, la majorité des incidents recensés s'inscrit principalement dans l'espace numérique, le milieu professionnel et les espaces publics.

S'agissant des faits de haine en milieu scolaire, les données font apparaître une relative stagnation par rapport aux années précédentes, avec des volumes moins élevés qu'en 2023 et 2024. **Cette stabilité s'inscrit toutefois dans une tendance de fond, les chiffres observés en 2025 demeurant supérieurs à ceux enregistrés en 2021 et 2022.**

▪ FOCUS

✓ Soutien psychologique aux personnes victimes de racisme et d'antisémitisme

Le 21 décembre 2015, la Licra et France Victimes signaient une convention permettant aux victimes de racisme et d'antisémitisme de recevoir, outre l'accompagnement juridique fourni par la Licra, un accompagnement psychologique assuré par France Victimes.

En 2024, le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra a orienté 17 victimes vers son partenaire France Victimes, via le formulaire de saisine réciproque.

✓ Accueil des personnes victimes de racisme et d'antisémitisme en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

En, 2025, le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra a recensé **26 signalements** concernant des personnes ayant déclaré résider dans un QPV.

✓ Permanences physiques d'accueil des victimes de racisme et d'antisémitisme en Île-de-France

En 2025, le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra a structuré davantage les permanences physiques d'accueil des victimes. Par exemple, en Île-de-France, la Licra dispose désormais de quatre points de rencontre : la maison des associations du 1^{er} arrondissement, la maison des associations du 8^e arrondissement, la maison des associations de Vincennes, et la maison des associations de Boulogne-Billancourt.

En 2025, la Licra a noué un partenariat avec la Mairie du 18^e arrondissement de Paris permettant de rencontrer des victimes de racisme et d'antisémitisme tous les premiers vendredis du mois de 9h30 à 12h30 au sein de la Mairie du 18^e arrondissement.

En 2025, 17 permanences physiques ont été assurées par le pôle d'accueil des victimes du siège.

Enfin, 69 permanences physiques ont été organisées dans toute la France par les sections locales de la Licra.

✓ **La formation des militants à l'accueil des victimes de racisme et d'antisémitisme**

En 2025, le pôle d'accueil des victimes du siège a poursuivi son objectif de formation des militants des sections locales présentes sur l'ensemble du territoire. Ainsi 3 sessions de formation à l'accueil des victimes de racisme et d'antisémitisme ont pu être organisées par le siège.

Une formation a notamment été organisée par le pôle d'accueil des victimes du siège de la Licra en partenariat avec la section de Roanne pour former les membres de 4 sections, à savoir les sections Roanne, Vichy, Saint-Etienne et Montbrison et comptant également la participation de permanents de l'association de France-Victime à Roanne. Cette formation a trouvé son écho dans la presse locale : <https://www.leprogres.fr/societe/2025/11/07/la-licra-forme-ses-benevoles-a-l-accueil-des-victimes>.

Plus d'une trentaine de bénévoles supplémentaires ont été formés et ont désormais la capacité d'accueillir des victimes dans le cadre de permanence physiques.

• **Les projets du pôle pour 2026**

En 2026, le pôle d'accueil des victimes souhaite opérer plusieurs transformations pour se moderniser et faire évoluer les services proposés aux victimes de racisme, d'antisémitisme et de discrimination.

La première transformation pourrait consister dans la réorganisation du pôle autour de permanences téléphoniques dédiées spécifiquement à l'accueil des victimes sur des créneaux identifiés. Cela permettra aux juristes en charge de cette mission de dédier des demi-journées aux appels téléphoniques afin de se concentrer le reste du temps sur l'étude des dossiers, les recherches juridiques et les réponses à formuler.

La deuxième transformation serait la mise en place d'une équipe d'avocat issus de la Commission juridique dédié à l'étude de dossiers techniques reçus par le pôle d'accueil des victimes de la Licra. Les dossiers de discrimination au travail par exemple étant particulièrement complexe et stratégique, les équipes du pôle bénéficieraient d'un soutien plus complet dans l'orientation à donner aux dossiers. De même, l'implication d'avocats spécialistes du droit numérique pourrait être un atout face à la recrudescence des dossiers de cyberharcèlement reçus par le pôle.

Enfin, une réflexion est prévue avec le président de la commission juridique et la président de la commission de prévention et de lutte contre les discrimination afin de faire évoluer la gamme de services proposés aux victimes.

POLE DE HAINE EN LIGNE

• Méthodologie

La LICRA met à la disposition des internautes un formulaire par lequel ils peuvent informer la LICRA de tout contenu haineux qui leur semble constitutif d'une infraction à caractère racial (formulaire accessible en suivant ce lien : <http://www.licra.org/signaler>).

Les données relatives aux discours de haine en ligne présentées dans le présent rapport sont comptabilisées sur la base du nombre des signalements enregistrés par le pôle de haine en ligne via le formulaire en ligne, mais également de signalements effectués par le pôle international dans le cadre de son activité de veille et de *monitoring* des réseaux sociaux. Chacun de ces deux pôles est composé de deux personnes chargées de traiter quotidiennement ces contenus.

À la suite de l'attribution du statut de signaleur de confiance par l'ARCOM le 25 juillet 2025, ces deux pôles ont été amenés à revoir leur organisation ainsi que leurs processus de travail. Ainsi, depuis la fin du mois de septembre 2025, ils centralisent leurs signalements en s'identifiant auprès des plateformes en tant que signaleur de confiance. Cette évolution a entraîné une modification des méthodes d'analyse ainsi que des données collectées. **Ce nouveau statut permet aujourd'hui de renforcer les échanges avec les plateformes, mais surtout d'obtenir une amélioration significative tant dans la modération des contenus illicites signalés que dans la qualité et la rapidité des réponses apportées par celles-ci.**

Néanmoins, malgré ces avancées, de nombreux constats et dysfonctionnements persistent dans la pratique. Le présent état des lieux vise ainsi à dresser un bilan de cette année particulière, marquée par une évolution globale de nos pratiques et de nos modes d'intervention.

Enfin, il convient de préciser que ces données n'ont pas vocation à refléter l'ampleur exhaustive du phénomène des discours racistes et antisémites en ligne. Elles proposent plutôt d'en saisir les dynamiques et les tendances, à la lumière de l'actualité et des problématiques contemporaines qui s'imposent à nous.

- **Haine en ligne : Etat des lieux**

- **De janvier à septembre 2025 : avant l'obtention du statut de signaleur de confiance**

Tab. 1 – Répartition des signalements selon le domaine de compétence du pôle de haine en ligne, janvier/septembre 2025

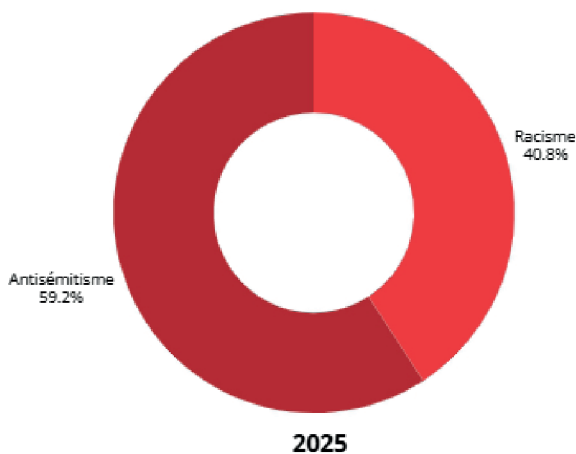
	2025
Nombre total de signalements	691
Faits signalés susceptibles de revêtir une qualification pénale	356
Faits signalés non pénalement qualifiables	208
Faits signalés ne relevant pas de l'objet social de la Licra	14
Faits signalés n'étant pas disponibles en ligne	39

La répartition des signalements selon le domaine de compétence du pôle haine en ligne entre janvier et septembre 2025 met en lumière à la fois le nombre de sollicitations reçues par la Licra et les limites structurelles du dispositif de signalement.

Sur les 691 signalements enregistrés sur la période, un peu plus de la moitié (356) concernent des faits susceptibles de relever d'une qualification pénale. Ce chiffre témoigne du rôle joué par le pôle dans l'identification et le traitement de contenus potentiellement illicites en ligne.

À l'inverse, 208 signalements portent sur des contenus qui, bien qu'ils puissent être ressentis comme choquants, méprisants ou dégradants, ne remplissent pas les éléments constitutifs des infractions pénales applicables. Ces données illustrent les limites du droit pénal face à certaines formes de discours de haine, notamment lorsque les propos ne visent pas expressément un groupe protégé par la loi ou relèvent de l'expression d'opinions, aussi choquantes soient-elles, protégées par la liberté d'expression. Par ailleurs, ces données sont également le reflet d'une incompréhension régulière, de la part du public, des seuils de qualification, rendant indispensable le travail d'une équipe spécialisée dans ce domaine.

Tab. 2 – Répartition des signalements selon leur nature, année 2024 – janvier/septembre 2025



Champ : Ensemble des signalements reçus entre janvier et septembre 2025 (N = 691).

Durant la période de janvier à septembre 2025, les signalements à caractère antisémite demeurent majoritaires. Ils se caractérisent par un niveau relativement élevé en début d'année, suivi d'un recul marqué au mois de mars, puis d'une reprise progressive jusqu'au début de la période estivale.

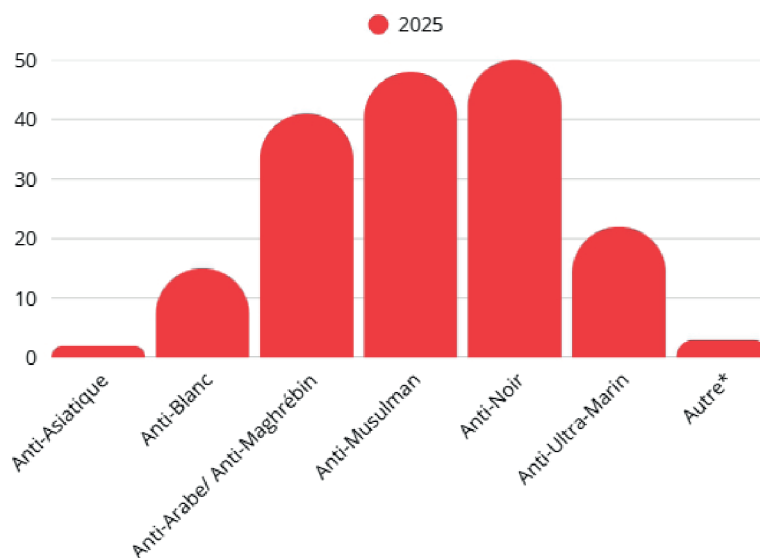
Ces évolutions, qui jouent également en matière de racisme, peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs, parmi lesquels l'évolution du contexte de l'actualité, les dynamiques propres aux réseaux sociaux, ainsi qu'une diversification des signalements transmis via le formulaire en ligne.

La comparaison entre l'année 2024 et la période de janvier à septembre 2025 met en évidence une évolution de la répartition des signalements selon leur nature. En 2024, les signalements relatifs à l'antisémitisme représentaient déjà une part majoritaire (64 %), contre 36 % pour les signalements à caractère raciste.

Cette tendance se confirme en 2025, bien que la proportion des signalements antisémites connaisse une légère diminution pour s'établir à 59,2 %, tandis que les signalements liés au racisme progressent pour atteindre 40,8 %.

Toutefois, ces évolutions doivent être interprétées avec prudence, dans la mesure où la période d'observation couvre l'année civile complète pour 2024, tandis qu'elle se limite, pour 2025, à la période du 1er janvier au 29 septembre.

Tab. 3 – Répartition des signalements selon le « type » de racisme, janvier/septembre 2025



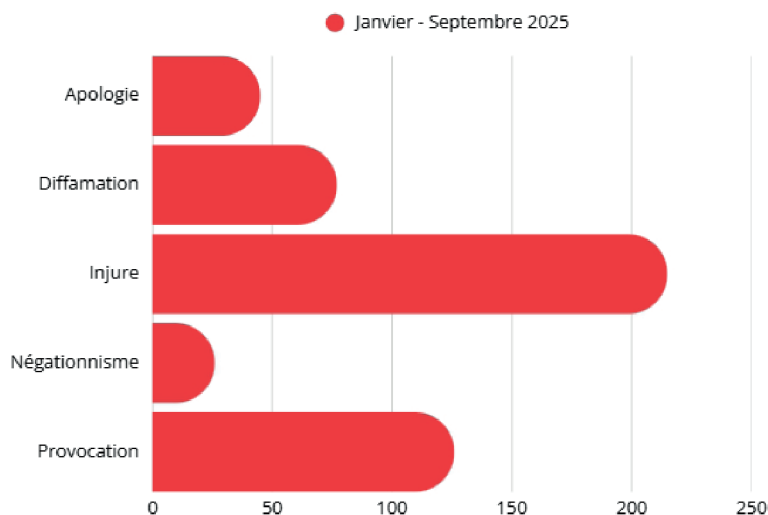
Champ : Ensemble des signalements reçus entre janvier et septembre 2025 (N = 691).

La répartition des signalements selon le type de racisme entre janvier et septembre 2025 met en évidence une concentration marquée des signalements autour de certaines catégories spécifiques. Les signalements de racisme *anti-noirs* et *anti-musulmans* apparaissent comme les plus fréquemment signalés sur la période, constituant les deux principales formes de racisme portées à la connaissance de la Licra.

Les signalements visant des personnes perçues comme d'origine arabe ou maghrébine occupent également une place significative, confirmant la prégnance de ces formes de racisme dans l'espace numérique. À l'inverse, les signalements effectués relatifs à des discours qui seraient anti-blancs, anti-asiatiques ou relevant d'autres catégories demeurent plus marginaux, tant en volume qu'en fréquence.

Cette distribution met en évidence une différenciation des formes de racisme les plus fréquemment signalées à la Licra au cours de la période étudiée. Elle reflète avant tout les contenus que les personnes utilisatrices du formulaire ont choisi de signaler, en fonction de leur perception, de leur sensibilité et de leur exposition personnelle aux discours de haine en ligne.

Tab. 4 – Répartition des signalements selon le type d'infraction, janvier/septembre 2025



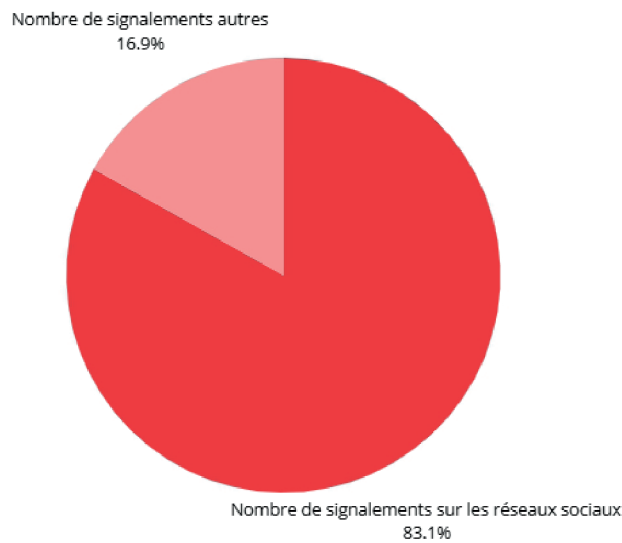
Champ : Ensemble des signalements reçus entre janvier et septembre 2025 (N = 356).

L'analyse des signalements par nature et par type de racisme peut être utilement complétée par un examen des infractions juridiquement caractérisées dans les contenus signalés entre janvier et septembre 2025. Ce constat permet de mieux appréhender les formes que prennent concrètement les discours de haine portés à la connaissance de notre pôle de haine en ligne.

La répartition des signalements selon le type d'infraction fait apparaître une prédominance très nette des faits qualifiés d'injure publique à caractère racial, qui constituent de loin la majorité des contenus signalés sur la période (à hauteur d'environ 30%). Les infractions relevant de la provocation publique à la haine, à la violence ou à la discrimination à caractère racial arrivent en seconde position, suivies, dans une moindre mesure, par les faits de diffamation publique à caractère racial. Les signalements pour apologie de crimes contre l'humanité et négationnisme demeurent quant à eux plus marginaux en volume.

Ce constat vient mettre en lumière des tendances déjà observées précédemment à savoir, que cela met en évidence la banalisation des discours de haine, facilement identifiables par les personnes nous effectuant des signalements.

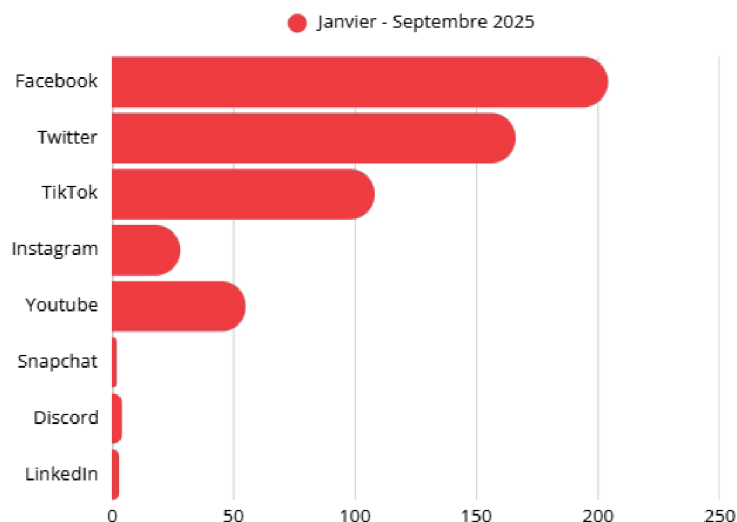
Tab. 6 – Répartition des signalements par type de plateforme, janvier/septembre 2025



Champ : Ensemble des signalements reçus entre janvier et septembre 2025 (N = 690).

Enfin, les données relevées relatives aux signalements de contenus pénalement qualifiables au titre de la haine en ligne confirment, pour l'année 2025, **une surreprésentation très nette des réseaux sociaux, lesquels concentrent plus de 83 % des signalements, contre moins de 17 % pour les autres espaces du web.**

Tab.7 – Répartition des signalements selon le réseau social, janvier/septembre 2025



Champ : Ensemble des signalements reçus entre janvier et septembre 2025 (N = 690).

Cette répartition met en évidence le rôle désormais central des réseaux sociaux comme espaces privilégiés de commission et de diffusion des infractions de haine. Ce phénomène s'explique par la combinaison de leur audience de masse, de la viralité inhérente aux contenus qu'ils

hébergent et de la persistance de dispositifs techniques et sociaux favorisant la répétition et l'amplification des propos illicites.

L'analyse différenciée par plateforme révèle des degrés de responsabilité distincts selon les acteurs. Facebook apparaît très largement comme le réseau le plus fréquemment signalé, en raison tant de son importance structurelle dans l'écosystème numérique que de l'existence de groupes et de pages propices à l'enracinement durable de discours haineux.

X, anciennement Twitter, confirme sa fonction de vecteur de propagation accélérée, où l'instantanéité des échanges et la faible contextualisation des messages contribuent à un glissement rapide de l'expression d'opinions vers la qualification pénale.

Enfin, la place occupée par TikTok témoigne de l'essor des contenus haineux à dominante audiovisuelle, dont la qualification juridique s'avère souvent plus complexe, mais dont l'impact est accru par leur forte exposition auprès de publics jeunes.

Les volumes plus modérés observés sur Instagram, YouTube ou les plateformes à usage plus restreint ne sauraient en venir à une minimisation du risque juridique. Cela traduit plutôt des formes de haine plus diffuses ou moins visibles, souvent inscrites dans les commentaires, les détournements de contenus ou des espaces semi-fermés, tels que des contenus rendus privés après leur diffusion initiale.

Enfin, ces éléments chiffrés de janvier à septembre 2025 interrogent directement l'effectivité des obligations de modération et de coopération des plateformes, au regard du droit existant et des exigences renforcées issues du cadre européen, lorsque l'on ne dispose pas d'un statut particulier. **L'acquisition de notre statut de signaleur de confiance a en effet confirmé la différence de traitement entre un acteur reconnu et ne l'étant pas, empêchant la garantie d'une réponse adaptée à la gravité et à la persistance des infractions constatées.**

- **D'octobre à décembre 2025 : après l'obtention du statut de signaleur de confiance**

Depuis le 17 février 2024, l'ensemble des obligations prévues par le règlement européen sur les services numériques (Digital Services Act) sont applicables à toutes les plateformes en ligne. Ce règlement fixe un ensemble de règles visant à responsabiliser les plateformes numériques et lutter contre la diffusion de contenus illicites ou préjudiciables ou de produits illégaux : attaques racistes, images pédopornographiques, désinformation, vente de drogues ou de contrefaçons.

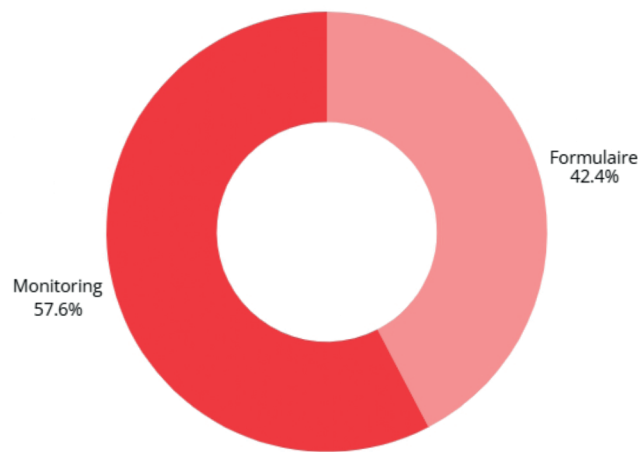
Pour la première fois, ce règlement a formalisé la pratique des *signaleurs de confiance*. Jusque-là, la Licra avait le statut de *signaleur de confiance* au sein d'un grand nombre de grandes plateformes, mais ce statut était à la discrétion des acteurs. **Désormais, ce statut est attribué dans chaque pays à des entités ou organisations en raison de leur expertise et de leurs compétences sur des thématiques particulières. En pratique, cela signifie que leurs signalements sont traités en priorité.**

En 2024, les candidatures pour obtenir le statut de signaleur de confiance auprès de l'autorité de régulation française, l'ARCOM, se sont ouvertes. **Après un long processus d'application, c'est le 25 juillet 2025 que la Licra a obtenu ce statut.**

Cela nous permet désormais de mieux faire face à l'augmentation de contenu haineux sur les grandes plateformes. Par la suite, de nouveaux processus de signalements ont été mis en place afin d'être totalement opérationnel. Depuis début octobre, le pôle de la haine en ligne procède ainsi à ses signalements en tant que *signaleur de confiance*.

Les chiffres exprimés ci-dessous ont donc été produit entre octobre et décembre 2025 et vont permettre de constater s'il y a eu un impact concret sur ces derniers à la suite de l'obtention de ce statut.

Tab. 1 - Répartition des signalements selon le monitoring ou le formulaire

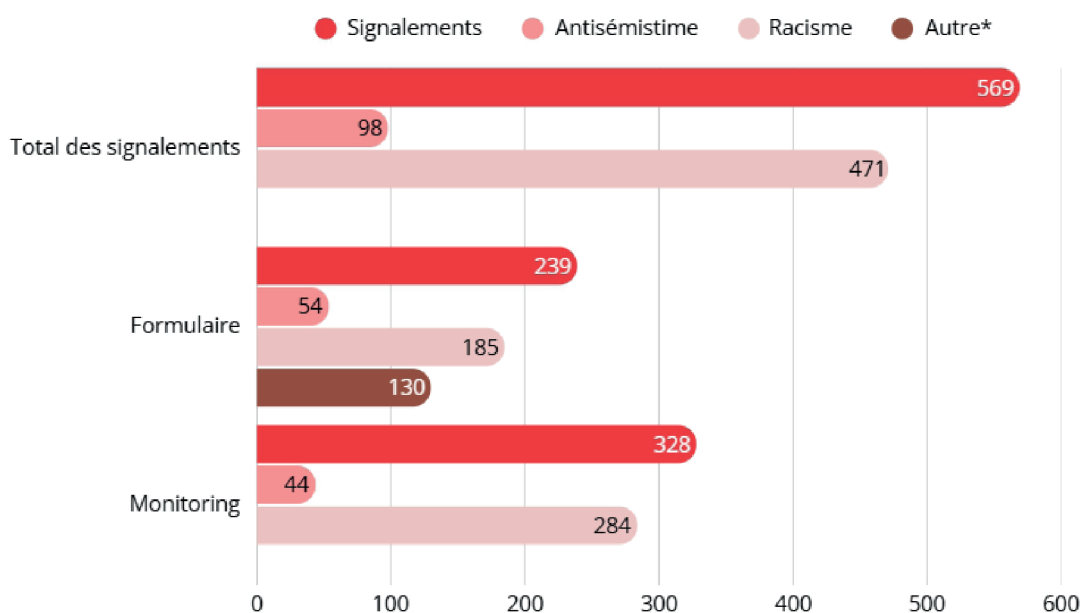


Champ : Ensemble des signalements reçus entre octobre et décembre 2025 (N = 569).

Une plus grande part de signalements a pu être effectuée grâce au procédé de *monitoring*, aussi appelé veille, à hauteur de 57,6%. Cela s'explique du fait de la présence d'outil tel que « *EOOH – Dashboard* », une plateforme alimentée par l'intelligence artificielle, mise à disposition par l'Observatoire européen de la haine en ligne, dédiée à l'identification des discours de haine en ligne dans 22 langues de l'UE, ainsi qu'en arabe et en russe.

Sur cette période, le pôle haine en ligne a tout de même reçu une part importante de signalements (42,4%) via son formulaire. Ces derniers sont traités quotidiennement.

Tab. 2 – Répartition des signalements selon le racisme ou l'antisémitisme depuis acquisition du titre signaleur de confiance



Champ : Ensemble des signalements reçus entre octobre et décembre 2025.

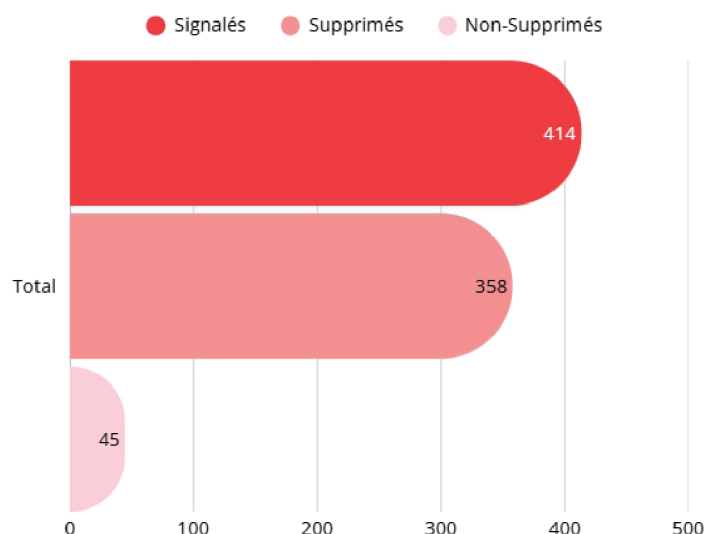
*La catégorie Autre désigne les signalements relatifs à des contenus non pénalement qualifiables, non trouvés, déjà supprimés ou hors de notre champ de compétence.

Entre octobre et décembre 2025, le pôle de lutte contre la haine en ligne a reçu 569 signalements. La répartition des signalements met en évidence des logiques distinctes selon le canal utilisé. Les contenus identifiés dans le cadre la veille relèvent très majoritairement du racisme, avec 284 signalements sur 328, tandis que l'antisémitisme y demeure marginal. Cette surreprésentation du racisme dans la veille témoigne d'un repérage ciblé et structuré des contenus les plus visibles et les plus diffusés en ligne.

À l'inverse, les signalements transmis via le formulaire présentent un profil plus hétérogène. Si l'antisémitisme y reste fortement représenté, une part importante des saisines est classée dans la catégorie « autre » (130 signalements), laquelle regroupe des contenus non pénalement qualifiables, non accessibles ou hors du champ de compétence du pôle. Cette donnée souligne le rôle du formulaire comme point d'entrée pour des situations diverses, parfois éloignées du cadre strict posé par le droit.

Ces écarts confirment la complémentarité des deux canaux : la veille permet d'identifier efficacement des contenus racistes massifs et structurants, tandis que le formulaire reflète davantage les préoccupations, interrogations et attentes du public, en particulier sur les faits à caractère antisémite. Cette articulation demeure essentielle pour appréhender la diversité des manifestations de la haine en ligne et adapter les priorités d'action du pôle.

Tab. 3 – Répartition des signalements selon le taux de suppression



***Champ :** Ensemble des signalements effectués auprès des très grandes plateformes entre octobre et décembre 2025 (N = 414).*

L'analyse du traitement des signalements met en évidence un impact concret du titre de *signaleur de confiance* sur le traitement des contenus par les plateformes. Sur les 414 contenus signalés sur la période, 358 ont fait l'objet d'une suppression, contre 45 ayant été maintenus en ligne.

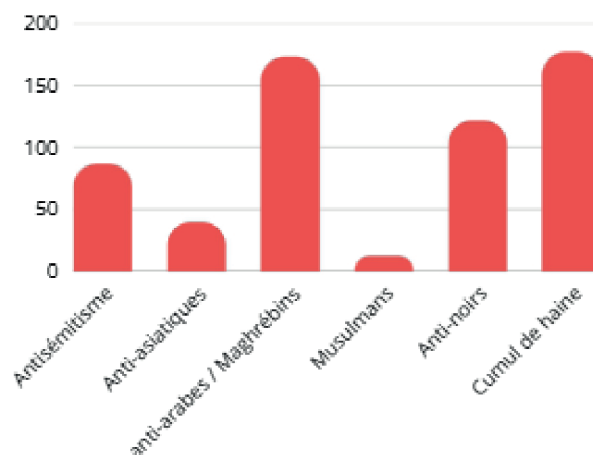
Ce taux de suppression élevé démontre l'efficacité du dispositif et la reconnaissance du travail de qualification effectué en amont par le pôle de lutte contre la haine en ligne de la Licra.

Pour autant, il est essentiel de souligner que la Licra en tant que signaleurs de confiance a vocation à signaler des contenus manifestement illicites, à savoir ceux pour lesquels la qualification pénale ne fait aucun doute, raison pour laquelle le taux de suppression élevé. Or, la difficulté réside dans la masse de contenus préjudiciables, blessants ou relevant d'une zone grise quant à leur qualification pénale. Or, ces propos ne relèvent pas du champ d'action de la Licra au sens du DSA, ce qui limite sa portée.

De plus, la persistance de contenus non supprimés rappelle les limites du cadre actuel. Ces refus peuvent s'expliquer par des divergences d'appréciation juridique, des politiques de modération restrictives ou encore des difficultés d'accès aux contenus au moment du traitement.

En pratique, le pôle de lutte contre la haine en ligne plaide pour une évolution des pratiques de modération : tout refus de suppression devrait être systématiquement accompagné d'une motivation explicite. Cela contraindrait les plateformes à assumer et formaliser leurs décisions, tout en permettant au pôle de mieux en comprendre les fondements et d'ajuster, le cas échéant, ses signalements et son dialogue avec les modérateurs.

Tab. 4 – Répartition des signalements selon le type de racisme



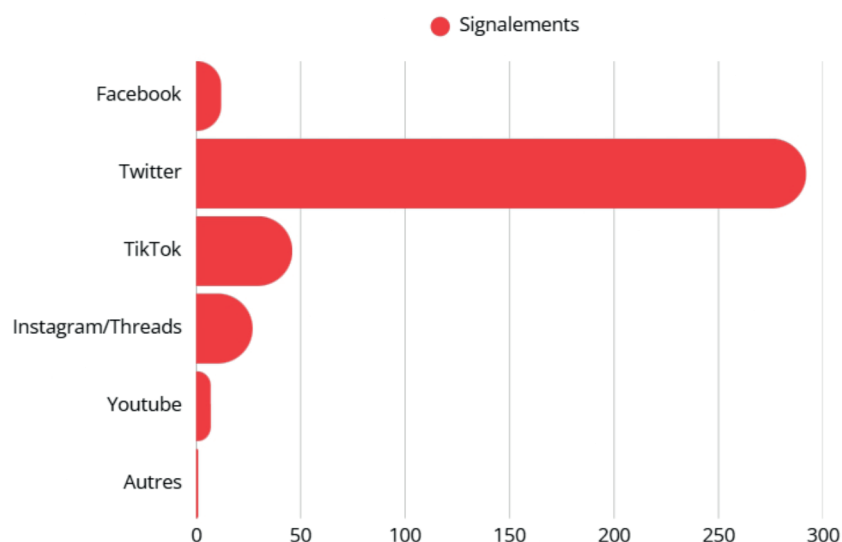
Champ : Ensemble des signalements reçus entre janvier et septembre 2025 (N = 414).

Depuis l'acquisition de notre titre de signaleur de confiance, nos signalements, issus principalement du *monitoring*, concernent majoritairement des contenus à caractère anti-arabe et anti-maghrébin. Les contenus anti-noirs et anti-musulmans arrivent ensuite, avec des volumes significatifs mais inférieurs. À l'inverse, les signalements reçus pour contenus anti-asiatiques restent nettement moins nombreux.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette domination, notamment le climat politique et médiatique actuel, ainsi que les multiples tensions et conflits internationaux, en particulier au Moyen-Orient.

Le cumul des chiffres peut excéder les 414 signalements effectués. Cela s'explique par le fait qu'un signalement peut viser plusieurs groupes. Un contenu peut viser les personnes juives et musulmanes à la fois, par exemple. Le nombre de signalements présentant un cumul de haine est de 177.

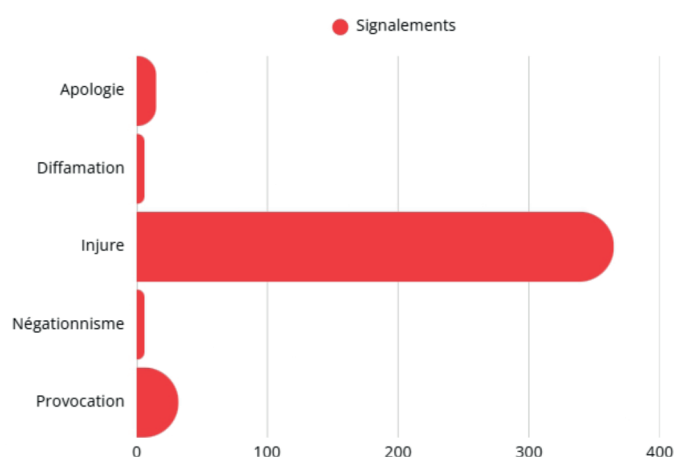
Tab. 5 – Répartition des signalements selon la plateforme entre octobre et décembre 2025



Champ : Ensemble des signalements reçus entre janvier et septembre 2025 (N = 414).

Durant cette période, la **majorité des signalements ont été effectués sur X** (anciennement Twitter). Cette situation s'explique par la facilité avec laquelle des contenus haineux peuvent circuler sur la plateforme, un phénomène qui semble de plus en plus fréquent. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si c'est sur X que nous recevons le plus grand nombre de retours positifs aboutissant à des suppressions de contenu. Ce taux de réactivité encourage à intensifier nos signalements sur cette plateforme. Cependant, il serait réducteur de se concentrer uniquement sur Twitter. **D'autres plateformes, comme TikTok, montrent également une forte prolifération de contenus haineux**, notamment ceux générés par l'IA, qui sont régulièrement signalés et supprimés. Même si la situation semble particulièrement préoccupante sur Twitter, l'ensemble des réseaux sociaux requiert une vigilance constante.

Tab. 6 – Répartition des signalements selon l'infraction



Enfin, **nous avons pu constater que les signalements liés aux injures sont ceux qui dominant largement**, ce qui s'explique par leur **visibilité accrue** et leur **facilité de détection** grâce à notre monitoring. D'autre part, il est plus fréquent que des infractions telles que la provocation, le négationnisme ou l'apologie, en plus des injures, soient signalés via notre formulaire. Cette divergence montre une variété de contenus problématiques identifiés par tout un chacun, ce qui reste encourageant dans notre lutte contre la diffusion de discours haineux.

▪ FOCUS

- ✓ **La montée de contenus haineux générés par intelligence artificielle sur des plateformes comme TikTok**

L'année 2025 a été marquée par une évolution significative des formes de haine en ligne, caractérisée par **l'essor de contenus racistes et antisémites générés par intelligence artificielle**, phénomène devenu particulièrement visible à partir de l'été. Ces contenus, diffusés principalement sur TikTok, reposent sur des formats courts, viraux et visuellement réalistes, dont le caractère artificiel est parfois difficilement identifiable. Ils s'inscrivent dans des stratégies de diffusion massive, facilitées par les outils de génération automatisée et par les mécanismes de recommandation algorithmique. Ces derniers contribuent à une exposition large et parfois non intentionnelle du public à des discours haineux et discriminatoires.

Le pôle de haine en ligne a constaté cette année que beaucoup de **stéréotypes raciaux et antisémites** profondément ancrés étaient mobilisés dans ces vidéos. **L'animalisation, la déshumanisation ou l'assimilation à des comportements dégradants** constituent des éléments essentiels de ces mises en scène, fréquemment présentées comme humoristiques, absurdes ou fictives. Ce cadre est d'ailleurs systématiquement invoqué par les créateurs pour contester toute intention raciste, alors même que la simple répétition de ces schémas suppose une atteinte manifeste à la dignité des groupes visés.

Sur le plan juridique, ces contenus rentrent pleinement dans le champ d'application de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, malgré leur mode de production par intelligence artificielle. Une part importante des contenus analysés est susceptible de qualification au titre de l'injure publique à caractère racial, dès lors qu'elle consiste en des expressions outrageantes ou méprisantes visant un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur religion, sans imputation de faits précis.

Toutefois, l'année 2025 a également mis en lumière les **difficultés concrètes d'interprétation et de modération posées par ce type de contenus**, tant pour les plateformes que pour les acteurs du signalement, en ce que les signalements effectués sur ces vidéos par le pôle de haine en ligne sont majoritairement traités de manière automatisée. Dans ce cadre, une part très limitée des contenus signalés ont fait l'objet d'une suppression, mais pourquoi ? Car les systèmes algorithmiques peinent à interpréter et à comprendre des publications implicitement racistes ou reposant la métaphore visuelle ou le détournement humoristique, en plus du fait qu'elles ne correspondent pas toujours à des expressions explicitement haineuses.

Cependant, depuis l'acquisition de notre statut, le taux de suppression observé est tout de même plus élevé, démontrant que les plateformes peuvent mobiliser des capacités nécessaires pour identifier et retirer ces contenus.

L'année 2025 confirme ainsi que la lutte contre les contenus racistes et antisémites générés par intelligence artificielle ne peut reposer sur des mécanismes automatisés. Elle souligne l'importance du statut de signaleur de confiance, du recours à une expertise humaine et de la réaffirmation de l'applicabilité du droit de la presse à ces nouvelles formes d'expression.

Elle met également en évidence la responsabilité particulière des plateformes dans l'appréciation et le traitement de contenus dont la nocivité réside moins dans leur explicitation que dans la banalisation et la répétition de stéréotypes historiquement porteurs de haine.

DELEGATION DU NUMERIQUE

La Délégation Numérique de la Licra (DNL) est présidée par Philippe Schmidt, Vice-Président de l'association, en collaboration avec le pôle juridique de lutte contre les haines regroupant le pôle des affaires européennes et internationales ainsi que le pôle juridique. La délégation du numérique réunit toutes les deux semaines afin de superviser et mettre en œuvre les projets de la Licra portant sur le numérique. Des permanents ou des adhérents de la Licra sont conviés à ces réunions lorsque leurs projets sont liés aux thématiques de la Délégation.

L'aspect européen et international est bien entendu primordial pour les activités de la Délégation Numérique. Elle est ainsi engagée dans plusieurs réseaux et projets européens de lutte contre les discours de haine en ligne.

• **Les travaux de la DNL et les relations avec les institutions et les réseaux sociaux**

La Délégation réalise une veille juridique concernant le numérique. Cette veille concerne principalement les textes, propositions et projets de loi nationaux et les directives et règlements européens, depuis le stade de projet jusqu'à leur promulgation et leur mise en application ainsi que la jurisprudence nationale et européenne. Dans le cadre de cette veille, la Licra est consultée par les gouvernements et législateurs français et européens. La Licra participe également aux travaux et aux réunions de réflexion organisées par l'ARCOM depuis l'entrée en vigueur du règlement en février 2024.

La Licra entretient également des relations avec les différentes plateformes et réseaux sociaux afin d'échanger sur le contexte français des tendances de haine et de mieux combattre les discours de haine en ligne. Grâce à son expertise dans ce domaine, reconnu par les réseaux sociaux et par la Commission Européenne, elle a obtenu le statut particulier de Monitoring Reporter dans le cadre du code de conduite+ adoptée le 25 janvier 2025 et adossée au DSA. Les plateformes signataires sont : Meta (Facebook et Instagram), X, TikTok, YouTube, SnapChat, Jeuxvideo.com, Viber et Twitch. Ce statut permet que soit accordée par les modérateurs des plateformes une priorité aux signalements de contenus haineux par les services juridique et international de la Licra. Ce statut permet également à la Licra d'évaluer sur ces plateformes les risques systémiques relatifs à la prolifération des contenus de haine en ligne.

En 2025, en collaboration avec le service juridique de la Licra, la Délégation a travaillé pendant 10 mois à l'obtention du statut de signaleur de confiance dans le cadre du Règlement européen sur les services numériques (DSA). Comme indiqué précédemment, la Licra a été officiellement désignée signaleur de confiance par l'ARCOM le 25 juillet 2025.

- Ce nouveau statut engendre de nouvelles obligations pour la Licra, notamment :
- Ne signaler que les contenus illicites dans le respect de la liberté d'expression,
- Une indépendance y compris financière vis-à-vis des plateformes,
- Rédiger un rapport annuel chiffré sur les signalements effectués

Le manquement à l'une de ces obligations peut entraîner la perte du statut de signaleur de confiance.

Ce statut permettra à la Licra de renforcer la lutte contre la haine en ligne ; il renforcera l'impact de la Licra et nous permettra d'obtenir des suppressions plus rapides et plus systématiques. Par ailleurs, il sera un outil stratégique pour le plaidoyer et pour les projets européens axés sur le numérique.

• Le travail de la Licra en partenariat avec d'autres ONG

Grâce à son expertise dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la Licra est membre de plusieurs réseaux d'organisations dont le but est de lutter contre la haine en ligne, au niveau européen et international. Le travail en réseau de la Licra lui a permis d'avoir une meilleure visibilité et plus de voix pour porter son combat contre le racisme et l'antisémitisme et faire la promotion des valeurs et principes de la République française.

➤ International Network Against Cyber Hate - INACH

Créé en 2002, l'INACH est le principal réseau au sein de l'UE et dans le monde qui lutte contre la cyberhaine en utilisant une approche holistique qui combine la surveillance, la suppression de contenu, les méthodes éducatives, la coopération internationale, le plaidoyer et la technologie de pointe. L'INACH compte 32 membres de 25 pays. En lien avec l'INACH, la Licra est à l'avant-garde de la lutte contre les discours de haine en ligne et du combat pour la mise en conformité de l'Internet avec les droits de l'homme.

Les 25 et 26 septembre 2025, la Licra a participé à l'assemblée générale des membres de l'INACH ainsi qu'à la réunion annuelle de l'INACH à Sofia, en Bulgarie, sur le thème « *Instaurer le changement : Comment s'adapter à l'évolution de l'espace numérique* ». Ces deux jours de discussions et de conférence ont permis d'aborder les nouveaux défis dans la lutte contre les discours de haine à l'aune de l'intelligence artificielle.

➤ Coalition to Counter Online Antisemitism – CCOA

CCOA (*Coalition to Counter Online Antisemitism*), a été créée pour contribuer à une réponse européenne cohérente et forte à la montée de l'antisémitisme en ligne. CCOA compte un éventail d'acteurs de la lutte contre l'antisémitisme, notamment des organisations de la société civile, des villes, des entreprises, des praticiens et des initiatives citoyennes, afin de créer de nouveaux partenariats pour lutter à grande échelle contre l'antisémitisme en ligne.

En 2025, la Licra a intensifié sa présence et son rôle dans la coalition, dans le but d'amplifier les bonnes pratiques existantes et de créer des liens entre la recherche, les mesures éducatives et les changements de politique. Par ailleurs La Licra est membre du Sounding board de CCOA, dont le but est de récolter de données, mais aussi d'analyser et de faire des retours sur les travaux et projet du réseau.

➤ **European Observatory of Online Hate – EOOH**

L'Observatoire européen de la haine en ligne (EOOH) s'engage à favoriser un environnement numérique plus sûr pour tous en Europe. Grâce à des technologies avancées, l'Observatoire identifie, met en évidence et cartographie les discours de haine en ligne, analyse leur nature et leurs origines, dans le but de comprendre leurs facteurs sous-jacents et leurs tendances. Enfin, l'Observatoire travaille avec les politiques publiques et la société civile pour mettre en place des actions pour combattre la haine en ligne. La Licra accompagne EOOH et participe activement à l'analyse des tendances et à la prise de décision pour lutter contre les contenus de haine en ligne.

Les 3 et 4 juillet 2025 à Prague, la Licra a participé à une session de formation d'EOOH qui a abouti à l'obtention de l'EOOH – Dashboard. EOOH – Dashboard est une plateforme alimentée par l'intelligence artificielle, dédiée à l'identification des discours de haine en ligne dans 22 langues de l'UE, ainsi qu'en arabe et en russe. En permettant le suivi et le signalement en temps réel des contenus nuisibles, qu'ils soient publiés sur les grandes plateformes ou sur des sites plus marginaux, EOOH – Dashboard pourrait constituer une ressource essentielle dans la surveillance des contenus de haine en ligne. Cette plateforme est financée par la Commission européenne dans le cadre d'un projet européen qui se terminera en 2026. Le but est de donner aux membres de la société civile les moyens techniques pour lutter contre la haine en ligne. Une fois le contenu identifié par la plateforme, les juristes du service des affaires européennes internationales et de la délégation du numérique procèdent à leur qualification juridique et à leur signalement s'ils sont pénalement qualifiables.

La Licra a à sa disposition la version bêta du logiciel ; nous participons à l'entraînement de l'intelligence artificielle afin qu'elle puisse reconnaître plus facilement les contenus en français.

• **Les projets sur le numérique**

➤ **Le 9^e exercice de monitoring**

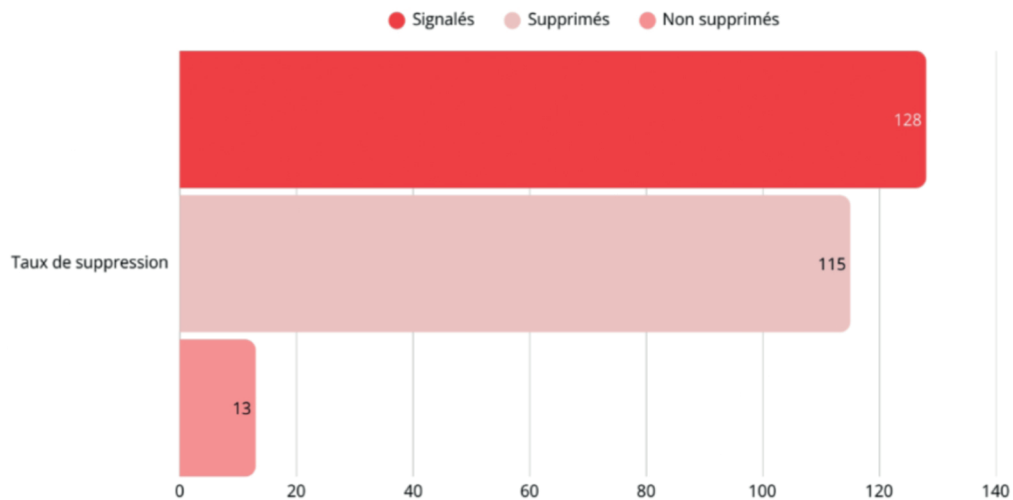
En janvier 2025, la Commission européenne a adopté le Code de Conduite+ qui crée le statut de Monitoring Reporter. Grâce à ce nouveau statut, la Licra a été missionnée par la Commission européenne, en collaboration avec l'International Network Against Cyber Hate (INACH), pour participer au 9^e exercice de monitoring. L'objectif de ces exercices est de signaler des contenus haineux illégaux sur les réseaux sociaux et d'analyser comment les plateformes les modèrent.

Ces exercices mesurent si ces dernières respectent le Code de conduite de l'Union Européenne, visant à combattre les discours de haine en ligne.

➤ Les statistiques de la Licra du 9^e exercice de monitoring

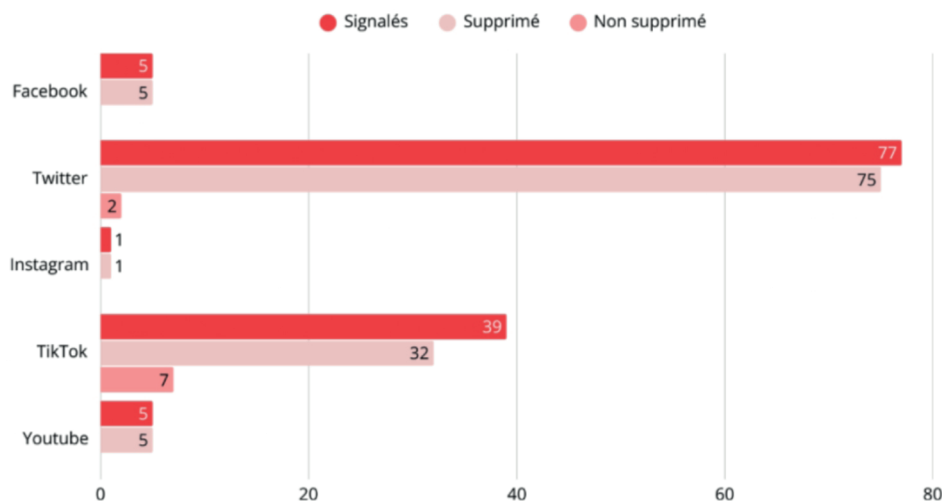
Le 9e exercice de Monitoring s'est déroulé du 4 novembre au 12 décembre 2025. La Licra a réalisé 128 signalements. 89,84 % des signalements de la Licra ont été supprimés, soit 115 contenus. Par rapport à l'année dernière, la Licra a +10% de contenus supprimés.

Tab.1 : Taux de suppression global



Champ : Ensemble des signalements réalisés dans le cadre du 9e exercice de monitoring (N = 128).

Tab.2 : Taux de suppression par plateforme

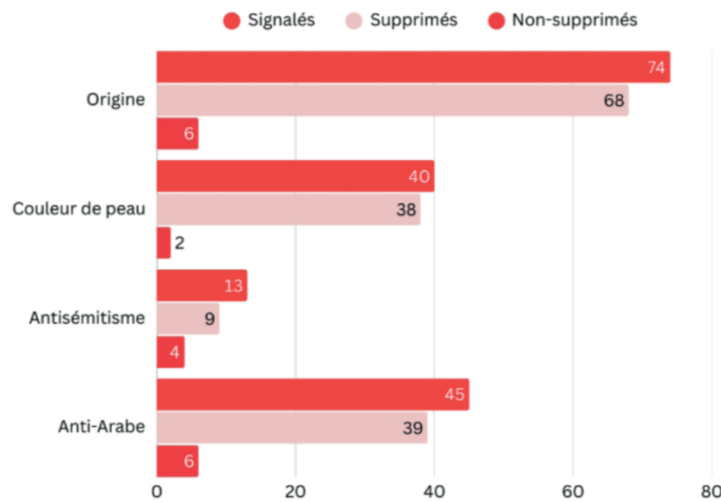


Champ : Ensemble des signalements réalisés dans le cadre du 9e exercice de monitoring (N = 128).

Dans le cadre des exercices de monitoring, deux types de contenus peuvent être signalés : les contenus choquants et les contenus illicites. Durant cet exercice de monitoring, la Licra n'a réalisé que des signalements de contenus illicites.

Sur les 128 signalements réalisés, 126 signalements ont reçu une réponse de la part des plateformes, dont 123 en moins de 24 heures. Au terme de cet exercice de monitoring, les catégories de discours haineux les plus signalées étaient les suivantes : lié à l'origine : 54,81 %, racisme anti-arabe : 35,16 %, antisémitisme : 20,4 %, lié à la couleur de peau : 31,25%.

Tab.3 : Taux de suppression par motif



Champ : Ensemble des signalements réalisés dans le cadre du 9^e exercice de monitoring (N = 128).

Nb : Durant cet exercice de Monitoring, la Licra a remarqué un grand nombre de cumul de motifs de haine, ce qui explique les pourcentages. Par exemple, un même contenu peut à la fois être lié aux origines et à la couleur de peau. 32% des signalements présentaient un cumul de haine.

➤ **Le projet *Illuminate To Engage* en collaboration avec l'Université d'Aix-Marseille**

Pendant l'année universitaire 2024-2025, la Licra et les étudiants en master 1 et 2 de la Faculté de Droit de l'Université d'Aix-Marseille ont réalisé un projet de monitoring des contenus de haine en ligne.

Illuminate To Engage est une association fondée par les masters Droit du Numérique de l'Université d'Aix-Marseille. Dans le cadre de leurs études, notamment du Digital Services Act (DSA), ils ont souhaité mettre leurs connaissances en pratique. Avec la Licra et après une formation sur la lutte contre la haine en ligne, les étudiants veillent sur les réseaux sociaux et signalent tout contenu qui serait susceptible de revêtir une qualification pénale.

Les résultats de la veille :

Les données relatives aux discours de haine en ligne ont été comptabilisées sur la base du nombre des signalements en Normal User effectués par les étudiants en Master 1 en Droit du Numérique de la Faculté de droit d'Aix-Marseille, dans le cadre du Projet Illuminate To Engage dont le but était d'effectuer une activité de veille des réseaux sociaux. Les étudiants ont réalisé 3 064 signalements sur X, Facebook, Instagram et TikTok.

• Conclusion

En 2026, la DNL a plusieurs projets :

- **Poursuivre le projet Illuminate To Engage**

Avec la nouvelle promotion d'étudiants en Master Droit du Numérique, la Licra poursuivra la veille intensive des réseaux sociaux pour un internet plus sûr.

- **Événement sur l'Intelligence à la maison du barreau**

L'intelligence artificielle (IA) transforme profondément nos sociétés. Des algorithmes de recommandation aux systèmes de reconnaissance faciale, en passant par les outils d'automatisation de la modération des contenus en ligne, elle influence nos vies de manière croissante. Cette révolution technologique comporte des risques importants, notamment en matière de biais algorithmiques, de discriminations automatisées, de surveillance de masse ou encore de désinformation amplifiée.

Mais l'IA peut également être un levier puissant pour faire progresser nos combats : amélioration de la détection des discours de haine, accès facilité à l'information juridique pour les victimes, production de contenus de sensibilisation, outils d'analyse prédictive.

La DNL souhaite organiser une conférence pour réfléchir collectivement aux menaces et aux opportunités de l'IA.

- **Les projets sur le numérique**

La Licra continue à prospecter et à candidater pour des projets européens portant sur le numérique :

- RESIST/HATE : sur le monitoring de la haine en ligne
- NARVAL : sur l'entraînement d'intelligence artificielle pour mieux détecter les contenus de haine en ligne.

COMMISSION JURIDIQUE

La LICRA dispose d'un réseau de plus de soixante avocats militants, intervenant à titre bénévole, répartis sur l'ensemble du territoire.

Depuis juin 2024, Me Rodolphe Cahn avocat et président de la section Licra Mulhouse est le président de la commission juridique.

La Commission Juridique, se réunit environ une fois tous les deux mois, analyse chaque dossier et émet un avis juridique. Si une infraction est constituée et que la décision d'intervenir est prise, le dossier est confié à un avocat de la Commission.

En 2025, le service juridique accompagné des avocats de la commission juridique a travaillé sur 106 dossiers, rédigés des plaintes et signalements à l'encontre de plusieurs auteurs de propos lorsqu'ils étaient qualifiables pénalement et avaient un caractère antisémite ou raciste.

En mars 2025, une session de formation à destination des avocats de la commission juridique a été organisée par afin de renforcer les connaissances historiques de la lutte antiraciste et juridiques des membres de la commission juridique. Une vingtaine d'avocats de la commission juridique ont été formés à cette occasion.

L'année 2025 a également été marquée par la présence de la LICRA dans les prétoires. La LICRA était notamment présente dans une grande variété de dossier sur l'ensemble du territoire grâce à son maillage territorial, parmi lesquels :

- **Banderole anti-migrants à Marseille**

Le 25 juin 2023, à l'occasion d'un concert de soutien à l'association SOS Méditerranée, une banderole anti-migrants était déployée sur un immeuble face au Vieux-Port à Marseille. La banderole indiquait " Qu'ils retournent en Afrique".

Le groupe « Défends Marseille » à l'origine de cette action, est proche de Stéphane Ravier.

Le 26 novembre 2024, cinq personnes étaient poursuivies pour injure publique à caractère racial devant le Tribunal correctionnel de Marseille.

Le 15 janvier 2025, le Tribunal correctionnel de Marseille a condamné quatre des prévenus à 3 mois d'emprisonnement avec sursis et un prévenu à 6 mois d'emprisonnement avec sursis.

Les prévenus ont interjeté appel de leurs condamnations. L'avocat de la Licra est Me Serge Tavitian.

- **Assises : Sosthène Munyemana (Rwanda)**

En 2025, Sosthène Munyemana, gynécologue à Butare au Rwanda, comparaisait devant la Cour d'assises d'appel de Paris pour génocide, crimes contre l'humanité et actes de torture. Il lui était reproché d'avoir participé à la politique génocidaire du régime en 1994.

Le 23 octobre 2025, la Cour d'assises d'appel de Paris l'a condamné à 24 ans de réclusion criminelle pour génocide et participation à une entente en vue de la préparation de ce crime. Elle l'a en revanche acquitté des chefs de crimes contre l'humanité, complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité, a détaillé la source judiciaire.

Un pourvoi en cassation a été formé. L'avocat de la Licra était Me Sabrina Goldman.

- **Action contre Vincent Reynouard**

Depuis son extradition d'Ecosse, le 2 février 2024, Vincent Reynouard, négationniste notoire et récidiviste, ne cesse de propager librement ses théories négationnistes sur la Shoah et Oradour-sur-Glane, faisant l'apologie du national-socialisme et enfreignant la loi à chacune de ses publications, au vu et au su des grandes plateformes comme X et de la justice.

Le 22 janvier 2025, Vincent Reynouard, comparaisait devant le tribunal correctionnel de Paris pour négation d'un crime de guerre, contestation publique de l'existence de crime contre l'humanité commis durant la seconde guerre mondiale et provocation publique à la haine à caractère antisémite dans le cadre de 2 dossiers.

Le 19 mars 2025, Vincent Reynouard a été déclaré coupable par Tribunal correctionnel de Paris de négation d'un crime de guerre, contestation publique de l'existence de crime contre l'humanité commis durant la seconde guerre mondiale et provocation publique à la haine à caractère antisémite. Pour avoir nié l'existence de la Shoah et notamment des chambres à gaz, ainsi que l'existence du massacre d'Oradour-sur-Glane dans plusieurs vidéos, il a été condamné à 3 mois et 9 mois de prison sous le régime de la semi-liberté. L'avocate de la Licra était Me Galina Elbaz.

- **Imam de la Mosquée des Bleuets à Marseille**

En juillet 2024, l'imam Smaïn Bendjilali, dit Imam Ismaïl, officiant à la Mosquée des Bleuets dans les quartiers nord de Marseille, avait publié sur son compte X plusieurs messages haineux faisant référence aux attaques du 7 octobre 2023 en Israël.

Sous une vidéo, il écrivait notamment : « *le 7 octobre c'est de la légitime défense. absolument. Si t'étais gazaoui tu l'aurais fait, moi aussi* ». Il avait également commenté une publication évoquant des actes de torture supposément infligés par des soldats israéliens à un otage palestinien en écrivant : « *Daesh à côté ce sont des enfants de cœur* ».

À la suite de ces publications, il était poursuivi pour apologie du terrorisme et comparaisait devant le Tribunal judiciaire de Marseille le 25 mars 2025.

Le 30 mai 2025, le Tribunal correctionnel de Marseille l'a déclaré coupable et l'a condamné à six mois de prison avec sursis, 2 000 euros d'amende, 5 ans d'interdiction des droits civiques, à son inscription au fichier des auteurs d'infractions terroristes, ainsi qu'à payer à la Licra les sommes de 1 500 euros de dommages-intérêts et 2 000 euros au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Smaïn Bendjilali a interjeté appel de sa condamnation. L'audience devant la Cour d'appel d'Aix-en-Provence est fixée au 3 décembre 2025. L'Avocat de la Licra est Me Serge Tavitian.

- **Discrimination – Dossier Mohamed Amghar**

De 1997 à 2017, Monsieur Amghar a été contraint de s'appeler « Antoine » au travail. Un changement de prénom qui intervient fin 1996, au moment de son embauche alors que Mohamed Amghar a terminé avec succès le processus de recrutement.

Une fois parti de l'entreprise, Mohamed Amghar se retourne alors contre son ancien employeur.

Mohamed Amghar porte donc son affaire devant les prud'hommes de Créteil. Il est débouté en 2022, mais obtient finalement gain de cause, début 2025.

Dans son arrêt, la cour d'appel rejette une éventuelle prescription et explique notamment : *« L'employeur admet lui-même l'usage ou l'ajout du prénom Antoine sur certains documents, fait qui n'est pas contestable (...) La cour retient que l'employeur ne s'explique pas sur le fait ou les raisons de l'usage du prénom Antoine seul ou de façon adjointe dans certains documents internes à l'entreprise et n'établit pas que cette pratique procéderait d'une demande de M. Amghar (...) La cour déduit de l'ensemble de ce qui précède que la société Intergraph France échoue à démontrer que la situation dénoncée par M. Amghar était étrangère à toute discrimination à l'origine laquelle est établie ».*

L'employeur a été condamné pour discrimination, harcèlement moral et violation de la vie privée.

Monsieur Amghar était représenté par Me Galina Elbaz et la Licra était représentée par Me Leslie Kouhana Kalfa.

- **Amira Zaiter, Apologie du terrorisme à Nice**

A la suite de treize publications à la gloire du Hamas, mises en ligne sur le réseau social X, la militante Amira Zaiter était poursuivie pour apologie du terrorisme.

Le 4 novembre 2024, Amira Zaiter a été condamnée à une peine mixte d'emprisonnement : 3 ans dont 2 avec sursis simple. Amira Zaiter devant effectuer son année ferme sous bracelet électronique, étant précisé qu'elle a déjà effectué 1 mois et demi de détention. Elle a également été condamnée aux peines complémentaires suivantes : Publication à ses frais de la décision dans le Monde et Nice-Matin dans un délai de 2 mois ; 10 ans d'inéligibilité ; Confiscation de son ordinateur ; Inscription au fichier des auteurs d'infractions terroristes.

Amira Zaiter a ensuite interjeté appel de cette décision.

Le 25 juin 2025, la Cour d'appel a confirmé sa culpabilité en réformant une partie de sa peine. Elle a été condamnée à une peine de 18 mois d'emprisonnement délictuel, dont 12 mois assortis d'un sursis probatoire, avec des mesures de contrôle ainsi qu'une peine ferme de 6 mois. Elle a également confirmé son inscription au fichier des auteurs d'infractions terroristes, sans retenir la peine d'inéligibilité de 10 ans qui avait pu être avancé en 1ère instance. Amira Zaiter a formé un pourvoi en cassation. L'avocat de la Licra était Me Louis Bensa.

- **Alain Soral**

Alain Soral était poursuivi devant le tribunal correctionnel de Paris pour ses propos contre les juifs tenus pendant la période du Covid-19, des chefs d'injure publique à caractère racial, de provocation publique à la haine raciale, ainsi que pour provocation publique non suivie d'effet à commettre un crime ou un délit portant atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation.

Le 11 septembre 2025, Alain Soral, multirécidiviste de la haine, a été condamné par le Tribunal judiciaire de Paris pour injure publique à caractère racial, provocation publique à la haine raciale et provocation non suivie d'effet à commettre un crime ou délit à la peine de 12 mois de prison ferme (sans aménagement) et 4 000 € d'amende.

Alain Soral a interjeté appel de cette condamnation. L'avocat de la Licra est Me Ilana Soskin

- **Cyberattaque antisémite à l'Université Paris-Dauphine**

Le 7 octobre 2024, une cyberattaque était menée sur la plateforme interne de l'Universités Paris-Dauphine. Les photos de profil de plusieurs étudiants dont les noms étaient à consonnance juive avaient été remplacées par un drapeau palestinien accompagné du slogan « *Free Palestine* ». L'auteur des faits était poursuivi notamment pour modification frauduleuse d'un système de traitement automatisé de données.

L'audience s'est tenue le 10 juillet 2025 devant la 23e chambre du Tribunal judiciaire de Paris.
La Licra sollicitait notamment la reconnaissance de la circonstance aggravante d'antisémitisme.

Le 15 septembre 2025, le Tribunal correctionnel de Paris a retenu l'infraction de modification frauduleuse d'un système de traitement automatisé de données aggravée par la circonstance aggravante d'antisémitisme, écartant l'infraction d'atteinte aux droits de la personne résultant de fichiers informatiques (article 226-19).

Le prévenu a été condamné à une peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 2 ans, avec obligations de travail ou d'études et obligation de réparation. Il doit également verser à la Licra 1 500 euros de dommages-intérêts et 2 000 euros au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

L'avocat de la Licra était Me Galina Elbaz.

- **La banderole des Natifs contre Aya Nakamura**

Le 9 mars 2024, treize militants identitaires du groupuscule Les Natifs, héritier de Génération Identitaire, ont publié sur les réseaux sociaux une photographie d'une banderole sur laquelle on pouvait lire « *Ya moyen Aya, ici c'est Paris, pas le marché de Bamako* », protestant contre la participation de la chanteuse Aya Nakamura à la cérémonie d'ouverture des JO de Paris.

Les prévenus étaient poursuivis devant la 17^e chambre correctionnelle du Tribunal judiciaire de Paris pour provocation publique à la haine à caractère racial.

Le 17 septembre 2025, le Tribunal judiciaire de Paris a condamné dix prévenus à des amendes allant de 1 000 à 3 000 euros et en a relaxé trois. La juridiction a requalifié les faits, considérant qu'il s'agissait d'injure publique à caractère racial.

Les prévenus ont interjeté appel de cette condamnation.

L'avocat de la Licra est Me Pierre Blexmann.

- **Blocage du site Petain.net**

Le 29 juillet 2024, la Licra adressait au parquet un signalement concernant le site internet petain.net, sur lequel étaient publiées de nombreuses chansons racistes et antisémites, constituant notamment des faits d'injure publique, diffamation publique, provocation publique et apologie de crimes contre l'humanité.

Sur impulsion du procureur de la République, une procédure accélérée au fond a été engagée afin d'obtenir le blocage dudit site en présence des fournisseurs d'accès internet et de la Licra.

Le 9 octobre 2025, le Tribunal judiciaire de Paris a ordonné le blocage du site pétain.net, une mesure qui s'étend également à ses sites miroirs. L'avocat de la Licra est Me Rodolphe Cahn.

- **Des mains rouges taguées au Mémorial de la Shoah**

Dans la nuit du 13 au 14 mai 2024, des mains rouges étaient taguées sur le Mur des Justes à l'extérieur du Mémorial de la Shoah et sur plusieurs autres bâtiments du quartier historique juif à Paris.

Une information judiciaire était ouverte dès le 24 mai 2024 pour dégradation aggravée en réunion en raison de l'appartenance supposée à une race et association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un délit puni d'au moins cinq ans d'emprisonnement.

Le 31 octobre 2025, les auteurs des faits, 4 ressortissants bulgares, ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Paris à des peines de 2 à 4 ans d'emprisonnement ferme pour dégradation avec la circonstance aggravante de l'antisémitisme.

Avocate de la Licra était Me Galina Elbaz.

- **Les projets pour l'année 2026**

En 2026, la commission juridique entend poursuivre le renforcement de son maillage territorial en lien avec les sections locales, afin de permettre à la LICRA d'être présente devant l'ensemble des juridictions pour assister les victimes du racisme du quotidien.

L'année 2025 a démontré que la collaboration entre le siège et les sections locales a porté ses fruits, tant par le nombre croissant de victimes accompagnées que par celui des dossiers dans lesquels la LICRA était représentée par les avocats membres de la commission juridique en dehors de Paris.

La commission juridique a également l'intention d'intervenir auprès de la Chancellerie afin que la LICRA soit intégrée aux stages de citoyenneté ordonnés par les juridictions, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme devant faire partie des enseignements dispensés dans ce cadre. À ce jour, seule la section locale de Châlons-en-Champagne intervient dans ces stages. En 2025, cette section est intervenue dans le cadre de quatre stages de citoyenneté et a rencontré pas moins de quarante personnes à cette occasion.

Enfin, face à la prolifération de sites internet haineux hébergés en dehors de l'Union européenne et à la difficulté d'agir contre leurs auteurs, la commission juridique de la LICRA souhaite multiplier les actions dans le cadre de procédures accélérées au fond (PAF), sur le modèle de celle engagée en 2025 ayant permis de faire interdire le site internet Pétain.net.

Mémoire, Histoire et Droits de l'Homme

Présenté par : Stéphane Encel

Avant d'évoquer les activités, une fois n'est pas coutume, je tiens à souligner un certain nombre de difficultés et/ou de blocages. La commission MHDH porte l'empreinte forte d'Alain David, extraordinaire moteur d'action, force de propositions, mais également partenaire irascible et difficile à manier. Ne voulant absolument pas entrer en conflit avec celui qui est un ami, mais surtout l'âme de cette commission, et dont je respecte éminemment le militantisme, pas mal de projets ont été mis en sourdine ou remisés.

En outre, comme je l'indiquais à plusieurs reprises à qui voulait bien l'entendre, jusqu'à Mario Stasi, je me trouve étonnamment sous-sollicité au sein de la Licra ; jamais aucune demande d'intervention, d'expertise ou de débats ne m'est adressée, alors que j'en avais – très ironiquement – avant d'être à la Licra ! Docteur en histoire des religions, ayant publié un ouvrage reconnu sur l'antisémitisme et des travaux sur la spiritualité au 19^e siècle, je trouvais bien dommage, par exemple, mon absence des débats autour de la laïcité au Havre, alors qu'intervenait une étudiante de la Licra en 2^e année de philosophie sur le sujet...

Mis à part cela, trois axes m'étaient chers l'année écoulée. Nous avons, avec Alain David et Saskia Lefèvre, et sous mon impulsion, rédigé la Lettre MHDH en juin dernier. 15 pages de réflexions croisées, d'analyses et de recommandations, mises en forme et illustrées par ladite Saskia. Présentée à Mario Stasi et Emmanuel Debono pour avis – qui furent très favorables –, la Lettre fut envoyée au responsable comm, nouvellement salarié. Une inimitié tenace à mon encontre, en plus d'une force d'inertie générale, ont enterré cette Lettre – et la centaine d'heures cumulées de travail –, en même temps, d'ailleurs, que nous quittait – sans regret – ledit responsable comm... En cherchant bien, on pourra retrouver cette Lettre n°1, qui avait vocation à être... mensuelle !

Second axe : mon partenariat avec la Maison Zola/musée Dreyfus, à Médan. Je travaille régulièrement à tisser des liens, au nom de la commission MHDH, et, si l'annonce du partenariat n'a pas eu le retentissement que j'attendais auprès des plus hautes autorités de la Licra, j'ai finalisé ce qui se tiendra en juin prochain : les Assises du négationnisme. Organisées depuis 15 ans par Frédéric Encel dans différents lieux, elles s'établiront en juin à Médan, sous l'égide de la Licra. Il s'agit d'un gros événement avec – on n'est jamais mieux servi que par soi-même – mon intervention et ma visite des lieux, ainsi que celles de Philippe Oriol, Directeur de l'institution et spécialiste mondial de l'Affaire. Il y a tout lieu de penser que l'événement sera beaucoup relayé, à l'heure du 120^e anniversaire de la réhabilitation du Capitaine (passé Général...) ; j'espère seulement que la comm interne sera, cette fois, à la hauteur.

Le 14 décembre eut lieu l'inauguration du monument dédié à Bernard Lazare, à Nîmes, grâce à la ténacité, voire l'acharnement sur plusieurs années de David Stroper. J'ai modestement participé au projet en mettant en lien David et Philippe Oriol – biographe et éditeur de Lazare – et en suivant les avancées. Nous étions fièrement, avec Saskia, les seuls représentants de la Licra à l'inauguration, et moi en tant que président de ma commission. Je me permets de souligner l'amertume très profonde de David qui n'a jamais, à ses dires, reçu le moindre soutien des instances dirigeantes de la Licra, notamment pour que le nom de notre institution figure – à jamais – sur le monument. Je travaille encore dans ce cadre à faire connaître cet événement et inciter les gens à se rendre à Nîmes pour communiquer autour du magnifique monument, reproduction à l'identique de celui détruit pendant la Guerre.

Plusieurs de mes interventions sont faites sous l'égide de la commission. Mon 11e ouvrage, Géopolitique de la Bible aux éditions du Cerf, mentionne en 4e de couverture la commission MHDH, et les entretiens ou conférences autour du livre le rappellent chaque fois. Le premier salon du livre que j'ai l'honneur d'organiser à Bénerville en Normandie, le 12 avril prochain, avec 25 auteurs, portera sur l'affiche la mention de la commission, et j'en ferai état lors de l'inauguration.

Enfin, je ne renonce pas aux réunions MHDH, que je vais reprendre sous une autre forme : ouvertes à tous, pour décroisonner, faire connaître, et canaliser l'Ami Alain David...

Bilan 2025 de la commission Sport par Fabielle ANGEL, Présidente de la commission sport de la Licra

Actions préventives

La Licra anime des ateliers de prévention à destination des jeunes sportifs et propose des actions de formation auprès des dirigeants et des membres du staff des clubs de football professionnel concernant leur responsabilité juridique en matière de discrimination et de propos haineux sur le terrain ou sur les réseaux sociaux.

Partenariat avec la Ligue de Football Professionnel

La Licra et la Ligue de Football Professionnel (LFP) ont un partenariat qui encourage les signalements de faits racistes - via une plateforme - dans les stades, lors des rencontres de Ligue 1 et Ligue 2. L'objectif de cette plateforme est de traiter rapidement les dérives signalées et d'y apporter des réponses adaptées. En 2025, 9 cas ont été traités.

Par ailleurs, la Licra participe aux travaux menés par la LFP, dans le cadre de sa politique RSE, ainsi qu'aux actions de prévention concernant les discriminations et le racisme, en lien avec les clubs de football professionnel sur l'ensemble du territoire national.

En 2025, la Licra s'est rendue dans 15 clubs de Ligue 1 et Ligue 2 afin de rencontrer et sensibiliser les joueurs, les dirigeants et les supporters.

Partenariat avec la Fédération Française de Football

La Licra intervient auprès des clubs de football amateurs et auprès des pôles espoirs de la FFF pour sensibiliser les joueurs aux discriminations, au racisme et à l'antisémitisme.

Partenariat avec le ministère des Sports

En 2025, la Licra est intervenue dans les établissements du réseau grand INSEP et auprès des pôles espoirs de fédérations sportives pour sensibiliser les joueurs aux discriminations, au racisme et à l'antisémitisme. Dans le cadre du partenariat avec le ministère des Sports, la Licra a également formé en septembre 2025, les membres des commissions de discipline de première instance et d'appel, et les référents « lutte contre les violences » à la lutte contre les discriminations, le racisme et à l'antisémitisme. Par ailleurs, la Licra participe aux travaux de la commission du Label « Terrain d'Égalité » qui examine les dossiers des fédérations sportives avant les compétitions sportives dont l'objectif, entre autres, est la lutte contre les discriminations. Ce label, lancé en 2023, est le fruit d'un travail conjoint du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, de la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES), du CNOSF, de la DIJOP et du COJOP.

Partenariat avec la Fédération Française de Rugby

La Licra est partenaire du groupe de la Commission anti-discriminations et égalité de traitement (CADET) dont l'objectif est de lutter contre les discriminations, le racisme et antisémitisme, en favorisant l'égalité de traitement et le respect des principes de diversité dans le rugby.

Le statut participatif de la Licra au Conseil de l'Europe

La Licra participe au comité « Sports et droits humains » de la Conférence des OING, dont le but premier est de mettre en évidence l'apport fondamental du sport dans la lutte contre toute forme de discriminations.

Les autres partenariats avec le monde sportif

En 2025, des actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations ont été menées avec la mairie de Sarcelles dans le cadre du plan PLURADIS.

Depuis plusieurs années, la Licra participe au programme OPEN FOOTBALL CLUB de la Fondation du Football et intervient auprès des jeunes footballeurs des centres de formation des clubs de Ligue 1 et Ligue 2 et auprès des pôles espoirs. Par ailleurs, la Licra a proposé une formation à la lutte contre les discriminations, le racisme et à l'antisémitisme, aux référents socio-éducatifs du programme OPEN FOOTBALL CLUB au siège de la LFP en mars 2025.

En tout, ce sont plusieurs centaines de jeunes footballeurs qui ont été touchés par nos actions de sensibilisation. À titre d'exemple, le siège de la Licra, la section du Havre, la section Normandie, la section de Strasbourg et la délégation de Caen sont intervenus auprès des jeunes footballeurs des centres de formation de football du Havre Athletic Club, de Quevilly Rouen Métropole, du Stade Malherbe de Caen et du Racing club de Strasbourg.

Accompagnement des victimes

En 2025, la Licra a accompagné et soutenu 21 victimes de racisme, d'antisémitisme et/ou de discriminations dans le sport grâce à son assistance juridique gratuite au Pôle d'accueil des victimes. La Licra intervient également dans le cadre de procédures disciplinaires pour soutenir les joueurs victimes d'infractions à caractère racial lors des commissions de discipline.

Les actions locales à l'initiative des sections

Les tournois Licra de la Fraternité organisés par les sections, ont sensibilisé plusieurs centaines de jeunes joueurs et joueuses.

Le 8 janvier 2025 Jean Philippe Izard et Christine Genin Cossin se sont retrouvés au centre de formation du stade Malherbe à Caen, pour une sensibilisation à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Les intervenants ont présenté les missions de la Licra, en s'appuyant sur des slides tirées du power point « Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et discriminations dans le sport ». Durant cet atelier, les intervenants ont insisté sur l'engagement citoyen des jeunes sportifs et ont, dans un second temps, ouvert la discussion à un débat.

<https://www.licra.org/licra-le-havre-la-delegation-de-caen-au-stade-malherbe>

Le 15 mai 2025, 24 jeunes se sont réunis pour partager un moment de convivialité à l'occasion de l'événement annuel organisé par la section Drômoise de la Licra. Cette journée placée sous le signe du sport, de l'échange et de la sensibilisation a débuté par un tournoi d'e-sport, tandis que des ateliers de sensibilisation contre le racisme et l'antisémitisme se déroulaient en parallèle. Après une partie de bowling, la soirée s'est conclue par un discours de Jean-François Granon, président de la section de la Drôme de la Licra.

<https://www.licra.org/licra-drome-journee-sport-licra-drome>

Le 9 juin 2025, le Tournoi de la Fraternité, organisé par la LICRA Drôme à l'espace Joséphine Baker de Romans, a rassemblé 55 participants, dont 40 jeunes bénéficiaires et 15 accompagnants, composés de militants de la section et de parents. La matinée a été ponctuée d'ateliers de sensibilisation contre le racisme et l'antisémitisme, animés par Jean-François Granon, président de la section, ainsi que par Madelaine et Christiane, responsables de la commission éducation.

L'après-midi s'est soldé par un tournoi de 8 équipes de jeunes au complexe « Power Soccer Foot Indoor », à Portes-lès-Valence, dans un esprit de joie, de respect et de fair-play, unis contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations.

<https://www.licra.org/licra-drome-tournoi-de-la-fraternite-edition-2k25>

Le 18 octobre 2025, la LICRA Nice Côte d'Azur, a participé à des événements sportifs dont l'objectif est la lutte contre les discriminations par la promotion de la diversité et de la citoyenneté. En collaboration avec le District de la Côte d'Azur de Football, elle a organisé un tournoi au stade municipal de La Lauvette, à Nice, en présence de Madame Fatima KHALDI, adjointe au maire de la ville. Ces actions de sensibilisation se sont illustrées par des ateliers de sensibilisation à destination des jeunes publics et de leurs accompagnants.

Pendant ce tournoi, 7 équipes féminines U13 de Nice et sa région ont alterné matchs de football et ateliers de sensibilisation, animés par les bénévoles de la Licra Nice Côte d'Azur. À l'issue de cette journée, chaque équipe a reçu une coupe pour son engagement, son enthousiasme et son fair-play.

<https://www.licra.org/licra-nice-cote-dazur-tournoi-dequipes-feminines-u13-de-football>

Le 11 novembre dernier, a eu lieu un nouveau Tournoi de la Fraternité Licra Drôme (le troisième de cette année 2025) en version FIFA. À cette occasion, une vingtaine de jeunes de 9 à 18 ans se sont affrontés sur des terrains virtuels dans le respect de chacun. Cette action portée par Sabri Mzoughi a été menée en parallèle d'ateliers de discussion autour des discriminations.

Ce temps a aussi été l'occasion d'utiliser le jeu des 7 familles sur le complot juif : un outil en construction de la section qui permet de lutter contre l'antisémitisme.

<https://www.licra.org/la-licra-drome-et-les-tournois-e-sport-de-la-fraternite>

La 9ème édition du Tournoi de la Fraternité de la Licra AURA a eu lieu le 16 novembre 2025 au gymnase des Gratte-Ciel à Villeurbanne. Elle a vu s'affronter 10 équipes U11 de la Métropole de Lyon dans un tournoi de futsal relevé, remporté par l'équipe du FC Roule Mulatière. Ce tournoi fut l'occasion de partager les valeurs promues par la Licra AURA et de montrer que le sport est un vecteur majeur de lutte contre les discriminations.

Les équipes ont pu, ainsi, assister à différents ateliers :

– Le Théâtre action durant lequel les jeunes joueurs et les encadrants ont pu assister et réagir à des saynètes autour de situations de racisme et d'antisémitisme.

– Une exposition abordant l'origine de l'humanité, en montrant que nous sommes tous Homo Sapiens, venus d'Afrique, donc tous humains et tous migrants !

L'objectif était de mieux comprendre les mécanismes du racisme et de l'antisémitisme afin de les combattre, puis d'établir un lien avec le football et la diversité des origines des joueurs de l'équipe de France, pour montrer comment le sport peut être un moteur du vivre-ensemble.

<https://www.licra.org/licra-aura-9eme-tournoi-de-la-fraternite>

Le 1er décembre dernier, les représentants de la Licra Roanne étaient présents lors de la cérémonie de réception des clubs Sportifs de la commune du Coteau. La municipalité qui, à cette occasion, honore ses sportifs et bénévoles, a invité la section afin que ses membres présentent les actions de la Licra dans le domaine sportif. Ce fut un moment très convivial où l'assistance s'est montrée très à l'écoute. Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec l'IUT de Roanne, des étudiants se sont mobilisés sur un projet tutoré visant à donner plus de visibilité au trophée de fairplay organisé avec la délégation de football du Roannais.

<https://www.licra.org/la-licra-du-roannais-a-la-reception-des-clubs-sportifs-du-coteau>

Le 18 décembre 2025, le siège est intervenu aux côtés de la section du Havre, de sa présidente Dominique Youb et de Mostafa Youb, en présence de la maire adjointe de la ville du Havre, Oumou Niang Fouquet, auprès des jeunes footballeurs du centre de formation du Havre Athletic Club. Durant cette sensibilisation, les intervenants sont revenus sur les dispositifs prévus par la FFF et la FIFA pour lutter contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. Une quarantaine de jeunes ont participé à l'atelier.

<https://www.licra.org/licra-le-havre-intervention-au-centre-de-formation-du-hac-football>

Toutes les actions sportives de nos sections sont à retrouver sur notre site internet : <https://www.licra.org/actualites/sport>

En 2025, les sections locales de la Licra ont réalisé 43 interventions ou actions dans le sport amateur et professionnel, sensibilisant ainsi 1936 jeunes sportifs, éducateurs, cadres, dirigeants, bénévoles...

Affaires européennes et internationales

Au cours de l'année 2025, la Licra est devenue membre de la délégation française à l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA) à la demande de madame Isabelle Rome, Ambassadrice pour les droits de l'homme et pour la mémoire de la Shoah, ancienne ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations (cf infra II).

La Commission des affaires européennes et internationales (CAEI) a également:

- poursuivi son activité de plaider au niveau des institutions européennes, Union européenne et Conseil de l'Europe (cf infra I) ;
- élaboré et proposé des communiqués et prises de position publique au Bureau exécutif et au Conseil fédéral de la Licra sur les thématiques européennes et internationales, notamment sur la situation au Proche-Orient, en Iran et en Ukraine;
- participé aux activités organisées par les sections locales de la Licra sur des thématiques européennes. La CAEI a contribué à l'animation de la troisième édition de la journée « Exils : avoir le courage de l'hospitalité », organisée par la section du Bas-Rhin de la Licra, à Strasbourg, les 8 et 9 février 2025. Le président de la CAEI a présenté les enjeux européens des politiques migratoires des différents États membres de l'UE, les dispositions du Pacte européen sur la migration et l'asile, les évolutions en cours et leur rapport avec les politiques répressives des États membres.
- accru sa présence dans plusieurs réseaux européens (cf infra III);
- poursuivi son activité dans les différents projets européens retenus par la Commission européenne dans le cadre de ses appels d'offres (cf infra IV).

I- Les actions de la Licra au sein du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne **La Licra a créé un bureau de représentation à Bruxelles afin de coordonner l'action des sections européennes de la Licra auprès des institutions européennes.**

1. Conseil de l'Europe

La Licra bénéficie du statut participatif au Conseil de l'Europe. À ce titre, elle est membre de droit de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe (COING) et peut participer aux travaux des comités directeurs en qualité d'observateur.

- Activités de la Licra au sein de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe (COING)
 - Elle a proposé la création d'un comité « droits humains et intelligence artificielle », dont elle assure la présidence. Ce comité regroupe une douzaine d'OING.
 - En 2025, les représentants de la Licra ont participé aux réunions de la COING et aux différents webinaires organisés dans ce cadre. Les représentants de la Licra participent également aux travaux des Comités « migrations » et « sport et insertion » de la COING.
 - La Licra a proposé à l'Assemblée générale de la COING d'adopter plusieurs résolutions dénonçant notamment la poursuite par la Russie de la guerre d'agression contre l'Ukraine et la répression du mouvement des femmes et plus largement du mouvement social iranien par le régime politico-religieux au pouvoir à Téhéran. Les représentants de la Licra ont également rappelé les positions publiques de la Licra à l'occasion d'un débat sur la situation à Gaza, après l'action terroriste meurtrière menée par le Hamas le 7 octobre 2023. Ils ont notamment rappelé que la nécessaire solidarité avec les populations civiles de Gaza ne devait pas faire oublier la responsabilité du Hamas dans le déclenchement de cette guerre et dans les souffrances de la population civile de Gaza.

La Licra a obtenu le statut d'observateur au Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI),

Le CDADI est chargé de proposer au Comité des ministres du Conseil de l'Europe des propositions de Recommandations dans les différents domaines de la lutte pour l'égalité contre les discriminations et pour l'inclusion des minorités dans les sociétés européennes.

- La Licra a activement participé aux travaux des deux groupes d'experts qui ont abouti à l'adoption des deux Recommandations du Comité des ministres sur la lutte contre les discours de haine et contre les crimes de haine.

- La Licra a également participé aux travaux du groupe d'experts sur l'intelligence artificielle et l'égalité, dans lequel elle a insisté sur la nécessité d'associer les représentants de la société civile organisée aux différents stades de la mise en œuvre de système d'intelligence artificielle.

- Elle a enfin contribué activement à la réflexion du groupe d'experts sur la notion de « discrimination intersectionnelle ». Elle a notamment fait valoir qu'aujourd'hui les différents Etats membres du Conseil de l'Europe n'étaient pas suffisamment mobilisés pour lutter contre les discriminations. Les victimes de discrimination et notamment des discriminations multiples et cumulées, ne reçoivent pas les réponses nécessaires et adaptées lorsqu'elles se présentent devant les services de police et devant les tribunaux. La Licra a souhaité que les Etats membres du Conseil de l'Europe fassent un effort important de formation des policiers, des procureurs et des juges afin qu'ils prennent en compte l'importance de la lutte contre les discriminations et de sanctions proportionnées contre les auteurs de ces discriminations. Pour le maintien du lien social.

2. Union européenne

- En 2025, la Licra a publiquement défendu le travail accompli par Katharina Von Schnurbein, coordonnatrice de la lutte contre l'antisémitisme à la Commission européenne et chargée de promouvoir l'éducation sur l'Holocauste.

- La Licra a fourni une contribution dans le cadre de l'élaboration de la stratégie européenne de lutte contre le racisme 2026-2030.

- Ce plan d'action a pour objectif de prendre une série de mesures visant à intensifier les actions en cours, « à aider les personnes issues d'un groupe racial ou ethnique minoritaire à faire entendre leur voix et à réunir les acteurs de tout niveau dans un effort commun pour combattre plus efficacement le racisme et pour édifier, à l'intention de tous, une vie exempte de racisme et de discrimination ».

- La Licra a noté que la transposition de la directive sur l'égalité raciale n'était pas complètement assurée dans plusieurs pays de l'Union européenne (UE) et que la mise en œuvre des dispositifs nationaux demeurerait insuffisante, notamment au niveau du recueil des données sur les crimes et délits à caractère raciste, alors même que les manifestations de racisme et les discriminations restent à un niveau élevé dans l'ensemble des Etats membres de l'UE.

- La Licra a souhaité que les résultats d'une étude, lancée fin 2023 pour analyser le cadre juridique des sanctions des crimes et délits racistes dans l'ensemble des Etats membres de l'UE, soit largement diffusés.

- Elle a également demandé à la Commission de mettre en place, dans le cadre de sa nouvelle stratégie, un mécanisme permanent de consultation et d'échange entre les services compétents de la Commission et les ONG qui luttent contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, afin de vérifier les conditions de mise en œuvre de la directive sur l'égalité raciale et de la décision-cadre 2008/913/JAI du Conseil du 28 novembre 2008 sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal.

- La Licra a souhaité que la nouvelle stratégie de lutte contre le racisme intègre la proposition faite le 16 septembre 2020 par Ursula Von der Leyen, présidente de la Commission, d'étendre « la liste des infractions pénales prévues par la législation de l'Union européenne à toute les formes de crime de haine et de discours de haine, qu'ils se fondent sur la race, la religion, le genre ou la sexualité. »
- La Licra a proposé que cette stratégie européenne donne la priorité :
 - À l'égalité réelle et à l'efficacité de la lutte contre les motifs de discrimination;
 - À la lutte contre le racisme dans les politiques migratoires, afin de garantir la dignité des demandeurs d'asile et des personnes migrantes;
 - À la lutte contre la haine raciste en ligne, en insistant sur la nécessaire rapidité du retrait des contenus illicites par les plates-formes, notamment après notification par les « signaleurs de confiance » mis en place dans chacun des Etats membres en application du « Digital Services Act » (DSA).
- Enfin la Licra a conclu sa contribution notant qu'il existait une inégalité fondamentale entre les moyens humains et technologiques des plateformes, qui dominent aujourd'hui le secteur du numérique, et les ONG qui luttent contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Elle a souhaité que soit mis en place un espace d'échange entre ces ONG et les membres du Centre européen pour la transparence algorithmique (ECAT), créé par la Commission à la suite de l'adoption du DSA, pour disposer de moyens indépendants d'audits des systèmes algorithmiques des plates-formes.

II-L'activité internationale de la Licra

La première vice-présidente, Galina Elbaz, et le président de la CAEI, Gilbert Flam, ont représenté la Licra à la réunion plénière de l'IHRA organisée du 14 au 18 décembre 2025 à Jérusalem par la présidence israélienne de l'organisation qui s'achevait en décembre. La France exercera la présidence de l'IHRA en 2027. Cette réunion plénière avait pour thème "la transmission de la mémoire de la Shoah comme outil de prévention des génocides et des crimes de masse".

La première vice-présidente, comme l'ont fait de nombreux représentants des délégations présentes, a noté qu'il existait une fracture importante au sein de la communauté universitaire et qu'une minorité agissante de professeurs et d'étudiants contribuait à jeter la suspicion sur les universitaires et les chercheurs qui travaillent sur l'histoire de la Shoah, de l'antisémitisme et des génocides. Elle a donné des exemples très concrets sur ce qui s'est passé à Sciences po et à l'Université de Lyon 2.

Le président de la CAEI a rappelé qu'il y avait, depuis le 7 octobre 2023, une instrumentalisation croissante du terme « génocide » dans le débat public, à des fins de propagande politique afin de remettre en cause le droit de l'État d'Israël à exister. Il a relevé que les mêmes propagandistes évitaient soigneusement de parler de la nature génocidaire de l'acte terroriste commis par Hamas le 7-October en Israël.

Il a souligné les risques que cet usage politique du terme « génocide » par une partie de la communauté universitaire et par certains responsables politiques faisaient peser sur la compréhension historique des crimes de masse et qu'il convenait de respecter la stricte définition juridique donnée au terme « génocide » par la Convention de 1948 sur la prévention et la sanction du crime de génocide.

Enfin, il a insisté sur le développement de nouvelles formes d'antisémitisme, particulièrement agressives, directement liées à ce glissement volontaire dans l'emploi du terme « génocide », qui fait de tous les juifs les « nazis » du XXIe siècle.

Les représentants de la Licra ont également rappelé que la définition de travail de l'antisémitisme élaborée par l'IHRA devait, à l'avenir, jouer un rôle plus opérationnel à la fois dans l'élaboration des politiques publiques de lutte contre l'antisémitisme, dans le travail des services de police et dans l'activité de la Justice, afin de mieux prévenir et réprimer les discours et les actes de haine antisémites.

III-Le travail en réseau de la Licra au niveau européen

1. OSCE / ODIHR - Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe/ Office for Democratic Institutions and Human Rights

L'activité européenne de la CAEI s'est également poursuivie dans le cadre de l'OSCE/ODIHR avec une participation au réseau européen mis en place pour réfléchir à l'amélioration de l'accueil des victimes des discours et des crimes de haine. En 2025, la Licra a contribué à la cartographie des crimes de haine dans les 52 États membres de l'OSCE/ODIHR. Vous pourrez trouver le rapport ici.

2. INACH - International Network Against Cyber Hate

Créé en 2002, l'INACH est le principal réseau au sein de l'UE et dans le monde qui lutte contre la cyberhaine en utilisant une approche holistique qui combine la surveillance, la suppression de contenu, les méthodes éducatives, la coopération internationale, le plaidoyer et la technologie de pointe. L'INACH compte 32 membres appartenant à 25 pays. En 2024, en lien avec l'INACH, la Licra était à l'avant-garde de la lutte contre les discours de haine en ligne et de la mise en conformité de l'Internet avec les droits de l'homme.

3. Facing Facts

Le réseau Facing Facts travaille avec les communautés et les institutions européennes et nationales pour transformer la compréhension et les réponses aux crimes et aux discours de haine en Europe et au-delà, au bénéfice des victimes.

Facing Facts est un réseau international d'organisations de la société civile et d'organismes chargés de l'application de la loi qui génèrent des approches holistiques et multipartites de la surveillance, de la réponse et de la prévention des crimes et des propos de haine.

En 2024, au sein du réseau Facing Facts, la Licra est intervenue lors de webinaires sur le thème de l'accueil des victimes, partageant les bonnes pratiques pour un meilleur soutien juridique et psychologique aux victimes de propos et de crimes de haine.

4. EPNA – European Practitioners Network Against Antisemitism

En 2025, la Licra a intégré le réseau européen des praticiens contre l'antisémitisme. L'antisémitisme demeure une menace en Europe. Il touche en premier lieu les communautés juives européennes, mais constitue également un danger pour la démocratie européenne dans son ensemble.

Depuis l'attaque du Hamas du 7 octobre 2023 contre Israël et la guerre qui a suivi, l'Europe a connu une augmentation significative des actes antisémites sur l'ensemble du continent. EPNA a été créé afin d'unir les forces et de lutter contre toutes les formes d'antisémitisme, en renforçant notre engagement en faveur d'une société européenne démocratique ouverte, pluraliste, résiliente et sûre d'elle-même. Relevant ce défi, le Réseau européen des praticiens contre l'antisémitisme constitue une plateforme destinée à rassembler les institutions et les individus activement engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures concrètes pour combattre l'antisémitisme en Europe.

5. CCOA - Coalition to Counter Online Antisemitism

CCOA a été créée pour contribuer à une réponse européenne cohérente et forte à la montée de l'antisémitisme en ligne. CCOA compte un éventail d'acteurs de la lutte contre l'antisémitisme, notamment des organisations de la société civile, des villes, des entreprises, des praticiens et des initiatives citoyennes, afin de créer de nouveaux partenariats pour lutter à grande échelle contre l'antisémitisme en ligne. En 2025, la Licra a intensifié sa présence et son rôle dans la coalition, dans le but d'amplifier les bonnes pratiques existantes et de créer des liens entre la recherche, les mesures éducatives et les changements de politique. Par ailleurs La Licra est membre du Sounding board de CCOA, dont le but est de récolter de données, mais aussi d'analyser et de faire des retours sur les travaux et projets du réseau.

6. EOOH - European Observatory of Online Hate

L'Observatoire européen de la haine en ligne (EOOH) s'engage à favoriser un environnement numérique plus sûr pour tous en Europe. Grâce à des technologies avancées, l'Observatoire identifie, met en évidence et cartographie les discours de haine en ligne, analyse leur nature et leurs origines, dans le but de comprendre leurs facteurs sous-jacents et leurs tendances. Enfin, l'Observatoire travaille avec les politiques publiques et la société civile pour mettre en place des actions pour combattre la haine en ligne. La Licra accompagne EOOH et participe activement à l'analyse des tendances et à la prise de décision pour lutter contre les contenus de haine en ligne.

IV- Les projets européens

Le projet Européen Erasmus+ LIGHT

La Licra a coordonné le projet Erasmus+ LIGHT dont l'objectif principal est de lutter contre les biais inconscients et le racisme invisible.

- La Licra et ses quatre partenaires européens ont, à cet effet, orienté leur activité commune vers la création d'outils de formation des éducateurs et des professionnels en contact direct avec les jeunes. Ces outils doivent leur permettre de prendre conscience de leurs préjugés et des biais inconscients auxquels ils peuvent être soumis, les déconstruire et les sensibiliser aux différentes manifestations du racisme et de l'antisémitisme qui relèvent des stéréotypes et des préjugés.

- L'activité du consortium LIGHT a permis la création d'une boîte à outils contenant 30 outils pédagogiques. Cette ressource complète présente des concepts clés, des méthodologies d'apprentissage et des exercices innovants pour aider les éducateurs à sensibiliser les jeunes à la lutte contre le racisme invisible, les biais inconscients et à amorcer des discussions enrichissantes sur ces sujets. Le Consortium a également créé 7 tests d'auto-révélation qui permettent d'identifier ses propres biais inconscients afin de mieux les comprendre et les déconstruire. Les tests sont sous forme de questionnaires, de mise en situation et de procédure d'attribution erronée des affects.

- Le consortium a également créé un MOOC, une plateforme d'auto-formation interactive offrant des contenus structurés pour sensibiliser et renforcer les capacités et les connaissances des travailleurs en relation avec les jeunes aux biais inconscients et au racisme invisible. Un pack de sensibilisation constitué de 10 vidéos et de 5 histoires interactives vient compléter le projet.

- En 2025, tous les résultats du projet ont été testés pour permettre au consortium d'avoir des données objectives sur leur effectivité :

- 155 élèves en Europe ont testé les outils pédagogiques et les tests d'auto-révélation, pendant 10 heures, réparties en 5 sessions;

- 125 professionnels de la jeunesse se sont formés sur le MOOC et plus de 50 d'entre eux ont fait des retours pour l'amélioration des modules.

III-Le travail en réseau de la Licra au niveau européen

1. OSCE / ODIHR - Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe/Office for Democratic Institutions and Human Rights

L'activité européenne de la CAEI s'est également poursuivie dans le cadre de l'OSCE/ODIHR avec une participation au réseau européen mis en place pour réfléchir à l'amélioration de l'accueil des victimes des discours et des crimes de haine. En 2025, la Licra a contribué à la cartographie des crimes de haine dans les 52 États membres de l'OSCE/ODIHR. Vous pourrez trouver le rapport ici.

2. INACH - International Network Against Cyber Hate

Créé en 2002, l'INACH est le principal réseau au sein de l'UE et dans le monde qui lutte contre la cyberhaine en utilisant une approche holistique qui combine la surveillance, la suppression de contenu, les méthodes éducatives, la coopération internationale, le plaidoyer et la technologie de pointe. L'INACH compte 32 membres appartenant à 25 pays. En 2024, en lien avec l'INACH, la Licra était à l'avant-garde de la lutte contre les discours de haine en ligne et de la mise en conformité de l'Internet avec les droits de l'homme.

3. Facing Facts

Le réseau Facing Facts travaille avec les communautés et les institutions européennes et nationales pour transformer la compréhension et les réponses aux crimes et aux discours de haine en Europe et au-delà, au bénéfice des victimes.

Facing Facts est un réseau international d'organisations de la société civile et d'organismes chargés de l'application de la loi qui génèrent des approches holistiques et multipartites de la surveillance, de la réponse et de la prévention des crimes et des propos de haine.

En 2024, au sein du réseau Facing Facts, la Licra est intervenue lors de webinaires sur le thème de l'accueil des victimes, partageant les bonnes pratiques pour un meilleur soutien juridique et psychologique aux victimes de propos et de crimes de haine.

4. EPNA – European Practitioners Network Against Antisemitism

En 2025, la Licra a intégré le réseau européen des praticiens contre l'antisémitisme. L'antisémitisme demeure une menace en Europe. Il touche en premier lieu les communautés juives européennes, mais constitue également un danger pour la démocratie européenne dans son ensemble.

Depuis l'attaque du Hamas du 7 octobre 2023 contre Israël et la guerre qui a suivi, l'Europe a connu une augmentation significative des actes antisémites sur l'ensemble du continent. EPNA a été créé afin d'unir les forces et de lutter contre toutes les formes d'antisémitisme, en renforçant notre engagement en faveur d'une société européenne démocratique ouverte, pluraliste, résiliente et sûre d'elle-même. Relevant ce défi, le Réseau européen des praticiens contre l'antisémitisme constitue une plateforme destinée à rassembler les institutions et les individus activement engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures concrètes pour combattre l'antisémitisme en Europe.

5. CCOA - Coalition to Counter Online Antisemitism

CCOA a été créée pour contribuer à une réponse européenne cohérente et forte à la montée de l'antisémitisme en ligne. CCOA compte un éventail d'acteurs de la lutte contre l'antisémitisme, notamment des organisations de la société civile, des villes, des entreprises, des praticiens et des initiatives citoyennes, afin de créer de nouveaux partenariats pour lutter à grande échelle contre l'antisémitisme en ligne. En 2025, la Licra a intensifié sa présence et son rôle dans la coalition, dans le but d'amplifier les bonnes pratiques existantes et de créer des liens entre la recherche, les mesures éducatives et les changements de politique. Par ailleurs La Licra est membre du Sounding board de CCOA, dont le but est de récolter de données, mais aussi d'analyser



Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme

Antiraciste depuis 1927